





Alexandrine Jacquet

PROCÈS-VERBAUX
DES SÉANCES
DES SCEAUX,

Tenus par le Roi LOUIS *XV, pendant les années 1757, 1758, 1759, 1760 & 1761.*



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. DCCLXII.



AVERTISSEMENT.

CE recueil contient les procès-verbaux des ſéances des Sceaux tenus par le Roi LOUIS XV, depuis le 4 Mars 1757, que Sa Majeſté ayant jugé à propos de retenir les Sceaux, & de faire ſceller en ſa préſence, a préſidé au Conſeil du Sceau, juſqu'au 14 Octobre 1761, qu'Elle a diſpoſé de l'état & office de Garde des Sceaux de France, en faveur de Meſſire Nicolas-René Berryer, Miniſtre & Secrétaire d'État.

Ce n'a point été une choſe nouvelle de voir le Roi tenir le Sceau en perſonne; les Annales de la Monarchie fourniſſent nombre d'exemples de Rois qui ont préſidé à ce Conſeil, & fait ſceller en leur préſence; le feu Roi Louis XIV a tenu le Sceau pendant près de trois mois en 1672, après la mort du Chancelier Seguier; Louis XIII le tint au camp devant Montauban, après la mort du Connétable de Luynes, à qui il en avoit confié la garde; Henri IV tint auſſi le Sceau, depuis le mois de Décembre 1589 juſqu'au mois d'Août ſuivant, qu'il diſpoſa des Sceaux qu'il avoit retirés des mains de Charles de Bourbon, Cardinal de Vendôme,

en ſaveur du Chancelier Cheverny, & Henri III ſcella lui-même des Lettres patentes que le Chancelier de Birague avoit refuſé de ſceller.

Lorſque les Rois ne tiennent point les Sceaux, ce Conſeil eſt préſidé par Monſieur le Chancelier ou Monſieur le Garde des Sceaux.

On nomme ordinairement ce Tribunal, *la grande Chancellerie de France:* on n'a point d'époques fixes de ſon commencement; l'opinion commune eſt qu'il exiſtoit du temps des premiers Rois de notre Monarchie.

Les Conſeillers d'État n'aſſiſtent au Sceau que lorſqu'il eſt tenu par le Roi, ce Conſeil n'étant ordinairement compoſé que de deux Maîtres des Requêtes ordinaires de l'Hôtel du Roi; de deux Conſeillers au Grand-Conſeil, Grands-Rapporteurs ordinaires en la grande Chancellerie de France; du Procureur du Roi des Requêtes de l'Hôtel, qui eſt Procureur général des grande & petites Chancelleries de France; du Grand-Audiencier de France, de quartier; du Contrôleur général de l'Audience de la grande Chancellerie, de quartier; du Garde des Rôles des offices de France, de quartier; du Conſervateur des hypothèques ſur les rentes aſſignées ſur les domaines du Roi, de quartier; du Tréſorier général des émolumens du Sceau de la grande Chancellerie; du Scelleur de quartier; des Procureurs-Syndics & anciens Officiers de la compagnie

des Conſeillers-Secrétaires du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances; & des Secrétaires du Roi de la même compagnie, de ſervice au Sceau; de deux Huiſſiers ordinaires du Roi en la grande Chancellerie de France; du Chauffe-cire ordinaire, du Fourrier ordinaire, du Cirier de ſemeſtre, du Porte-coffre de ſemeſtre, & du Meſſager ordinaire de la grande Chancellerie & ſuite du Grand-Conſeil.

Tous ces Officiers ſe rendent chez Monſieur le Garde des Sceaux le jour indiqué pour la tenue du Sceau, & rempliſſent les fonctions de leurs offices, qui ſont détaillées ſuccinctement dans les procès-verbaux des ſéances des Sceaux tenus par le Roi; ce qui fait que l'on a cru devoir les circonſtancier un peu plus, pour donner une idée de la Chancellerie en général, ainſi qu'il ſuit.

Les Conſeillers du Roi en ſes Conſeils, Maîtres des Requêtes ordinaires de ſon Hôtel, ſervent en la grande Chancellerie chaque jour de Sceau, au nombre de deux, ſavoir, l'ancien & le nouveau de chaque quartier, de ſervice au Conſeil; ils rapportent, aſſis, les lettres en règlement de Juges, les évocations & autres lettres de juſtice dont ils ſont chargés, & ils donnent leurs avis ſur les lettres de rémiſſion qui ſont préſentées au Sceau.

Les Grands-Rapporteurs & Correcteurs des lettres de la grande Chancellerie de France ſont deux Conſeillers au Grand-Conſeil, titulaires de ces offices, qui ſervent

au Sceau pendant toute l'année, & ont rang après les Maîtres des Requêtes; ils font les rapports comme eux, étant assis, & donnent aussi leurs avis sur les lettres de rémission.

Le Procureur du Roi des Requêtes de l'Hôtel est Procureur général de la grande Chancellerie de France, & de toutes les autres Chancelleries du royaume; il siége au Sceau immédiatement après les Grands-Rapporteurs; il est chargé de l'exécution des règlemens faits pour les Chancelleries, & d'empêcher qu'il ne se commette aucun abus & desordre dans lesdites Chancelleries; il donne ses conclusions en toutes matières concernant le Sceau; il a été maintenu dans tous lesdits droits par l'arrêt du Conseil d'État du Roi du premier Septembre 1666, & lettres patentes données sur icelui.

Les Maîtres des Requêtes & Grands-Rapporteurs font les rapports des lettres dont ils sont chargés, après que le Grand-Audiencier a fait son rapport; ils assistent au Sceau en robe, ainsi que le Procureur général de la grande Chancellerie, & ils se tiennent debout lorsque c'est le Roi qui préside au Sceau.

Les Grands-Audienciers de France sont au nombre de quatre; ils servent par quartier au Sceau, & font debout le rapport des lettres dont ils sont chargés, qui sont les édits & déclarations, lettres d'anoblissement, de légitimation, de naturalité, de réhabilitation; les

abolitions, rétabliſſemens, affranchiſſemens, amortiſſemens, priviléges, exemptions, dons, expéditions de finances, commiſſions ſur arrêts, & généralement tout ce qui s'expédie dans les bureaux des Secrétaires d'État, & qui a beſoin d'être revêtu du Sceau; ils ſont auſſi au Sceau les lectures & publications des édits & déclarations, & les enregiſtrent ſur les regiſtres de l'Audience de France. Le Grand-Audiencier eſt placé au Sceau devant Monſieur le Garde des Sceaux.

Les Contrôleurs généraux de l'Audience de la grande Chancellerie de France, ſont au nombre de quatre; ils ſervent par quartier au Sceau; leurs fonctions ſont de veiller à ce qu'on ne ſcelle point de lettres qui n'ont pas été préſentées à Monſieur le Garde des Sceaux, & d'empêcher qu'on les retire du Sceau ſans être taxées. Le Contrôleur eſt placé près le coffre dans lequel on met les expéditions du Sceau pour être taxées.

La première création des offices des Grands-Audienciers & des Contrôleurs généraux de l'Audience de la grande Chancellerie de France ſe perd dans l'antiquité; ces Officiers ſont les informations des vie & mœurs des Grands-Officiers de la grande Chancellerie de France, ainſi que des Gardes des Sceaux, Audienciers, Contrôleurs, Secrétaires & Payeurs des gages de toutes les autres Chancelleries du royaume; ce ſont eux qui taxent toutes les lettres & expéditions qui ſont ſcellées au Sceau.

Les Gardes des Rôles des offices de France ſont au nombre de quatre, à la nomination de Monſieur le Garde des Sceaux; ces offices ont été exercés par commiſſion juſqu'au mois de Mars 1631, que le Roi Louis XIII les a créés en titre d'office; ils ſervent par quartier au Sceau; leurs fonctions ſont de préſenter les lettres de proviſions de tous les offices de Juſtice, Police & Finance du royaume, ainſi que les duplicata, ſurvivances, commiſſions du grand Sceau pour exercer des offices, lettres de relief d'adreſſe & de ſurannation concernant les offices ſeulement, & les lettres de ratifications concernant les Greffes & autres offices domaniaux, & de veiller à la conſervation des droits des créanciers, au moyen des oppoſitions qui ſe forment en leurs mains, & dont ils doivent charger les proviſions pour être ſcellées à la charge deſdites oppoſitions, à peine d'être reſponſables en leur nom des évènemens que peut occaſionner cette omiſſion; ce ſont eux qui étendent le *ſoit montré* que Monſieur le Garde des Sceaux met ſur les proviſions pour faire les informations de vie & mœurs des Officiers qui ſe préſentent pour être reçûs dans quelque office de Chancellerie. Le Garde des Rôles eſt placé au Sceau immédiatement à côté de Monſieur le Garde des Sceaux.

Les Conſervateurs des hypothèques ſont au nombre de quatre, à la nomination de Monſieur le Garde des Sceaux;

Sceaux; ils ont été créés par édit du mois de Mars 1673, ils servent par quartier; leurs fonctions sont de présenter au Sceau les lettres de ratifications de la vente des rentes & augmentations de gages assignées sur les Domaines du Roi, Tailles, Gabelles, Aides, Entrées, Décimes, Dons gratuits & autres revenus du Roi, & de veiller à la conservation des droits des créanciers, au moyen des oppositions qui se font en leurs mains, & dont ils doivent charger les lettres de ratifications, pour être scellées à la charge desdites oppositions, à peine d'être responsables en leur nom des évènemens que peut occasionner cette omission. Le Conservateur des hypothèques est placé au Sceau à côté du Grand-Audiencier.

Le Trésorier général ancien, alternatif & triennal des émolumens du Sceau de la grande Chancellerie de France, & des autres Chancelleries du royaume, a été créé par édit du mois de Décembre 1635; il est à la nomination de Monsieur le Garde des Sceaux; ses fonctions sont de recevoir les droits des lettres, selon la taxe qui en est faite; son office n'est point regardé comme comptable, ainsi que l'édit du mois de Décembre 1637, & la déclaration du Roi du 22 Février 1673, portant règlement général pour la grande Chancellerie, l'ont déclaré.

Les Grands-Audienciers, Contrôleurs généraux de l'Audience, Gardes des Rôles, Conservateurs des hypo-

thèques, & Tréſorier du Sceau, ſont qualifiés du titre de *Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Secrétaire de Sa Majeſté, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances ;* ils jouiſſent de tous les priviléges des Secrétaires du Roi, & ont le droit de dreſſer & ſigner toutes les lettres & expéditions de la grande Chancellerie; ils aſſiſtent au Sceau en habit noir, manteau & rabat; aux grandes cérémonies, ils accompagnent Monſieur le Garde des Sceaux, & ils ſont vêtus de robes de velours noir à doubles manches, avec des toques de velours noir & cordon d'or.

Les Conſeillers - Secrétaires du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, forment une compagnie de trois cents Officiers, dont le Roi eſt le chef. On ne trouve point la première époque de leur création; ils ont droit d'aſſiſter au Sceau, d'expédier & de ſigner toutes les lettres de Chancellerie; ils font le rapport des lettres de grace, rémiſſion ou pardon; ils jouiſſent, de temps immémorial, de différens honneurs, immunités, droits & priviléges; ils font eux-mêmes les informations des vie & mœurs de ceux qui ſe préſentent pour entrer dans leur compagnie, avant le ſceau des proviſions; ils ſont au Sceau en habit noir, manteau & rabat; ils accompagnent Monſieur le Garde des Sceaux dans les grandes cérémonies, & ils ſont vêtus de robes de ſatin noir, à doubles manches, avec des toques de velours noir & cordon d'or.

Les Scelleurs héréditaires de la grande Chancellerie de France, ſont au nombre de quatre; ces offices ont été créés par le Roi ſaint Louis, qui en gratifia les quatre enfans de Yvon la Choue & de Thérèſe ſa femme, en conſidération de ce qu'il avoit été nourri par ladite femme la Choue; ils ſervent par quartier, tant en la grande Chancellerie qu'en celle près le Parlement de Paris. Le jour du Sceau ils ſe rendent dans le cabinet de Monſieur le Garde des Sceaux, & prennent le coffre des Sceaux, qu'ils portent devant lui dans la ſalle du Sceau, ils ſcellent toutes les expéditions de la grande Chancellerie; ils jouiſſent de tous les priviléges des Secrétaires du Roi, excepté la ſignature; ils ſervent au Sceau en habit noir, l'épée au côté; aux grandes cérémonies, ils accompagnent Monſieur le Garde des Sceaux, & ils ſont vêtus d'habits de ſatin violet, avec des manteaux de velours de même couleur, & des toques de velours noir à cordon d'or. Lorſque les Sceaux ſont refaits, ce qui arrive à l'avènement de chaque Roi à la Couronne, les vieux Sceaux, après avoir été rompus, ſont donnés aux Scelleurs, à qui ils appartiennent. Au mois de Janvier 1725, M. d'Armenonville, pour lors Garde des Sceaux, fit faire de nouveaux Sceaux, & les anciens furent donnés aux Scelleurs, ainſi qu'il eſt conſtaté par le procès-verbal fait par M. Megret, Grand-Audiencier de France, pour lors de quartier.

On ſe ſert de deux ſortes de Sceaux pour ſceller; l'un, qu'on appelle le *grand Sceau*, où le Roi eſt repréſenté aſſis en ſon trône, le ſceptre & la main de juſtice en ſes mains; & l'autre, qu'on nomme le *Sceau Dauphin*, où le Roi eſt repréſenté à cheval & armé, ayant un écu pendu au col, dans lequel ſont empreintes les armes écartelées de la France & du Dauphiné, le tout dans un champ ſemé de fleurs-de-lys & de dauphins: le grand Sceau a ſon contre-ſcel, dans lequel eſt gravé l'écuſſon de France; & le Sceau dauphin a auſſi ſon contre-ſcel, dans lequel ſont empreintes les armes de France & du Dauphiné, ayant pour ſupport un Ange. On ſe ſert de ces contre-ſceaux pour attacher à la pièce principale celles qu'il eſt néceſſaire d'y joindre. Le Sceau Dauphin ſert pour ſceller toutes les expéditions du Dauphiné, pour leſquelles on emploie de la cire rouge, excepté pour les édits & autres chartes, qui ſont ſcellés en cire verte avec ce Sceau. On ſcelle avec le grand Sceau, en cire jaune, preſque toutes les expéditions de la Chancellerie, excepté les édits, lettres de rémiſſion & autres lettres intitulées *à tous préſens & à vénir*, qui ſont ſcellés avec ce Sceau en cire verte, avec lacs de ſoie rouge & verte.

Les Huiſſiers ordinaires du Roi en la grande Chancellerie de France ſont au nombre de quatre, à la nomination de Monſieur le Garde des Sceaux: il y a

différentes époques de la création de ces Officiers, dont la première remonte à l'édit du Roi Louis XI, donné à Jargeau le pénultième jour d'Octobre 1473, portant création d'un Huissier ordinaire pour servir auprès de Monsieur le Chancelier, tant en la grande Chancellerie de France qu'au Grand-Conseil; ils servent deux auprès de la personne de Monsieur le Garde des Sceaux, chaque jour de Sceau, & ils l'accompagnent dans toutes les cérémonies, portant masses à côté de lui; leur habillement, les jours de Sceau, est le même que celui des Officiers de la grande Chancellerie, l'habit noir, le manteau & le rabat, avec une chaîne d'or ornée de trois fleurs-de-lys, qu'ils portent au col; aux cérémonies ordinaires, ils ont des robes de soie noire, à manches pendantes, avec une toque de velours noir à cordon d'or; & aux grandes cérémonies, ils sont vêtus d'habits de taffetas violet & de robes de velours violet, à doubles manches; leurs fonctions sont de veiller à ce qui se passe dans la salle du Sceau; il y en a un qui se met derrière le fauteuil de Monsieur le Garde des Sceaux, pour être à portée de prendre ses ordres, & l'autre a soin de ne laisser entrer ni souffrir en la salle de la Chancellerie, durant le Sceau, autres personnes que les Officiers de la Chancellerie: lorsque le Roi tient le Sceau, ils servent tous les quatre; ce sont eux qui font les publications, ventes & adjudications des offices qui se poursuivent au Sceau;

ils ont le droit de faire seuls, avec les Huissiers des Conseils du Roi, toutes les significations qui se font à Monsieur le Chancelier ou à Monsieur le Garde des Sceaux, entre les mains des Gardes des Rôles & des Conservateurs des hypothèques, pour raison d'oppositions & des main-levées desdites oppositions; comme aussi de former les oppositions sur les offices dépendans des Ordres du Roi, entre les mains de Messieurs les Chanceliers desdits Ordres; ils signifient toutes les procédures qui se font dans les Conseils du Roi, & dans les Commissions ordinaires & extraordinaires desdits Conseils, & ils ont le droit exclusif, avec les Huissiers des Conseils, de mettre à exécution dans la ville & fauxbourgs de Paris, & lieux où se tiennent lesdits Conseils seulement, tous les arrêts & jugemens qui en émanent, lors même qu'il aura été expédié une commission du grand Sceau, & ce, à peine de nullité des procédures faites par d'autres Huissiers. Ils sont exempts du droit de contrôle pour tous les actes qu'ils font, & de se faire assister de témoins; privilége dans lequel ils ont été maintenus par édit du mois de mai 1704.

Le Chauffe-cire ordinaire de la grande Chancellerie de France & des autres Chancelleries du royaume, est un Officier à la nomination de Monsieur le Garde des Sceaux, dont les fonctions sont de préparer la cire, & de la présenter au Scelleur; il jouit du droit de

commettre à l'exercice de Chauffe-cire dans les Chancelleries près les Cours ſupérieures du royaume, dans lequel droit il a été maintenu par arrêt du Conſeil d'État privé du Roi, du 28 Mai 1759.

Le Fourrier ordinaire de la grande Chancellerie eſt un Officier à la nomination des Grands-Audienciers de France, qui a droit d'entrer au Sceau, & dont les fonctions ſont d'aſſeoir les logemens des Officiers de la Chancellerie, dans les voyages du Roi, attendu que la grande Chancellerie ſuit Sa Majeſté.

Les Ciriers ſont des Officiers à la nomination des Grands-Audienciers de France, qui ont droit d'entrer au Sceau; ils ſervent par ſemeſtre; leurs fonctions ſont de fournir la cire pour le Sceau, & de la faire préparer dans une pièce voiſine de la ſalle où ſe tient le Sceau.

Les Porte-coffres ſont des Officiers à la nomination des Grands-Audienciers de France, qui ont droit d'entrer au Sceau; ils ſervent par ſemeſtre; leurs fonctions ſont de faire porter, chaque jour de Sceau, les coffres dans leſquels le Contrôleur général de l'Audience de la grande Chancellerie met les expéditions du Sceau qui doivent être taxées: ce ſont eux qui ſont chargés de faire porter les avertiſſemens pour le jour du Sceau, chez tous les Officiers qui doivent y aſſiſter.

Le Meſſager ordinaire de la grande Chancellerie de France & ſuite du Grand-Conſeil, eſt un Officier à la

nomination de Monſieur le Garde des Sceaux, qui a droit d'entrer au Sceau; ſes fonctions ſont de porter au Sceau les arrêts, commiſſions & autres expéditions émanées du Grand-Conſeil, pour les faire ſceller du grand Sceau, conformément aux lettres patentes du Roi François I.er du 11 Décembre 1559; à l'ordonnance de Monſieur le Chancelier d'Aligre, du 26 Novembre 1625, & à l'arrêt du Conſeil d'État du Roi du 8 Septembre 1670, qui ordonnent que les arrêts, commiſſions & autres expéditions émanées dudit Grand-Conſeil, ne pourront être ſcellés qu'en la grande Chancellerie de France.

Les Chauffe-cire, Ciriers, Porte-coffres & Meſſager ſervent au Sceau en habit noir, ſans épée.

Tous les Officiers de la grande Chancellerie de France jouiſſent de tous les priviléges des Commenſaux de la Maiſon du Roi, dans leſquels ils ont été confirmés par nombre d'édits, déclarations & arrêts. Ils ne paient point le droit de marc d'or pour raiſon de leurs offices, ayant été exemptés de ce droit par l'édit du mois de Décembre 1656, & n'étant point employés dans le règlement du 30 Avril 1748 fait à ce ſujet.



TABLE



TABLE

De ce qui eſt contenu dans les Procès-verbaux.

Nota. Comme les fonctions des Officiers de la grande Chancellerie ſe trouvent détaillées dans l'avertiſſement & le premier procès-verbal, on n'a mis dans cette Table que ce qui concerne le cérémonial & quelques fonctions particulières.

SCELLEURS.

SECRÉTAIRE du Sceau.

HUISSIERS de la Grande Chancellerie.

CHAUFFE-CIRE.

FOURRIER.

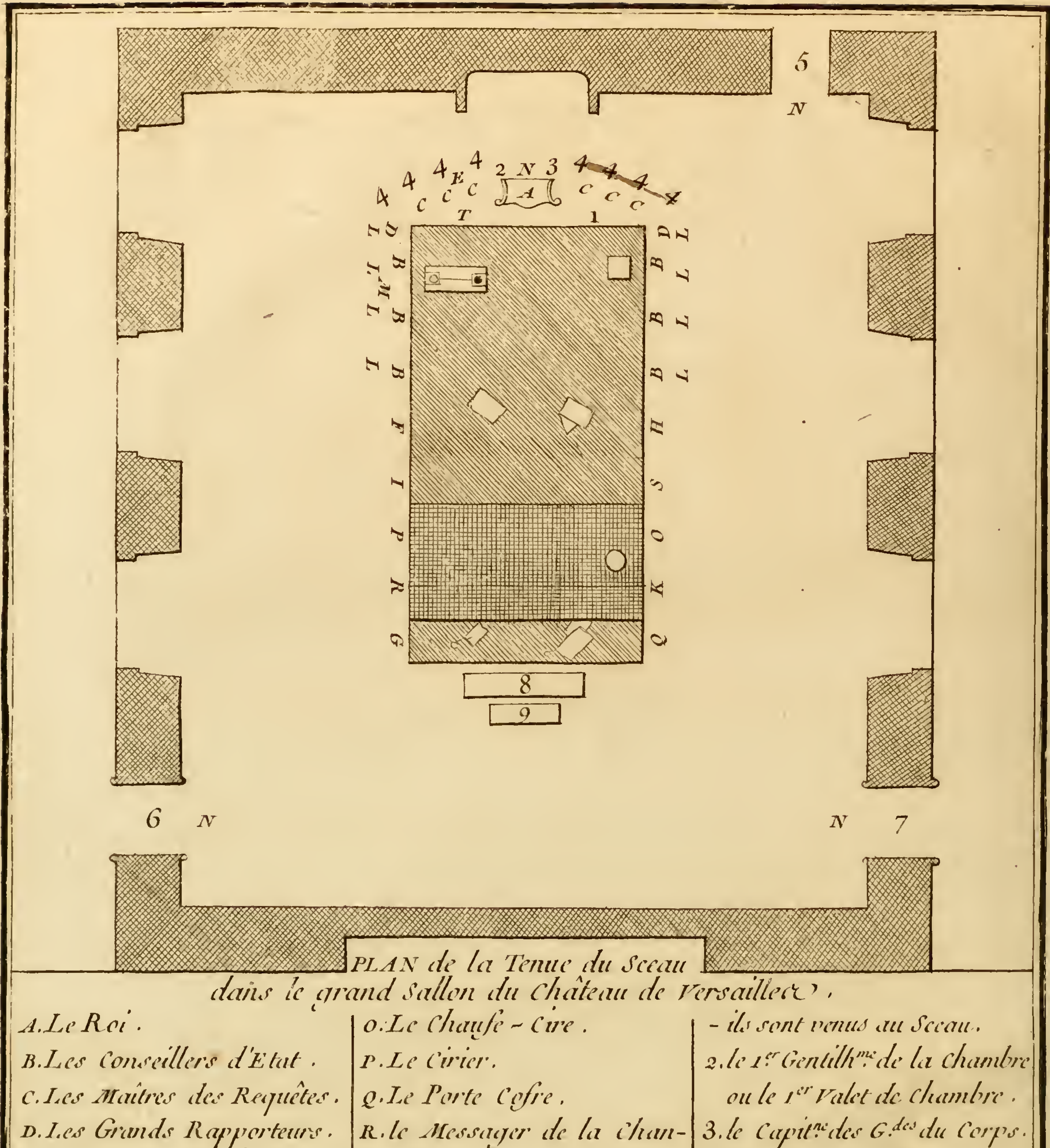
CIRIERS.

PORTE-COFFRES.

MESSAGER.



PROCÈS-VERBAUX



PLAN de la Tenue du Sceau
dans le grand Sallon du Château de Versailles.

A. Le Roi.
B. Les Conseillers d'Etat.
C. Les Maîtres des Requêtes.
D. Les Grands Rapporteurs.
E. Le Procureur G.al de la Chancellerie.
F. Le Grand Audiencier.
G. Le Controlleur.
H. Le Garde des Rôles.
I. Le Conservateur des Hypothéques.
K. Le Scelleur.
L. Les Secrétaires du Roi.
M. Le Secrétaire du Sceau.
N. Les Huissiers.
O. Le Chauffe-Cire.
P. Le Cirier.
Q. Le Porte Cofre.
R. le Messager de la Chancellerie.
S. Place des Secrétaires du Roi pour la lecture des Lettres de Grace.
T Place où se sont mis les Officiers pour prêter sermēt et les Huissiers pour faire les publications.
1. Place où M.gr le Dauphin, la Famille Royale et les Princes du Sang se sont mis lorsqu'ils sont venus au Sceau.
2. le 1.er Gentilh.me de la Chambre ou le 1.er Valet de Chambre.
3. le Capit.ne des G.des du Corps.
4 Places où se sont mis les personnes de distinction qui sont venues au Sceau.
5. Porte de la Ch.bre du Roi.
6. Porte de la Gallerie.
7. Porte de l'Anti-Chambre.
8. Cofre où l'on met les Expéditions du Sceau.
9. Manne dans laquelle on met les Expéditions pour le compte du Roi.



LOUIS XV. TENANT LE SCEAU EN PERSONNE POUR LA PREMIERE FOIS. Le 4 Mars 1757.

PROCÈS VERBAUX
DES SÉANCES
DES SCEAUX,

Tenus par le Roi LOUIS *XV, pendant les années 1757, 1758, 1759, 1760 & 1761.*

L'AN MIL SEPT CENT CINQUANTE-SEPT, le quatrième jour du mois de Mars, le Roi ayant jugé à propos de retenir les Sceaux & de faire ſceller en ſa préſence; & Sa Majeſté ayant déclaré ſes intentions à ce ſujet par un règlement en date du 26 février dernier, ci-après tranſcrit, M. Feydeau de Brou,

doyen du Conſeil, M. d'Agueſſeau, M. de Bernage, M. d'Agueſſeau de Freſnes, M. Trudaine & M. Poulletier, Conſeillers d'État ordinaires, nommés par le Roi par le ſuſdit règlement, pour avoir ſéance & voix délibérative dans ce Conſeil, tout le temps que Sa Majeſté le tiendra en perſonne; M.rs Gagnat de Longny, Bignon, Merault de Villeron, Pouyvet de la Blinière, de Gourgues & Turgot, Maîtres des Requêtes, nommés auſſi par le Roi par le ſuſdit règlement, pour avoir ſéance & voix délibérative dans le Conſeil du ſceau pendant le préſent quartier de Janvier; M. Baraſſy, Conſeiller au Grand-Conſeil, Grand-Rapporteur en la Chancellerie de France, & M. de la Haye, Procureur du Roi des Requêtes de l'Hôtel, & Général des grande & petites Chancelleries, ſe ſont tous rendus, dix heures du matin, au château de Verſailles, dans l'appartement de M. Feydeau de Brou, doyen du Conſeil, qui leur avoit fait part des ordres du Roi pour ce jour.

M.rs les Conſeillers d'État avoient leurs robes de ſoie avec leſquelles ils entrent & prennent ſéance au Conſeil, M.rs les Maîtres des Requêtes, auſſi leurs robes de ſoie ordinaires; M. Baraſſy, ſa robe de Conſeiller au Grand-Conſeil; & M. de la Haye, la robe qu'il porte dans ſes fonctions.

Sur les onze heures & demie, le Roi étant ſorti de ſon appartement pour aller entendre la Meſſe, M.rs les Conſeillers d'État, Maîtres des Requêtes, Grand-Rapporteur & Procureur général de la grande Chancellerie, ſont partis de chez M. Feydeau de Brou, & ſe ſont rendus dans la pièce qui précède la chambre du Roi, que Sa Majeſté avoit choiſie pour y tenir le Sceau, dans laquelle pièce les Officiers de la grande Chancellerie du préſent quartier, ſavoir, le S.r Sauvage Grand-Audiencier de France; le S.r Chazelle, Contrôleur général de la grande Chancellerie; le S.r Chuppin, Garde des Rôles des offices de

France ; le Sr Brillon du Perron, Conſervateur des hypothèques; & le Sr Cligny du Breuil, Scelleur, s'étoient auſſi rendus peu de temps avant ces Meſſieurs.

Les Srs Légal, Lebeuf, Roſlin, le Begue, Chiquet, Gigault, Pommier, Carpot, Trinquand & le Fouin, Procureurs-Syndics & anciens Officiers de la compagnie des Conſeillers-Secrétaires du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, & les vingt Secrétaires de Sa Majeſté, de la même Compagnie, de ſervice pendant le préſent mois, s'étoient auſſi rendus dans ladite pièce, ainſi que les Srs Lourdet, Pierre, Camuſat & Farmain, Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France.

Tous ces Officiers étoient en habits noirs, manteaux courts & rabats pliſſés, excepté le Sr Cligny du Breuil, Scelleur de quartier, & ſes confrères ci-après nommés, qui étoient en habits noirs, l'épée au côté, ſuivant les priviléges de leurs offices.

Le Sr Romieu de la Grange, Tréſorier général du Sceau de France, & le Sr de Monticourt, Lieutenant des Gardes de la Prevôté de l'Hôtel, ſervant ordinairement auprès de Monſieur le Garde des Sceaux de France, étoient auſſi dans ladite pièce.

Les Srs Quoinat, Chauffe-cire ordinaire; de Saint-Gilles, Cirier de ſemeſtre ; Bernard, Porte-coffre de ſemeſtre; & Boullenger, Meſſager ordinaire de la grande Chancellerie & ſuite du Grand-Conſeil, étoient auſſi dans ladite pièce : ces Officiers étoient en habits noirs & ſans épée, comme de coûtume.

Les Officiers du Garde-meuble avoient préparé dans ladite pièce un bureau couvert d'un tapis de velours vert, recouvert par le bas-bout d'un marroquin noir, ſur lequel le Chauffe-cire

apprête la cire pour la donner au Scelleur: au haut bout dudit bureau étoit un fauteuil pour le Roi, & à chacun des côtés trois siéges plians pour M.rs les Conseillers d'État.

Tous les tabourets & banquettes, qui sont ordinairement dans cette pièce, en avoient été ôtés.

Le Cirier de la grande Chancellerie a fait faire la préparation de la cire dans la grande anti-chambre qui précède ladite pièce préparée pour le Sceau; les deux Gardes de la Prevôté de l'Hôtel, servans ordinairement près la personne de Monsieur le Garde des Sceaux, étoient dans cette anti-chambre.

Le Roi étant revenu de la Messe, M.rs les Conseillers d'État, M.rs les Maîtres des Requêtes & les Officiers de la grande Chancellerie sont entrés dans la chambre du Roi; M. Feydeau de Brou, doyen du Conseil, est entré dans le cabinet de Sa Majesté, & l'a averti que tout étoit prêt.

Le Roi est sorti de son cabinet par la porte qui donne dans sa chambre, & Sa Majesté s'est rendue dans la pièce où tout étoit préparé pour la tenue du Sceau, accompagnée de Monseigneur le Dauphin, suivie de M. le Maréchal Duc de Richelieu, premier Gentilhomme de la chambre en exercice; de M. le Duc d'Ayen, Capitaine des Gardes-du-corps de quartier, & de plusieurs Seigneurs & personnes de distinction, étant précédée du S.r de Champcenetz, premier Valet-de-chambre de quartier, portant le coffre des Sceaux, & des quatre Huissiers ordinaires en la grande Chancellerie de France, ayant au cou leurs chaînes d'or ornées de trois fleurs-de-lys; ils avoient été attendre Sa Majesté à la porte de son cabinet, lorsque M. Feydeau de Brou y est entré pour avertir Sa Majesté.

Le Roi s'est assis dans son fauteuil, M.rs les Conseillers d'État ont pris leur place suivant leur rang sur les siéges plians placés à la droite & à la gauche de Sa Majesté, M.rs

les Maîtres des Requêtes & M. le Grand-Rapporteur se sont tenus debout aux deux côtés du fauteuil du Roi, chacun de M.^rs les Maîtres des Requêtes suivant son rang, M. le Grand-Rapporteur après le dernier; M. le Procureur général de la grande Chancellerie s'est tenu debout derrière M.^rs les Maîtres des Requêtes.

Le Grand-Audiencier de France s'est mis à l'endroit du Bureau qui lui étoit marqué par le règlement, comme ont fait aussi le Contrôleur général de la grande Chancellerie, le Garde des Rôles des Offices de France, le Conservateur des hypothèques & le Scelleur; le surplus du Bureau a été occupé par le Chauffe-cire, le Cirier, le Porte-coffre & le Messager de la grande Chancellerie pour faire leur service ordinaire.

Monseigneur le Dauphin s'est tenu debout à côté du Roi.

M. le Maréchal Duc de Richelieu & M. le Duc d'Ayen étoient debout derrière le fauteuil du Roi.

Le Sr Lourdet Huissier ordinaire du Roi en sa grande Chancellerie de France, premier Huissier en son Grand-Conseil, étoit aussi derrière le fauteuil du Roi, en qualité de Doyen des Huissiers de la grande Chancellerie, suivant les droits & priviléges de ces Officiers, & ainsi que cela s'étoit pratiqué lorsque le feu Roi Louis XIV tint le sceau en mil six cent soixante-douze.

Les Procureurs, Syndics & anciens Officiers des Conseillers-Secrétaires du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances, & les vingt Secrétaires de Sa Majesté de la même Compagnie de service pendant le présent mois, étoient debout derrière M.^rs les Conseillers d'État.

Le Sr Langlois ci-devant premier Secrétaire de feu Monsieur le Chancelier d'Aguesseau & de Monsieur de Machault Garde des Sceaux de France étoit debout derrière M. Feydeau de Brou

doyen du Conſeil, & a eu l'honneur, de l'agrément de Sa Majeſté, de remplir les mêmes fonctions de Secrétaire.

Les S.rs Pierre, Camuſat & Farmain Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France, ont pris la garde des portes de ladite pièce du Sceau, & les ont tenu ſeuls, juſqu'à la fin du Sceau, étant en dedans.

Sa Majeſté a ouvert elle-même les coffres des Sceaux avec les clefs qu'Elle avoit tirées de ſa poche, les Sceaux ont été pris dans leurs coffres par M. Feydeau de Brou, & remis au S.r Cligny du Breuil Scelleur de quartier, qui a été aidé dans ſes fonctions par les S.rs Lottin & Regnault de Villers ſes confrères, attendu la grande quantité d'expéditions qu'il y avoit à ſceller, n'y ayant point eu de Sceau depuis le vingt-neuf Janvier dernier.

Le Sceau a commencé par la préſentation qu'a fait le Grand-Audiencier des lettres dont il étoit chargé; M.rs les Maîtres des Requêtes & M. le Grand-Rapporteur ont fait enſuite le rapport des lettres de juſtice, ſuivant l'ordre marqué par le Règlement; ce rapport fait, le Garde des Rôles a préſenté les proviſions des Offices; après quoi le Conſervateur des hypothèques a préſenté les lettres de ratification de rentes ſur les revenus du Roi.

Les Conſeillers-Secrétaires du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, qui étoient chargés de lettres de grace, rémiſſion ou pardon, en ont fait enſuite la lecture, étant placés après le Garde des Rôles; Sa Majeſté a demandé ſur chacune deſdites lettres ſucceſſivement, l'avis de M.rs les Maîtres des Requêtes & de M.rs les Conſeillers d'État, ſuivant leur rang, en finiſſant par M. Feydeau de Brou, doyen du Conſeil; & leſdites lettres ainſi délibérées, ont été réſolues & accordées par Sa Majeſté.

Enſuite le S.r Farmain, Huiſſier ordinaire du Roi en ſa grande Chancellerie de France, étant placé debout à la droite de Sa

Majeſté, a fait la quatrième publication de la vente de l'office de Conſeiller-Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, ſaiſi réellement ſur le S.r Martin des Bouchardières, dont il avoit appoſé les affiches aux portes de ladite pièce, avant la tenue du Sceau; M.e de la Balme, Avocat au Conſeil, a fait une enchère; & M.e Moriceau, auſſi Avocat au Conſeil & du pourſuivant, ayant demandé la remiſe, Sa Majeſté, après avoir pris l'avis de M.rs les Conſeillers d'État, l'a prononcée à la quinzaine: les portes de ladite pièce ont été ouvertes pendant cette publication, & fermées enſuite: les Avocats avoient leurs robes, & ſont entrés dans la ſalle du Sceau pour aſſiſter à la publication ſeulement.

Le Roi a écrit & rempli de ſa main tout ce que Monſieur le Garde des Sceaux de France a accoûtumé d'écrire & de remplir de la ſienne, tant ſur les lettres que ſur les rôles & regiſtres.

Monſieur le Duc de Penthièvre (Louis-Jean-Marie de Bourbon) eſt venu au Sceau, & il s'eſt tenu debout près le fauteuil du Roi.

Sa Majeſté a permis de laiſſer entrer au Sceau les Seigneurs & Perſonnes de diſtinction, obſervant toutefois ce qui ſe pratique dans ſes appartemens vis-à-vis des Officiers de garde & ceux qui ont des habits uniformes.

Le Sceau après avoir duré environ deux heures & demie, étant fini, le Grand-Audiencier a demandé à Sa Majeſté à quel jour il lui plairoit de remettre le Sceau, & Sa Majeſté a indiqué le prochain Sceau au Vendredi matin dix-huit du préſent mois à Verſailles. Le Scelleur ayant reporté les Sceaux devant Sa Majeſté, M. Feydeau de Brou les a remis dans les coffres, le Roi les a fermés & en a pris les clefs, & Sa Majeſté s'étant levée, a été reconduite juſqu'à la porte de ſon cabinet par M.rs les Conſeillers d'État, Maîtres des Requêtes, Grand-

Rapporteur, Procureur général, Officiers de la grande Chancellerie & Conſeillers-Secrétaires du Roi, étant précédée dudit S.r de Champcenetz portant le coffre des Sceaux, & des quatre Huiſſiers de la grande Chancellerie.

Le Roi ne s'eſt point couvert pendant tout le temps du Sceau.

Les Huiſſiers de la grande Chancellerie ont annoncé le Roi, lorſque Sa Majeſté s'eſt rendue dans la pièce où devoit ſe tenir le Sceau, & lorſqu'Elle en eſt ſortie pour entrer dans ſa chambre.

RÉGLEMENT

Pour la tenue du Sceau en préſence du Roi.

Du 26 Février 1757.

LE ROI ayant jugé à propos de retenir les Sceaux & de faire ſceller en ſa préſence, Sa Majeſté a bien voulu faire ſavoir ſes intentions par le préſent règlement, ſur ce qu'Elle entend être obſervé juſqu'à ce qu'Elle en ait autrement diſpoſé.

PREMIÈREMENT.

SA MAJESTÉ donnera le Sceau le jour qui ſera par Elle marqué, en l'une des ſalles du château de Verſailles.

II.

SA MAJESTÉ a fait choix des S.rs Feydeau de Brou, d'Agueſſeau, de Bernage, d'Agueſſeau de Freſnes, Trudaine & Poulletier Conſeillers d'État ordinaires, pour avoir ſéance & voix délibérative dans ce Conſeil, avec ſix Maîtres des Requêtes dont Sa Majeſté fera choix au commencement de chaque quartier, & le Conſeiller du Grand-Conſeil Grand-Rapporteur qui ſe trouvera de ſervice: & pour le préſent quartier, Sa Majeſté a fait

fait choix des S.[rs] Gagnat de Longny, Bignon, Merault de Villeron, Pouyvet de la Blinière, de Gourgues & Turgot.

III.

Les Conſeillers d'État ſeront aſſis ſelon leur rang, les Maîtres des Requêtes & Grand-Rapporteur debout autour du fauteuil de Sa Majeſté.

IV.

Les Secrétaires du Roi ſeront tenus de porter aux Maîtres des Requêtes & Conſeiller au Grand-Conſeil Grand-Rapporteur de ſervice, la ſurveille du Sceau, les lettres de juſtice dans leſquelles il ſera fait mention du nom de celui qui en aura fait le rapport, & ſeront par lui ſignées en queue.

V.

Le Sceau commencera par la préſentation des lettres dont le Grand-Audiencier ſera chargé; les Maîtres des Requêtes & le Conſeiller au Grand-Conſeil Grand-Rapporteur feront enſuite le rapport des lettres qui les concernent; après quoi le Garde des Rôles préſentera les proviſions des Officiers, & le Conſervateur des hypothèques les lettres de ratification des rentes ſur les revenus de Sa Majeſté; les Secrétaires du Roi feront enſuite la lecture des lettres de grace qu'ils auront dreſſées, leſquelles ſeront communiquées aux Conſeillers d'État & Maîtres des Requêtes avant la tenue du Sceau, & ſeront leſdites lettres délibérées par les Conſeillers d'État & Maîtres des Requêtes préſens au Sceau, & réſolues par Sa Majeſté.

VI.

Les Conſeillers d'État & Maîtres des Requêtes nommés par Sa Majeſté pour aſſiſter au Sceau, s'aſſembleront la ſurveille du jour que Sa Majeſté aura indiqué pour la tenue du Sceau, chez le doyen du Conſeil, ou, en ſon abſence, chez l'ancien deſdits Conſeillers d'État, pour faire l'examen des lettres de

grace, rémiſſion, abolition & pardon, & de toutes autres lettres, de nature à être rapportées par les Maîtres des Requêtes & Grand-Rapporteur, qui devront être préſentées au Sceau.

VII.

Le Grand-Audiencier de quartier, le Garde des Rôles & le Conſervateur des hypothèques, feront les fonctions de leur charge, ainſi qu'ils ont accoûtumé, & ſeront placés debout après le dernier Conſeiller d'État de chacun rang, le Scelleur enſuite proche le coffre des Sceaux, & le Contrôleur au bout de la table, en la manière accoûtumée.

VIII.

Les Procureurs-Syndics & Secrétaires du Roi, auront entrée en chacun jour du Sceau, ainſi que ceux qui ſeront députés pour y aſſiſter, & ils ſeront placés, de même que les autres Officiers de la Chancellerie, derrière les ſiéges des Conſeillers d'État.

IX.

Le Procureur du Roi des Requêtes de l'Hôtel, & Général des grande & petites Chancelleries, aura entrée, & prendra place derrière les Maîtres des Requêtes. Fait à Verſailles le vingt-ſix février mil ſept cent cinquante-ſept. *Signé* LOUIS. *Et plus bas,* Phelypeaux.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France ; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé *Lourdet, Pierre, Camusat, Farmain.*

Second Sceau.

Et le vendredi dix-huitième jour du mois de Mars audit an mil ſept cent cinquante-ſept, le Roi étant revenu de la Meſſe, a donné le Sceau pour la ſeconde fois, dans ſon château de

Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné le précédent.

M.^rs les Conſeillers d'État, M.^rs les Maîtres des Requêtes, Grand-Rapporteur & Procureur général de la grande Chancellerie, & les Officiers de la grande Chancellerie & Secrétaires du Roi, ont été prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet.

On a obſervé le même cérémonial & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon, qu'au précédent Sceau, il n'y a eu d'autres différences que celles ci-après, ſavoir;

Que la compagnie des Conſeillers-Secrétaires du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, a député cinquante d'entre eux pour aſſiſter au Sceau, au lieu des vingt ſeulement qui ont coûtume d'y aſſiſter; ce qu'elle a délibéré d'obſerver tout le temps qu'il plaira à Sa Majeſté de tenir le Sceau.

Que le Sr Langlois, continuant d'exercer auprès de Sa Majeſté ſes mêmes fonctions de Secrétaire, a eu l'honneur de préſenter au Roi, les proviſions d'un office de Conſeiller-Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, dont avoit traité le Sr Gerard Carbon, Conſeiller honoraire au Conſeil ſupérieur du Cap de Saint-Domingue, Sa Majeſté a écrit ſur leſdites proviſions le *ſoit-montré,* ainſi que Monſieur le Garde des Sceaux a coûtume de l'écrire.

Que le Sr Farmain, Huiſſier ordinaire du Roi en ſa grande Chancellerie de France, a lû & publié la démiſſion de l'office de Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Maître des Requêtes ordinaire de ſon Hôtel, dont étoit pourvû M. Trudaine de Montigny, Conſeiller d'État, Intendant des Finances, en ſurvivance de M. Trudaine ſon père, Conſeiller d'État ordinaire.

Le même Huiſſier a fait enſuite la cinquième publication

de la vente de l'office de Conſeiller-Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, ſaiſi réellement ſur le S.r Martin des Bouçhardières; comme M.e de la Balme, Avocat au Conſeil, dernier enchériſſeur, étoit abſent, M.e Moriceau, auſſi Avocat au Conſeil & du pourſuivant, a demandé la remiſe; le Roi, après avoir pris l'avis de M.rs les Conſeillers d'État, l'a prononcée à quinzaine.

Monſeigneur le Dauphin, qui avoit accompagné le Roi, eſt reſté debout à côté de Sa Majeſté.

Monſieur le Duc d'Orléans (Louis-Philippe d'Orléans) premier Prince du Sang, eſt venu au préſent Sceau, avec pluſieurs Seigneurs & Perſonnes de diſtinction, & il s'eſt tenu debout près le fauteuil du Roi.

M. le Duc de Fronſac, premier Gentilhomme de la chambre, étoit derrière le fauteuil du Roi, M. le Maréchal Duc de Richelieu ſon père étant abſent.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le Sceau au ſamedi matin deux Avril, à Verſailles; & Sa Majeſté s'étant levée a été reconduite juſqu'à la porte de ſon cabinet, dans le même ordre qu'Elle étoit venue, par M.rs les Conſeillers d'État, Maîtres des Requêtes, Grand-Rapporteur, Procureur général, Officiers de la grande Chancellerie & Secrétaires du Roi, étant précédée du S.r de Champcenetz, premier Valet-de-chambre du Roi, portant le coffre des Sceaux, & des quatre Huiſſiers de la grande Chancellerie.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé *LOURDET, PIERRE, CAMUSAT, FARMAIN.*

Troisième Sceau.

ET le samedi deuxième jour du mois d'Avril audit an mil sept cent cinquante-sept, le Roi étant revenu de la Messe, a donné le Sceau pour la troisième fois dans son château de Versailles, dans la même pièce où Sa Majesté avoit donné les précédens.

M.rs Feydeau de Brou, d'Aguesseau, de Bernage, d'Aguesseau de Fresnes, Trudaine & Poulletier, Conseillers d'État ordinaires, ont occupé leur même place.

M.rs Masson de Bercy, Dufour de Villeneuve, d'Argouges de Fleury, Bernard de Ballainvilliers, le Nain & Amelot de Chaillou, Maîtres des Requêtes, nommés par le Roi pour le présent quartier d'Avril, sur la présentation de M. Feydeau de Brou, doyen du Conseil, ont assisté au Sceau debout aux deux côtés du fauteuil du Roi, chacun suivant son rang; M. Barassy, Grand-Rapporteur, après le dernier; & M. de la Haye, Procureur général de la grande Chancellerie, derrière M.rs les Maîtres des Requêtes.

Le S.r Jolly, Grand-Audiencier de France; le S.r Carpentier, Contrôleur général de la grande Chancellerie; le S.r Véron, Garde des Rôles des offices de France; le S.r Mirey, Conservateur des hypothèques; & le S.r Robin, Scelleur, tous Officiers du présent quartier, ont pris chacun leur place, ainsi qu'il leur étoit marqué par le règlement.

Les S.rs Procureurs-Syndics & anciens Officiers de la compagnie des Conseillers-Secrétaires du Roi, & les Officiers de la grande Chancellerie, qui ne servent point par quartier, & qui avoient assisté aux deux précédens Sceaux, ont occupé à celui-ci leur même place, & ont rempli leurs mêmes fonctions.

M. le Prince de Turenne Grand-chambellan de France & M. le Maréchal Duc de Mirepoix Capitaine des Gardes-du-corps de quartier, qui étoient venus à la ſuite du Roi, ont pris leur place derrière le fauteuil de Sa Majeſté.

Le S.r Lourdet en qualité de doyen des Huiſſiers ordinaires du Roi en la grande Chancellerie de France s'eſt mis auſſi derrière ledit fauteuil.

Monſeigneur le Dauphin eſt venu au Sceau, & s'eſt tenu debout à côté du Roi; tous les Seigneurs & Perſonnes de ſa ſuite ſont entrés avec lui, ainſi que les Officiers des Gardes-du-corps de ſervice auprès de lui.

L'Huiſſier de la Chancellerie qui tenoit la porte par laquelle Monſeigneur le Dauphin eſt entré, a marché devant lui juſqu'au fauteuil du Roi.

M.rs les Maîtres des Requêtes & M. le Grand-Rapporteur ont fait le rapport des lettres de juſtice, le Grand-Audiencier, le Garde des Rôles & le Conſervateur des hypothèques ont fait la préſentation des lettres & des proviſions, ſuivant l'ordre marqué par le règlement.

Après la préſentation des lettres de ratification, le S.r Gerard Carbon, ci-devant nommé, a eu l'honneur de prêter ſerment à genoux, entre les mains de Sa Majeſté, de l'office de Conſeiller-Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, étant préſenté par le S.r Légal Conſeiller-Secrétaire du Roi, qui avoit expédié les proviſions; Sa Majeſté a fait la lecture de la formule ſuivante du ſerment: *Vous jurez & promettez à Dieu de bien & fidèlement remplir les fonctions de la charge de mon Conſeiller-Secrétaire, Maiſon, Couronne de France & de mes Finances, ainſi vous le jurez & promettez;* & avant de recevoir le ſerment, Sa Majeſté a pris ſon chapeau qu'Elle a tenu à la main ſans ſe couvrir, ce qui fut fait auſſi par M.rs les Conſeillers d'État.

Les Conſeillers-Secrétaires du Roi ont fait enſuite la lecture des lettres de grace, rémiſſion & pardon dont ils étoient chargés; après quoi le S.r Farmain Huiſſier ordinaire du Roi en ſa grande Chancellerie de France a fait la ſixième publication de la vente de l'office de Conſeiller-Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, ſaiſi réellement ſur le S.r Martin des Bouchardières; il y a eu pluſieurs enchères faites par M.e Boucher, Conſeiller-Secrétaire du Roi & Avocat au Conſeil, & par M.e de la Balme auſſi Avocat au Conſeil; M.e Moriceau Avocat au Conſeil & du pourſuivant ayant demandé la remiſe à Sa Majeſté, le Roi, après avoir pris l'avis de M.rs les Conſeillers d'État, l'a prononcée à quinzaine pour tout délai.

Le Sceau étant fini, le Grand-Audiencier a demandé à Sa Majeſté à quel jour il lui plairoit de remettre le Sceau, & Sa Majeſté l'a indiqué au mardi matin vingt-ſix du préſent mois d'Avril à Verſailles; le Scelleur ayant reporté les Sceaux devant Sa Majeſté, M. Feydeau de Brou les a remis dans le coffre, le Roi l'a fermé, & Sa Majeſté s'étant levée, a été reconduite juſqu'à la porte de ſon cabinet, dans le même ordre qu'Elle étoit venue & avec le même cérémonial obſervé aux Sceaux précédens, le coffre des Sceaux étant porté par le S.r Binet des Marchais premier Valet-de-chambre de quartier.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé LOURDET, PIERRE, CAMUSAT, FARMAIN.

Quatrième Sceau.

ET le Mardi vingt-ſixième jour du mois d'Avril audit an mil ſept cent cinquante-ſept, le Roi étant revenu de la Meſſe, a

donné le Sceau pour la quatrième fois dans son château de Versailles, dans la même pièce où Sa Majesté avoit donné les précédens.

On a observé à ce Sceau le même cérémonial pour aller prendre Sa Majesté à la porte de son cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de justice, présentations & lectures des lettres de grace, rémission ou pardon, qu'aux précédens Sceaux.

Monseigneur le Dauphin a assisté à ce Sceau avec les Seigneurs qui l'accompagnoient.

Le Nonce du Pape & les Ambassadeurs & Ministres des Cours étrangères, qui avoient été, avant la Messe, à l'Audience du Roi, & M. Rouillé Ministre & Secrétaire d'État des affaires étrangères, ont assisté au Sceau debout aux côtés du fauteuil du Roi derrière M.rs les Maîtres des Requêtes.

Sur la fin du Sceau, Madame (Marie-Adélaïde de France) est venue faire sa cour au Roi, & s'est tenue debout à côté de Sa Majesté; Madame étoit accompagnée de M.me la Duchesse de Beauvilliers sa Dame d'honneur, de M.me la Comtesse de Civerac sa Dame d'atours, de M. le Baron de Montmorenci son Chevalier d'honneur, & de l'Officier des Gardes-du-corps du Roi de service auprès d'elle.

L'Huissier de la grande Chancellerie qui tenoit la porte par laquelle Madame est entrée, a marché devant elle jusqu'au fauteuil du Roi.

Le S.r Farmain, Huissier ordinaire du Roi en sa grande Chancellerie de France, a fait la septième publication de la vente de l'office de Conseiller-Secrétaire du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances, saisi réellement sur le S.r Martin des Bouchardières, M.e Damours Conseiller-Secrétaire du Roi, Avocat au Conseil & dudit S.r des Bouchardières,

Bouchardières, a ſupplié Sa Majeſté de ne point prononcer l'adjudication définitive, attendu qu'il avoit préſenté une requête en nullité de la procédure, ſur laquelle étoit intervenu un arrêt de *ſoit communiqué,* ce que le Roi, après avoir pris l'avis de M.rs les Conſeillers d'État, lui a accordé; & ſur la requiſition de M.e Mauriceau Avocat au Conſeil & du pourſuivant, & celle de M.e de la Balme auſſi Avocat au Conſeil, dernier enchériſſeur, qui demandoit à être déchargé de ſon enchère à cauſe de cette demande en nullité, Sa Majeſté a renvoyé les Parties à ſe pourvoir au Conſeil de Chancellerie, pour y faire juger l'inſtance dans un mois pour tout délai.

M. le Nain, l'un de M.rs les Maîtres des Requêtes nommés par Sa Majeſté pour aſſiſter au Sceau pendant le préſent quartier, n'ayant pû ſe trouver à celui-ci, il n'y a point eu d'autre Maître des Requêtes qui l'ait remplacé.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le Sceau ſuivant pour le Vendredi matin ſixième Mai, à Verſailles; mais ſur la repréſentation faite à Sa Majeſté, que ce jour étoit la fête de S.t Jean Porte-Latine, Patron des Secrétaires du Roi, Sa Majeſté a bien voulu changer ce jour, & a remis le Sceau au Mardi matin dixième Mai, à Verſailles.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé *LOURDET, PIERRE, CAMUSAT, FARMAIN.*

Cinquième Sceau.

ET le Mardi dixième jour du mois de Mai audit an mil ſept cent cinquante-ſept, le Roi étant revenu de la Meſſe, a donné le Sceau pour la cinquième fois dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a observé à ce Sceau le même cérémonial pour aller prendre Sa Majesté à la porte de son cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de justice, présentations & lectures des lettres de grace, rémission ou pardon, qu'aux précédens Sceaux.

Monseigneur le Dauphin a assisté à ce Sceau avec toutes les Personnes de sa suite.

Madame la Dauphine (Marie-Josèphe de Saxe) est venue faire sa cour au Roi pendant le Sceau; elle étoit accompagnée de M.[me] la Comtesse de Rochechoart-Faudoas Dame de compagnie, de M. le Marquis de Sassenage son Chevalier d'honneur, & des Officiers des Gardes-du-corps du Roi de service auprès d'elle.

L'Huissier de la grande Chancellerie, qui tenoit la porte par laquelle Madame la Dauphine est entrée, a marché devant elle jusqu'au fauteuil du Roi.

M. Pierre-François-Denys Dupleix du Perle, Conseiller au Grand-Conseil, qui avoit traité de l'office de Conseiller du Roi Grand-Rapporteur en la grande Chancellerie de France, & dont les provisions avoient été scellées au dernier Sceau, a eu l'honneur de prêter serment entre les mains de Sa Majesté pour ledit office de Grand-Rapporteur, étant présenté par le S.[r] Légal Conseiller-Secrétaire du Roi, qui avoit expédié les provisions, & ledit S.[r] Dupleix s'est placé à la suite de M.[rs] les Maîtres des Requêtes, & a fait à son tour le rapport d'une lettre de justice: ce serment a été prêté au commencement du Sceau, en la même forme que celui du S.[r] Gerard Carbon Conseiller-Secrétaire du Roi, ainsi qu'il est porté au procès verbal du Sceau tenu par Sa Majesté le deux Avril dernier.

Le S.[r] Langlois a eu l'honneur de présenter au Roi les provisions de deux offices de Conseillers-Secrétaires de Sa

Majesté, Maison, Couronne de France & de ses Finances, l'un pour le S.r François Alixand sieur de Maux, & l'autre pour le S.r Jean-Baptiste Sutaine; le Roi a mis le *soit montré* sur lesdites provisions.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le prochain Sceau pour le Vendredi matin vingt-sept du présent mois de Mai, à Versailles.

Le S.r de la Roche, premier Valet-de-chambre du Roi, a porté le coffre des Sceaux, au lieu & place du S.r Binet des Marchais, premier Valet-de-chambre de quartier, qui étoit absent.

Avant que le Sceau commençât, les Procureurs, Syndics & anciens Officiers de la Compagnie des Conseillers-Secrétaires du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances ont été introduits par M. le Duc de Fronsac, premier Gentilhomme de la chambre, dans le cabinet de Sa Majesté, & ils ont eu l'honneur de présenter au Roi la bourse de cent jetons qu'ils ont coûtume de présenter à M. le Garde des Sceaux de France, à l'occasion de la fête de S.t Jean Porte-Latine leur Patron; le S.r Carpot, comme le plus ancien, a porté la parole; & le S.r Hémard, Trésorier de ladite Compagnie, a remis ladite bourse entre les mains de Sa Majesté.

Le présent procès-verbal fait & rédigé par nous Huissiers ordinaires du Roi en sa grande Chancellerie de France; à Versailles, les jour & an que dessus. Signé *LOURDET, PIERRE, CAMUSAT, FARMAIN.*

EXTRAIT des Registres du Conseil d'État du Roi.

LE ROI ayant jugé à propos de retenir les Sceaux, & étant nécessaire de commettre une personne pour recevoir les droits qui sont attachés à la fonction de Garde des Sceaux de France,

SA MAJESTÉ ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne que toutes les finances, droits de mutation & autres, ſans exception, qui ſont attachés à ladite fonction de Garde des Sceaux de France, ſeront remis entre les mains du S.r Romieu, Tréſorier du Sceau, que Sa Majeſté a commis & commet à cet effet, pour en être par lui donné quittances à ceux qui les payeront, & du tout être compté ſéparément par ledit S.r Romieu; & les ſommes par lui reçûes, remiſes à qui par Sa Majeſté ſera ordonné, le tout juſqu'à ce qu'il en ait été par Elle autrement ordonné. FAIT au Conſeil d'État du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Verſailles le quatorze mai mil ſept cent cinquante-ſept.

Signé PHELYPEAUX.

Sixième Sceau.

ET le Vendredi vingt-ſeptième jour du mois de Mai audit an mil ſept cent cinquante-ſept, le Roi étant revenu de la Meſſe, a donné le Sceau pour la ſixième fois dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice & préſentations qu'aux précédens Sceaux.

M. de Bernage, l'un de M.rs les Conſeillers d'État choiſis pour aſſiſter au Sceau tant que Sa Majeſté y préſidera, ne s'y eſt point trouvé, étant indiſpoſé, & il n'a point été remplacé: M. d'Agueſſeau de Freſnes a pris ſa place à côté de M. Feydeau de Brou, M. Trudaine à côté de M. d'Agueſſeau, & M. Poulletier enſuite; la ſixième place a reſté vacante.

Après la préſentation des lettres de ratification, le S.r François Alixand ſieur de Maux, & le S.r Jean-Baptiſte Sutaine, ci-

devant nommés, ont eu l'honneur de prêter ferment entre les mains de Sa Majefté, pour leurs offices de Confeillers-Secrétaires du Roi, Maifon, Couronne de France & de fes Finances, étant préfentés tous deux par le S.r Légal, Confeiller-Secrétaire du Roi, qui avoit expédié leurs provifions: ces fermens ont été prêtés avec les mêmes formalités que ceux ci-devant rapportés.

Le S.r Farmain, Huiffier ordinaire du Roi en la grande Chancellerie de France, a fait la huitième publication de la vente de l'office de Confeiller-Secrétaire du Roi, Maifon, Couronne de France & de fes Finances, faifi réellement fur le S.r Martin des Bouchardières ; M.e Moriceau, Avocat au Confeil & du pourfuivant, ayant demandé la remife à Sa Majefté, attendu que l'arrêt rendu fur la demande en nullité, formée par ledit S.r des Bouchardières, n'avoit pû être fignifié, le Roi, après avoir pris l'avis de M.rs les Confeillers d'État, a prononcé la dernière remife à quinzaine.

Sa Majefté a mis le *foit montré* fur les provifions préfentées par le S.r Langlois, de deux offices de Confeillers-Secrétaires du Roi, Maifon, Couronne de France & de fes Finances, dont avoient traité les S.rs Guillaume Mazade de Saint-Breffon & Pierre-Martin de Vifmes.

Le Sceau fini, Sa Majefté a indiqué le Sceau fuivant pour le Mardi matin quatorze Juin, à Verfailles.

Le préfent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiffiers ordinaires du Roi en fa grande Chancellerie de France ; à Verfailles, les jour & an que deffus. Signé LOURDET, PIERRE, CAMUSAT, FARMAIN.

Septième Sceau.

ET le Mardi quatorzième jour du mois de Juin audit an mil fept cent cinquante-fept, le Roi étant revenu de la Meffe,

a donné le Sceau pour la ſeptième fois, dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon, qu'aux précédens Sceaux.

Le S.r Guillaume Mazade de Saint-Breſſon & le S.r Pierre-Martin de Viſmes, ci-devant nommés, ont eu l'honneur de prêter ferment entre les mains de Sa Majeſté pour leurs offices de Conſeillers-Secrétaires du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, étant préſentés, le premier par le S.r Voigny Conſeiller-Secrétaire du Roi, & l'autre par le S.r de Saint-Laurent auſſi Conſeiller-Secrétaire du Roi, qui avoient expédié les proviſions: ces fermens ont été prêtés en la forme ci-devant rapportée.

Le S.r Camuſat Huiſſier ordinaire du Roi en ſa grande Chancellerie de France étant debout à la droite de Sa Majeſté, a fait la lecture & publication de l'extrait mortuaire de M. Chaumont de la Millière, Conſeiller du Roi, Maître des Requêtes ordinaire de ſon Hôtel & Intendant de Juſtice, Police & Finance de Limoges.

Le S.r Farmain Huiſſier ordinaire du Roi en ſa grande Chancellerie, a fait enſuite la neuvième & dernière publication de la vente de l'office de Conſeiller-Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, ſaiſi réellement ſur le S.r Martin des Bouchardières; M.e Boucher Conſeiller-Secrétaire du Roi & Avocat au Conſeil, ayant fait une enchère, & ne ſe préſentant perſonne pour ſurenchérir, a ſupplié Sa Majeſté de vouloir bien lui adjuger définitivement ledit office;

& Me Moriceau Avocat au Confeil & du pourfuivant, ayant dit qu'il ne s'oppofoit point à l'adjudication, attendu que ledit office étoit porté à fon prix: après la publication par trois fois de l'enchère mife par Me Boucher, le Roi, après avoir pris l'avis de M.^rs les Confeillers d'État, ayant égard à la requifition dudit Me Boucher, lui a adjugé définitivement ledit office, moyennant le prix & fomme de *cent fix mille livres*, & en outre aux charges, claufes & conditions portées en l'affiche dreffée pour parvenir à la vente dudit office, dont la lecture a été faite, & qui avoit été appofée aux portes de la pièce dans laquelle le Roi tenoit le Sceau.

Mrs Maffon de Bercy & Bernard de Ballainvilliers, Maîtres des Requêtes, du nombre des fix nommés par le Roi pour affifter au Sceau pendant le préfent quartier d'Avril, ne font point venus au Sceau, & ils n'ont point été remplacés.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le Sceau fuivant au Vendredi matin vingt-quatre du préfent mois de Juin, jour de St Jean-Baptifte, à Verfailles.

Le préfent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiffiers ordinaires du Roi en fa grande Chancellerie de France; à Verfailles les jour & an que deffus. Signé *LOURDET, PIERRE, CAMUSAT, FARMAIN.*

LE feizième jour de Juin audit an mil fept cent cinquante-fept, Sa Majefté ayant réfolu de pourvoir à ce qui doit être obfervé fur les lettres de nomination, fubdélégation & commiffion, qui étoient ci-devant accordées par M. le Garde des Sceaux, ainfi que fur celles qui lui étoient adreffées, a fait expédier les lettres patentes en forme de commiffion, fcellées du grand fceau de cire jaune, dont la teneur fuit:

COMMISSION concernant les expéditions des provisions des Officiers des Chancelleries.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE: A nos amés & féaux les Sieurs Feydeau de Brou doyen de notre Conseil, d'Aguesseau, de Bernage, d'Aguesseau de Fresnes, Trudaine & Poulletier, nos Conseillers d'État ordinaires, par nous nommés par notre règlement du vingt-six Février dernier, pour assister au Conseil que nous tenons pour les expéditions du Sceau, SALUT. Étant nécessaire de pourvoir à ce qui doit être observé sur les lettres de nomination, subdélégation & commission, qui étoient ci-devant accordées par notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France, & sur celles qui lui étoient adressées, tant que nous jugerons à propos de tenir les Sceaux, nous vous avons, par ces présentes signées de notre main & scellées de notre grand Sceau, commis & commettons pour nous présenter ceux qui, sur la délibération qui sera par nous faite, seront reconnus capables d'être pourvûs des offices dont notre cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France avoit la nomination, & en conséquence leur accorder des lettres de nomination, lesquelles seront intitulées en vos noms, signées de vous au nombre de trois au moins, contre-signées par le S.r Langlois que vous nous avez présenté, & que nous avons autorisé pour faire lesdites fonctions pendant que les Sceaux seront en nos mains, & scellées du sceau des armes du plus ancien d'entre vous, lequel mettra le *soit montré* sur le repli des provisions qui seront accordées sur ladite nomination, & recevra le serment du pourvû, s'il est présent, sinon il sera donné par vous des lettres de subdélégation en la forme ci-dessus marquée, pour les lettres de nomination adressées à telle personne

perſonne que vous jugerez à propos, pour recevoir le ſerment ſur les lieux, vous autoriſant pareillement à donner en la même forme les commiſſions néceſſaires pour exercer les fonctions de Garde de ſcel dans les Chancelleries préſidiales; & voulant que toutes les lettres qui étoient ci-devant adreſſées à notre cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France, vous ſoient adreſſées en la qualité ci-deſſus marquée, vous donnant tout pouvoir à l'effet que deſſus. En foi de quoi nous avons fait expédier ces préſentes, qui ſeront tranſcrites ſur le regiſtre de la Grande-Audience de France, pour être exécutées, juſqu'à ce qu'autrement il en ait par nous été ordonné: CAR TEL EST NOTRE PLAISIR. Donné à Verſailles le ſeizième jour de juin, l'an de grace mil ſept cent cinquante-ſept, & de notre règne le quarante-deuxième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas,* Par le Roi, PHELYPEAUX. Et ſcellé du grand ſceau de cire jaune. *Et à côté:* Enregiſtrée ès regiſtres de l'Audience de France, nous Conſeillers du Roi en ſes Conſeils, Grand-Audiencier de France & Contrôleur général de l'Audience de la grande Chancellerie, préſens. A Paris, le vingt-deuxième jour de juin mil ſept cent cinquante-ſept. *Signé* JOLLY & CARPENTIER.

Huitième Sceau.

ET le Vendredi vingt-quatrième jour du mois de Juin audit an mil ſept cent cinquante-ſept, le Roi étant revenu de la Meſſe, a donné le Sceau pour la huitième fois dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice,

préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon, qu'aux Sceaux précédens.

M. Poulletier, l'un de M.rs les Conſeillers d'État de ſervice au Sceau, n'y a point aſſiſté, étant incommodé, & il n'a point été remplacé.

M. le Comte de Saint-Florentin, Miniſtre & Secrétaire d'État; M. Rouillé, Miniſtre & Secrétaire d'État; M. Peirenc de Moras, Miniſtre & Secrétaire d'État & Contrôleur général des Finances; M. le Maréchal Duc de Belle-iſle, Miniſtre d'État; & M. l'Abbé Comte de Bernis, Miniſtre d'État, ſont venus ſur la fin du Sceau faire leur cour au Roi, & ils y ont aſſiſté debout derrière M.rs les Maîtres des Requêtes.

Il a été ſcellé à ce Sceau les proviſions d'un office de Conſeiller-Secrétaire du Roi, Audiencier en la Chancellerie établie près la Cour des Monnoies de Lyon, ſur la nomination & préſentation de M.rs les Conſeillers d'État ordinaires à ce commis par les lettres patentes du ſeize Juin dernier, ci-deſſus rapportées; ladite nomination ſignée de trois d'entr'eux, contre-ſignée par le S.r Langlois à ce commis, & ſcellée du Sceau des armes de M. Feydeau de Brou, doyen du Conſeil, en cire rouge, conformément auxdites lettres patentes, deſquelles il a été attaché une expédition ſous le contre-ſcel deſdites proviſions.

M. Feydeau de Brou, doyen du Conſeil, a préſenté au Roi les noms de M.rs les ſix Maîtres des Requêtes qui doivent entrer de ſervice au Sceau pendant le quartier de Juillet prochain, & Sa Majeſté les a agréés.

Le Sceau étant fini, Sa Majeſté a indiqué le prochain Sceau au Samedi matin deux Juillet, à Verſailles.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé LOURDET, PIERRE, CAMUSAT, FARMAIN.

Neuvième Sceau.

ET le Samedi deuxième jour du mois de Juillet audit an mil ſept cent cinquante-ſept, le Roi étant revenu de la Meſſe, a tenu le Sceau pour la neuvième fois dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit tenu les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon, qu'aux précédens Sceaux.

M.rs Feydeau de Brou, doyen du Conſeil, d'Agueſſeau, de Bernage, d'Agueſſeau de Freſnes, Trudaine & Pouiletier, Conſeillers d'État ordinaires, ont occupé à ce Sceau leur même place.

M.rs Fargès de Poliſy, Saunier, Thoinard de Jouy, de Montaran, le Pelletier de Morfontaine & de Fleſſelles, Maîtres des Requêtes nommés par le Roi, ſur la préſentation de M. Feydeau de Brou, doyen du Conſeil, pour aſſiſter au Sceau pendant le préſent quartier de Juillet; M. Dupleix de Perle, Conſeiller au Grand-Conſeil, Grand-Rapporteur en la Chancellerie de France, & M. de la Haye, Procureur du Roi des Requêtes de l'Hôtel, & Général des grande & petites Chancelleries, étoient debout aux deux côtés du fauteuil de Sa Majeſté, ſuivant leur rang & l'ordre preſcrit dans le règlement fait pour la tenue du Sceau, ci-devant rapporté.

Les Officiers de la grande Chancellerie du préſent quartier de Juillet, ſavoir, le S.r Berſin, Grand-Audiencier de France; le S.r Denis des Puizards, Contrôleur général de la grande

Chancellerie ; le S.r Chazelle, Garde des Rôles des offices de France ; le S.r Poan, Conservateur des hypothèques sur les rentes ; & le S.r Regnault de Villers, Scelleur, se sont placés debout, chacun à l'endroit du bureau qui lui étoit marqué par ledit règlement, & ont rempli les fonctions de leur office.

M. le Maréchal Duc de Richelieu, premier Gentilhomme de la chambre en exercice, & le Duc de Villeroy, Capitaine des Gardes-du-corps de quartier, qui étoient venus à la suite du Roi, ont pris leur place derrière le fauteuil de Sa Majesté.

Le S.r Lourdet, en qualité de doyen des Huissiers ordinaires du Roi en sa grande Chancellerie de France, s'est mis aussi derrière ledit fauteuil.

Les Procureurs-Syndics & anciens Officiers de la compagnie des Conseillers-Secrétaires du Roi ; les Secrétaires du Roi de service pendant le présent mois de Juillet, & les Officiers de la grande Chancellerie, qui ne servent point par quartier, ont occupé leur même place, & ont rempli leurs mêmes fonctions comme aux Sceaux précédens.

Le S.r Camusat, Huissier ordinaire du Roi en sa grande Chancellerie de France, a lû & publié la démission de l'office de Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, faite par M. Hue de Miroménil, que Sa Majesté a nommé Premier Président au Parlement de Rouen. Cette publication s'est faite avec les mêmes formalités ci-devant rapportées.

Le S.r Langlois a présenté ensuite les provisions de l'office de Conseiller-Secrétaire du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances, pour le S.r Guillaume Raynal, auquel ledit office, saisi réellement sur le S.r Martin des Bouchardières, avoit été adjugé par Sa Majesté, le Sceau tenant ; le Roi a mis sur lesdites provisions le *soit montré.*

Le Sceau étant fini, le Grand-Audiencier a demandé à Sa Majeſté à quel jour il lui plairoit de remettre le Sceau, & Sa Majeſté l'a indiqué au Samedi matin ſeize du préſent mois de Juillet, en ſon château de Compiegne: le Scelleur ayant reporté les Sceaux devant Sa Majeſté, M. Feydeau de Brou les a remis dans les coffres, & le Roi les a fermés; & Sa Majeſté s'étant levée, a été reconduite juſqu'à la porte de ſon cabinet, dans le même ordre qu'Elle étoit venue, étant précédée par le S.r le Bel, premier Valet-de-chambre de quartier, portant le coffre des Sceaux, & par les quatre Huiſſiers ordinaires en la grande Chancellerie de France, & ſuivie de M. le Maréchal Duc de Richelieu, de M. le Duc de Villeroy, de M.rs les Conſeillers d'État ordinaires & Maîtres des Requêtes, & des Officiers de la grande Chancellerie.

Le S.r Gillot, Porte-coffre de ſemeſtre, eſt entré de ſervice à la place du S.r Bernard.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France ; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé *LOURDET, PIERRE, CAMUSAT, FARMAIN.*

Dixième Sceau.

ET le Samedi ſeizième jour du mois de Juillet audit an mil ſept cent cinquante-ſept, le Roi étant revenu de la Meſſe, a donné le Sceau pour la dixième fois, dans ſon château de Compiegne, dans la pièce qui précède la chambre où Sa Majeſté couche, laquelle pièce étoit préparée de même que celle du château de Verſailles, où le Roi a tenu les précédens Sceaux, comme il eſt expliqué ci-deſſus.

M.rs les Conſeillers d'État ordinaires, M.rs les Maîtres des Requêtes, Grand-Rapporteur & Procureur général des grande

& petites Chancelleries, & les Officiers de la grande Chancellerie de ſervice, ſe ſont rendus audit château de Compiegne, dans ladite pièce préparée pour la tenue du Sceau.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial pour aller prendre Sa Majeſté & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon, qu'aux Sceaux précédens.

Monſeigneur le Dauphin eſt venu au Sceau, & s'eſt tenu debout à côté de Sa Majeſté.

L'Huiſſier de la grande Chancellerie qui tenoit la porte par laquelle Monſeigneur le Dauphin eſt entré, a marché devant lui juſqu'au fauteuil du Roi.

Monſieur le Duc de Penthièvre eſt venu faire ſa cour au Roi pendant le Sceau, & il s'eſt tenu debout près le fauteuil de Sa Majeſté.

Le S.r Guillaume Raynal, ci-devant nommé, a eu l'honneur de prêter ſerment entre les mains de Sa Majeſté pour l'office de Conſeiller-Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, étant préſenté par le S.r Boucher, Conſeiller-Secrétaire du Roi, qui avoit expédié les proviſions ; ce ſerment a été reçû en la même forme que ceux reçûs aux Sceaux précédens.

Le Cirier a fait faire la préparation de la cire dans l'antichambre du Roi.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le Sceau ſuivant pour le Vendredi matin vingt-neuf du préſent mois de Juillet, à Compiegne.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France ; à Compiegne, les jour & an que deſſus. Signé LOURDET, PIERRE, CAMUSAT, FARMAIN.

Onzième Sceau.

Et le Vendredi vingt-neuvième jour du mois de Juillet audit an mil ſept cent cinquante-ſept, le Roi étant revenu de la Meſſe, a tenu le Sceau pour la onzième fois, dans ſon château de Compiegne, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit tenu le précédent.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial pour aller prendre Sa Majeſté & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon, qu'aux Sceaux précédens.

Le Nonce du Pape & les Ambaſſadeurs & Miniſtres des Cours étrangères ſont venus au Sceau faire leur cour au Roi, & ils ſe ſont tenus debout derrière M.rs les Maîtres des Requêtes.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le prochain Sceau pour le Mercredi matin dix-ſept Août, à Verſailles.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France; à Compiegne, les jour & an que deſſus. Signé Lourdet, Pierre, Camusat, Farmain.

Le Roi ayant fait ſavoir à M. Feydeau de Brou, doyen du Conſeil, qu'il ne tiendroit le Sceau que le Samedi matin vingt Août, à Verſailles, M. de Brou en a fait avertir M.rs les Conſeillers d'État & Maîtres des Requêtes, & le S.r Langlois l'a fait dire au S.r Gillot, Porte-coffre de ſemeſtre, qui a envoyé de nouveaux avertiſſemens, pour ledit jour, aux Officiers qui devoient y aſſiſter.

Douzième Sceau.

Et le Samedi vingtième jour du mois d'Août audit an mil ſept cent cinquante-ſept, le Roi étant revenu de la Meſſe, a

donné le Sceau pour la douzième fois, dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon, qu'aux Sceaux précédens.

M. le Duc de Fleury, l'un des premiers Gentilshommes de la chambre du Roi, a fait les fonctions au lieu & place de M. le Maréchal Duc de Richelieu, abſent pour le commandement de l'armée ſur le bas-Rhin, & en cette qualité s'eſt placé derrière le fauteuil du Roi.

Le S.r Langlois a préſenté les proviſions d'un office de Conſeiller-Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, pour le S.r Damien-Louis Dupont: le Roi a mis ſur leſdites proviſions le *ſoit montré.*

Le Sceau étant fini, Sa Majeſté a indiqué le prochain Sceau pour le Vendredi matin deux Septembre, à Verſailles.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé LOURDET, PIERRE, CAMUSAT, FARMAIN.

Treizième Sceau.

ET le Vendredi deuxième jour du mois de Septembre audit an mil ſept cent cinquante-ſept, le Roi étant revenu de la Meſſe, a donné le Sceau pour la treizième fois dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial pour aller prendre

prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon, qu'aux précédens Sceaux.

Le S.r Damien-Louis Dupont, ci-devant nommé, a eu l'honneur de prêter ſerment entre les mains de Sa Majeſté pour l'office de Conſeiller-Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, étant préſenté par le S.r Légal, Conſeiller-Secrétaire du Roi, qui avoit expédié les proviſions: ce ſerment a été reçû en la même forme que ceux reçûs aux Sceaux précédens.

Le S.r Farmain, Huiſſier ordinaire du Roi en ſa grande Chancellerie de France, a lû & publié la démiſſion de l'office de Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Maître des Requêtes ordinaire de ſon hôtel, faite par M. de Boullongne, devenu Intendant des Finances à la place de M. de Boullongne ſon père, nommé par Sa Majeſté Contrôleur général des Finances: cette publication s'eſt faite avec les mêmes formalités ci-devant rapportées.

Le S.r Langlois a préſenté enſuite à Sa Majeſté les proviſions de deux offices de Conſeillers-Secrétaires du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances ; l'un pour le S.r François Moreau, & l'autre pour le S.r Jean-Pierre Durand: le Roi a mis ſur leſdites deux proviſions les *ſoit montré.*

Le Sceau fini, le Roi a indiqué le prochain Sceau pour le Mardi matin vingt du préſent mois de Septembre, en ſon château de Fontainebleau.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé LOURDET, PIERRE, CAMUSAT, FARMAIN.

Quatorzième Sceau.

ET le Mardi vingtième jour du mois de Septembre audit an mil ſept cent cinquante-ſept, le Roi, étant revenu de la Meſſe, a donné le Sceau pour la quatorzième fois, dans ſon château de Fontainebleau, dans la pièce qui précède la chambre où Sa Majeſté couche, laquelle pièce étoit préparée de même que celle du château de Verſailles où le Roi a donné les précédens Sceaux, comme il eſt expliqué ci-deſſus.

M.rs les Conſeillers d'État ordinaires, M.rs les Maîtres des Requêtes, Grand-Rapporteur & Procureur général des grande & petites Chancelleries, & les Officiers de la grande Chancellerie de ſervice, ſe ſont rendus audit château de Fontainebleau, dans ladite pièce préparée pour la tenue du Sceau.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon, qu'aux précédens Sceaux.

M. le Duc de Bouillon, Grand-Chambellan de France, qui étoit venu à la ſuite du Roi, s'eſt placé derrière le fauteuil de Sa Majeſté.

La Reine, Madame l'Infante (Louiſe-Éliſabeth de France) Ducheſſe de Parme, Madame (Marie-Adelaïde de France), Madame Victoire, Madame Sophie & Madame Louiſe ont traverſé la pièce où ſe tenoit le Sceau, avec leur ſuite, pour aller à la Meſſe, & elles ont fait toutes en paſſant leur révérence à Sa Majeſté, qui eſt reſtée aſſiſe, ainſi que M.rs les Conſeillers d'État.

L'Huiſſier de la grande Chancellerie qui tenoit la porte par

laquelle la Reine eſt entrée, a marché devant Sa Majeſté juſqu'à la porte par où elle eſt ſortie.

Le S.r Jean-Pierre Durand & le S.r François Moreau ci-devant nommés, ont eu l'honneur de prêter ſerment entre les mains de Sa Majeſté, pour leurs offices de Conſeillers-Secrétaires du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, étant préſentés, le premier par le S.r Légal Conſeiller-Secrétaire du Roi, & le ſecond par le S.r Cochepin auſſi Conſeiller-Secrétaire du Roi, qui avoient expédié leurs proviſions: ces ſermens ont été prêtés en la forme ci-devant rapportée.

Le Sceau étant fini, M. Feydeau de Brou, doyen du Conſeil, a préſenté à Sa Majeſté les noms de M.rs les ſix Maîtres des Requêtes qui doivent entrer de ſervice au Sceau, pendant le quartier d'Octobre, le Roi les a agréés: Sa Majeſté a indiqué le prochain Sceau pour le Mardi matin quatre Octobre, à Verſailles.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſier ordinaire du Roi en ſa grande Chancellerie de France; à Fontainebleau, les jour & an que deſſus. Signé *LOURDET, PIERRE, CAMUSAT, FARMAIN.*

Quinzième Sceau.

ET le Mardi quatrième jour du mois d'Octobre audit an mil ſept cent cinquante-ſept, le Roi, étant revenu de la Meſſe, a tenu le Sceau pour la quinzième fois dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit tenu les précédens.

On a obſervé le même cérémonial pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon, qu'aux précédens Sceaux.

M.rs Feydeau de Brou, doyen du Conſeil, d'Agueſſeau, de

Bernage, d'Agueſſeau de Freſnes, Trudaine & Poulletier, Conſeillers d'État ordinaires, ont occupé à ce Sceau leur même place.

M.rs Gagne de Périgny, Boula de Quincy, Thiroux, de Silhouette, le Pileur d'Appligny & Dupleix de Bacquencourt, Maîtres des Requêtes nommés par le Roi, ſur la préſentation de M. Feydeau de Brou, doyen du Conſeil, pour aſſiſter au Sceau pendant le préſent quartier d'Octobre; M. Dupleix du Perle, Grand-Rapporteur en la Chancellerie de France; M. de la Haye, Procureur du Roi des Requêtes de l'Hôtel & Général des grande & petites Chancelleries, étoient debout aux deux côtés du fauteuil de Sa Majeſté, ſuivant leur rang & l'ordre preſcrit par le règlement fait pour la tenue du Sceau, ci-devant rapporté.

Les Officiers de la grande Chancellerie du préſent quartier d'Octobre, ſavoir, le S.r Ogier, Grand-Audiencier de France; le S.r Mariette, Contrôleur général de la grande Chancellerie; le S.r le Bas du Pleſſis, Garde des Rôles des offices de France; le S.r Coignard, Conſervateur des hypothèques ſur les rentes; & le S.r Lottin, Scelleur, ſe ſont placés debout, chacun à l'endroit du Bureau qui lui étoit marqué par ledit règlement, & ont rempli les fonctions de leur office.

M. le Duc de Fleury, l'un des premiers Gentilshommes de la chambre du Roi, faiſant les fonctions pour M. le Maréchal Duc de Richelieu, abſent, comme il a été dit ci-devant, le Maréchal Duc de Luxembourg, Capitaine des Gardes-du-corps de quartier, qui étoient venus à la ſuite du Roi, ont pris leur place derrière le fauteuil de Sa Majeſté.

Le S.r Lourdet, en qualité de Doyen des Huiſſiers de la grande Chancellerie de France, s'eſt mis auſſi derrière ledit fauteuil.

Les Procureurs, Syndics & anciens Officiers de la compagnie des Conſeillers-Secrétaires du Roi, les Secrétaires du Roi, de ſervice pendant le préſent mois d'Octobre, & les Officiers de la grande Chancellerie, qui ne ſervent point par quartier, ont occupé leur même place & ont rempli leurs mêmes fonctions, comme aux Sceaux précédens.

Le S.r Camuſat, Huiſſier ordinaire du Roi en ſa grande Chancellerie de France, a lû & publié l'extrait mortuaire de M. Maboul, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Maître des Requêtes ordinaire de ſon Hôtel.

Le Sceau étant fini, le Grand-Audiencier a demandé à Sa Majeſté à quel jour il lui plairoit de remettre le Sceau, & Sa Majeſté l'a indiqué au Vendredi matin vingt-un du préſent mois d'Octobre, à Verſailles ; le Scelleur ayant reporté les Sceaux devant Sa Majeſté, M. Feydeau de Brou les a remis dans les coffres, que le Roi a fermés ; & Sa Majeſté s'étant levée, a été reconduite juſqu'à la porte de ſon cabinet, dans le même ordre & avec le même cérémonial qu'Elle étoit venue, étant précédée par le S.r Bontemps, premier Valet-de-chambre de quartier, portant le coffre des Sceaux, & par les quatre Huiſſiers ordinaires en la grande Chancellerie de France, & ſuivie de M. le Duc de Fleury & de M. le Maréchal Duc de Luxembourg, & de M.rs les Conſeillers d'État, M.rs les Maîtres des Requêtes, & des Officiers de la grande Chancellerie.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé *LOURDET, PIERRE, CAMUSAT, FARMAIN.*

Le Roi ayant fait ſavoir à M. Feydeau de Brou, doyen du Conſeil, qu'il ne tiendroit le Sceau que le Samedi matin vingt-deux Octobre, à Verſailles; M. de Brou en a fait avertir M.rs les

Conſeillers d'État & Maîtres des Requêtes, & le S.r Langlois l'a fait dire au S.r Gillot, Porte-coffre de ſemeſtre, qui a envoyé de nouveaux avertiſſemens, pour ledit jour, aux Officiers qui devoient y aſſiſter.

Seizième Sceau.

ET le Samedi vingt-deuxième jour du mois d'Octobre audit an mil ſept cent cinquante-ſept, le Roi étant revenu de la Meſſe, a donné le Sceau pour la ſeizième fois dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon, qu'aux précédens Sceaux.

M. le Duc de Duras, premier Gentilhomme de la chambre du Roi, s'eſt placé derrière le fauteuil de Sa Majeſté, faiſant les fonctions pour M. le Maréchal Duc de Richelieu abſent.

Monſieur le Prince de Condé (Louis-Joſeph de Bourbon) eſt venu au Sceau faire ſa cour au Roi, & il s'eſt tenu debout près le fauteuil de Sa Majeſté.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le prochain Sceau pour le Samedi matin douze novembre, à Verſailles.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France ; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé LOURDET, PIERRE, CAMUSAT, FARMAIN.

Dix-ſeptième Sceau.

ET le Samedi douzième jour du mois de Novembre audit an mil ſept cent cinquante-ſept, le Roi étant revenu de la Meſſe,

a tenu le Sceau pour la dix-ſeptième fois dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit tenu les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon, qu'aux précédens Sceaux.

Monſeigneur le Dauphin, qui étoit venu avec le Roi, a aſſiſté au Sceau pendant quelque temps, debout près du fauteuil de Sa Majeſté.

M. le Prince de Beauveau, Capitaine des Gardes-du-corps du Roi, s'eſt mis derrière le fauteuil de Sa Majeſté, faiſant les fonctions pour M. le Maréchal Duc de Luxembourg.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le prochain Sceau pour le Mercredi matin trente du préſent mois de Novembre, jour de S.t André, à Verſailles.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé *Lourdet, Pierre, Camusat, Farmain.*

Dix-huitième Sceau.

Et le Mercredi trentième jour du mois de Novembre, fête de S.t André, audit an mil ſept cent cinquante-ſept, le Roi, étant revenu de la Meſſe, a donné le Sceau pour la dix-huitième fois, dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice,

préfentations & lectures des lettres de grace, rémiffion ou pardon, qu'aux Sceaux précédens.

Monfeigneur le Dauphin & Madame l'Infante Ducheffe de Parme, qui étoient venus avec le Roi, ont affifté au Sceau pendant quelque temps, debout autour du fauteuil de Sa Majefté.

Monfeigneur le Dauphin avoit derrière lui fes Menins & Écuier, & les Officiers des Gardes-du-corps du Roi de fervice auprès de fa Perfonne; & Madame l'Infante étoit accompagnée de fon Chevalier d'honneur & de fes Dames de compagnie, & des Officiers des Gardes-du-corps du Roi de fervice auprès d'elle.

Le Sceau étant commencé, Monfeigneur le Duc de Bourgogne, Monfeigneur le Duc de Berri & Monfeigneur le Comte de Provence, étant accompagnés de M.me la Comteffe de Marfan Gouvernante des Enfans de France, font venus dans la grande anti-chambre qui précède la pièce dans laquelle Sa Majefté donnoit le Sceau, & ont fait demander au Roi par M. le Duc de Fleury, premier Gentilhomme de la chambre, la permiffion de faire leur cour à Sa Majefté au Sceau, ce que le Roi ayant accordé, M. le Duc de Fleuri eft venu au-devant de ces Princes, & les a conduits jufqu'au fauteuil de Sa Majefté, étant précédés de l'Huiffier de la Chancellerie qui tenoit la porte par laquelle ces Princes font entrés, & ils fe font tenus debout autour dudit fauteuil pendant prefque tout le temps qu'a duré le Sceau.

Les Sous-gouvernantes, Femmes-de-chambres & Officiers attachés à ces Princes font entrés à leur fuite par permiffion du Roi.

Madame, Madame Victoire & Madame Louife font auffi venues au Sceau faire leur cour au Roi, & elles fe font tenues debout

debout autour du fauteuil de Sa Majesté; & toutes les Dames, Seigneurs & Officiers des Gardes-du-corps du Roi de service auprès de leur Personne, sont entrés à leur suite.

L'Huissier de la Chancellerie qui tenoit la porte par laquelle Madame & Mesdames sont entrées, a marché devant elles jusqu'au fauteuil du Roi.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le prochain Sceau pour le Lundi au soir douze Décembre, à Versailles.

Le présent procès-verbal fait & rédigé par nous Huissiers ordinaires du Roi en sa grande Chancellerie de France; à Versailles, les jour & an que dessus. Signé LOURDET, PIERRE, CAMUSAT, FARMAIN.

Dix-neuvième Sceau.

ET le Lundi douzième jour du mois de Décembre audit an mil sept cent cinquante-sept, six heures du soir, le Roi a donné le Sceau pour la dix-neuvième fois, dans son château de Versailles, dans la même pièce où Sa Majesté avoit donné les précédens.

On a observé à ce Sceau le même cérémonial pour aller prendre Sa Majesté à la porte de son cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de justice, présentations & lectures des lettres de grace, rémission ou pardon, qu'aux Sceaux précédens.

Madame l'Infante Duchesse de Parme est venue faire sa cour au Roi, & elle s'est tenue debout à côté de Sa Majesté.

L'Huissier de la grande Chancellerie qui tenoit la porte par laquelle Madame l'Infante est entrée, a marché devant elle jusqu'au fauteuil du Roi.

M. le Duc de Duras, premier Gentilhomme de la chambre du Roi, s'est placé derrière le fauteuil de Sa Majesté, faisant

les fonctions pour M. le Maréchal Duc de Richelieu, absent.

Le S.r Langlois a présenté à Sa Majesté les provisions de quatre offices de Conseillers-Secrétaires du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances, pour les S.rs Joachim-Bruno le Blanc de Châteauvillard, Antoine Bourdelet, Jean-Baptiste Maupassant & Nicolas Charet; le Roi a mis sur lesdites provisions les *soit montré.*

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le prochain Sceau pour le Mercredi matin vingt-huit du présent mois de Décembre, jour de la fête des S.ts Innocens, à Versailles.

Le présent procès-verbal fait & rédigé par nous Huissiers ordinaires du Roi en sa grande Chancellerie de France; à Versailles, les jour & an que dessus. Signé *LOURDET, PIERRE, CAMUSAT, FARMAIN.*

Vingtième Sceau.

ET le Mercredi vingt-huitième jour du mois de Décembre, fête des S.ts Innocens, audit an mil sept cent cinquante-sept, le Roi étant revenu de la Messe, a donné le Sceau pour la vingtième fois dans son château de Versailles, dans la même pièce où Sa Majesté avoit donné les précédens.

On a observé à ce Sceau le même cérémonial pour aller prendre Sa Majesté à la porte de son cabinet, & le même ordre pour les rapports des lettres de justice, présentations & lectures des lettres de grace, rémission ou pardon, qu'aux précédens Sceaux.

M. de Bernage, l'un de M.rs les Conseillers d'État de service au Sceau, n'y a point assisté, étant incommodé, & n'a point été remplacé.

M. le Duc de Fleuri, premier Gentilhomme de la chambre

du Roi, s'eſt placé derrière le fauteuil de Sa Majeſté, faiſant les fonctions pour M. le Maréchal Duc de Richelieu, abſent.

Les S.rs Joachim-Bruno le Blanc de Châteauvillard, Antoine Bourdelet, Jean-Baptiſte Maupaſſant & Nicolas Charet, ci-devant nommés, ont eu l'honneur de prêter ſerment entre les mains de Sa Majeſté pour leurs offices de Conſeillers-Secrétaires du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, étant préſentés, les deux premiers par le S.r Trinquand, Conſeiller-Secrétaire du Roi; le troiſième par le S.r Gougenot, auſſi Conſeiller-Secrétaire du Roi, & le quatrième par le S.r de Saint-Laurent, auſſi Secrétaire du Roi, qui avoient expédié leurs proviſions; ces ſermens ont été prêtés en la forme ci-devant rapportée.

Le S.r Langlois a préſenté à Sa Majeſté les proviſions de trois offices de Conſeillers-Secrétaires du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, pour les S.rs François-Rémond de Montmort, Pierre-Denys Rouſſeau & Jean-Philippe de Rubin; le Roi a mis ſur leſdites proviſions les *ſoit montré.*

M. Feydeau de Brou, doyen du Conſeil, a préſenté au Roi les noms de M.rs les ſix Maîtres des Requêtes qui doivent entrer de ſervice au Sceau pendant le quartier de Janvier prochain, & Sa Majeſté les a agréés.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le Sceau ſuivant pour le Vendredi matin treize Janvier, à Verſailles; & Sa Majeſté s'étant levée, a été reconduite, dans le même ordre qu'Elle étoit venue, juſqu'à la porte de ſon cabinet, où étant, M. Feydeau de Brou, doyen du Conſeil, lui a préſenté tous les Officiers de la grande Chancellerie des quatre quartiers, qui

s'étoient rendus à Verſailles à l'occaſion de la nouvelle année, pour avoir l'honneur de préſenter leurs reſpects au Roi.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France ; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé LOURDET, PIERRE, CAMUSAT, FARMAIN.

Le Roi ayant fait ſavoir à M. Feydeau de Brou, doyen du Conſeil, qu'il ne tiendroit le Sceau indiqué pour le Vendredi treize Janvier dix heures du matin, à Verſailles, que le même jour ſix heures du ſoir, M. de Brou en a fait avertir M.^rs^ les Conſeillers d'État & Maîtres des Requêtes, & le Sr Langlois l'a fait dire au Sr Bernard, Porte-coffre de ſemeſtre, qui a envoyé de nouveaux avertiſſemens aux Officiers qui devoient y aſſiſter.

Vingt-unième Sceau.

ET le Vendredi treizième jour du mois de Janvier de l'an mil ſept cent cinquante-huit, ſix heures du ſoir, le Roi a tenu le Sceau pour la vingt-unième fois dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit tenu les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens Sceaux, pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice & préſentations.

Mrs Feydeau de Brou, doyen du Conſeil; d'Agueſſeau, de Bernage, d'Agueſſeau de Freſnes, Trudaine & Poulletier, Conſeillers d'État ordinaires, y ont occupé leur même place.

Mrs Thiroux d'Eſperſennes, Boutin, de la Garde, Rouillé d'Orfeuil, Morel de Vindé & de Pont, Maîtres des Requêtes nommés par le Roi, ſur la préſentation de M. Feydeau de Brou,

pour aſſiſter au Sceau pendant le préſent quartier de Janvier; M. Baraſſi, Grand-Rapporteur, & M. de la Haye, Procureur du Roi des Requêtes de l'Hôtel, & Général des grande & petites Chancelleries de France, ſe ſont tenus debout aux deux côtés du fauteuil du Roi, ſuivant leur rang & dans l'ordre ci-devant rapporté, & conformément au règlement ci-devant tranſcrit.

Les Officiers de la grande Chancellerie du préſent quartier de Janvier, ſavoir, le S.r Sauvage, Grand-Audiencier de France; le S.r Chazelle, Contrôleur général de la grande Chancellerie; le S.r Chuppin, Garde des Rôles des offices de France; le S.r Brillon du Perron, Conſervateur des hypothèques ſur les rentes; & le S.r Cligny du Breuil, Scelleur, ſe ſont placés debout, chacun à l'endroit du Bureau qui lui étoit marqué par le ſuſdit règlement, & y ont rempli les fonctions de leur office.

Les Procureurs, Syndics & anciens Officiers de la compagnie des Conſeillers-Secrétaires du Roi, les Conſeillers-Secrétaires du Roi, de ſervice pendant le préſent mois, & les Officiers de la grande Chancellerie, qui ne ſervent point par quartier, ont occupé leur même place, & rempli leurs mêmes fonctions, comme aux Sceaux précédens.

M. le Duc d'Aumont, premier Gentilhomme de la chambre du Roi, de ſervice, & M. le Prince de Beauveau, Capitaine des Gardes-du-corps du Roi, faiſant les fonctions pour M. le Duc d'Ayen, abſent, qui étoient venus à la ſuite du Roi, ſe ſont placés derrière le fauteuil de Sa Majeſté.

Le S.r Lourdet, en qualité de doyen des Huiſſiers de la grande Chancellerie de France, s'eſt mis auſſi derrière ledit fauteuil.

Les S.rs François-Rémond de Montmort, Pierre-Denys Rouſſeau & Jean-Philippe de Rubin, ci-devant nommés, ont eu l'honneur de prêter ſerment entre les mains de Sa Majeſté pour leurs offices de Conſeillers-Secrétaires du Roi, Maiſon,

Couronne de France & de ses Finances, étant présentés, le premier par le S.r Lebeuf, Conseiller-Secrétaire du Roi; le second par le S.r Trinquand, aussi Conseiller-Secrétaire du Roi; & le dernier par le S.r Mangin, aussi Secrétaire du Roi, qui avoient expédié leurs provisions: ces sermens ont été prêtés en la forme ci-devant rapportée, excepté néanmoins que le S.r de Montmort a prêté serment, sans être en manteau & en rabat, attendu son grade de Maréchal des camps & armées du Roi, & sa place de Lieutenant des Gardes-du-corps de Sa Majesté, mais en habit ordinaire, étant à genou, sans chapeau ni épée, l'ayant remise entre les mains d'un des Huissiers de la grande Chancellerie.

Le Sceau étant fini, le Grand-Audiencier a demandé à Sa Majesté à quel jour il lui plairoit de remettre le Sceau, & Sa Majesté l'a indiqué au Lundi trente du présent mois de Janvier, six heures du soir, à Versailles; le Scelleur ayant reporté les Sceaux devant Sa Majesté, & M. Feydeau de Brou les ayant remis dans le coffre, le Roi l'a fermé; & Sa Majesté s'étant levée, a été reconduite jusqu'à la porte de son cabinet dans le même ordre & avec le même cérémonial qu'Elle étoit venue, étant précédée par le S.r de la Roche, premier Valet-de-chambre de quartier, portant le coffre des Sceaux, & des quatre Huissiers ordinaires en la grande Chancellerie de France, & suivie de M. le Duc d'Aumont & de M. le Prince de Beauveau, & de M.rs les Conseillers d'État, Maîtres des Requêtes, Grand-Rapporteur, Procureur général, & des Officiers de la grande Chancellerie.

Le S.r Bernard, Porte-coffre, est entré de semestre.

Le présent procès-verbal fait & rédigé par nous Huissiers ordinaires du Roi en sa grande Chancellerie de France; à Versailles, les jour & an que dessus. Signé LOURDET, PIERRE, CAMUSAT, FARMAIN.

Vingt-deuxième Sceau.

ET le Lundi trentième jour du mois de Janvier audit an mil ſept cent cinquante-huit, ſix heures du ſoir, le Roi a donné le Sceau pour la vingt-deuxième fois dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet & la reconduire, qu'aux précédens Sceaux, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon.

M. le Duc d'Ayen, Capitaine des Gardes-du-corps du Roi de quartier, s'eſt mis derrière le fauteuil de Sa Majeſté.

Le S.r Farmain, Huiſſier ordinaire du Roi en ſa grande Chancellerie de France, a fait la lecture & publication de l'extrait mortuaire de M. Doublet de Perſan, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Maître des Requêtes ordinaire de ſon Hôtel & ancien Intendant du Commerce. Cette publication s'eſt faite avec les mêmes formalités ci-devant rapportées.

Le S.r Langlois a préſenté à Sa Majeſté les proviſions d'un office de Conſeiller-Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, pour le S.r Thomas-Léonor Germain; le Roi a mis ſur leſdites proviſions le *ſoit montré.*

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le Sceau ſuivant pour le Vendredi matin dix-ſept Février, à Verſailles.

Avant que le Sceau commençât, le S.r Sauvage, Grand-Audiencier de France de quartier, & les S.rs le Begue & Chiquet, Syndics de la Compagnie des Conſeillers-Secrétaires du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances,

étant préſentés par M. Feydeau de Brou, doyen du Conſeil, ont eu l'honneur de remettre à Sa Majeſté, au nom des Officiers de la grande Chancellerie de France, les Cierges de la Chandeleur, qui étoient portés par le S.r de S.t Gilles, Cirier de la grande Chancellerie, le tout en la manière accoûtumée, & ſuivant l'uſage obſervé lorſque les Sceaux de France ſont entre les mains d'un Chancelier de France ou d'un Garde des Sceaux.

Après le Sceau, le S.r Lourdet, doyen des Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France, a eu l'honneur de préſenter à Sa Majeſté la liſte des Officiers de la grande Chancellerie de France, laquelle liſte, dont la minute viſée par M. Feydeau de Brou, doyen du Conſeil, avoit été imprimée à l'Imprimerie Royale.

Ces deux préſentations ſe ſont faites dans la chambre de Sa Majeſté, l'une avant le Sceau & l'autre après, comme il eſt dit ci-deſſus.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé *LOURDET, PIERRE, CAMUSAT, FARMAIN.*

Vingt-troiſième Sceau.

ET le Vendredi dix-ſeptième jour du mois de Février audit an mil ſept cent cinquante-huit, le Roi, étant revenu de la Meſſe, a donné le Sceau pour la vingt-troiſième fois, dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux Sceaux précédens, pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des

des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon.

M. le Duc de Fronſac, premier Gentilhomme de la chambre, & M. le Duc de Luxembourg, Capitaine des Gardes-du-corps du Roi, ſe ſont mis derrière le fauteuil de Sa Majeſté, faiſant les fonctions, le premier pour M. le Duc d'Aumont, & l'autre pour M. le Duc d'Ayen.

Le S.r Thomas-Léonor Germain, ci-devant nommé, a eu l'honneur de prêter ſerment entre les mains de Sa Majeſté, pour l'office de Conſeiller-Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, étant préſenté par le S.r Cochepin, Conſeiller-Secrétaire du Roi, qui avoit expédié les proviſions: ce ſerment a été reçû en la même forme que ceux reçûs aux Sceaux précédens.

Le S.r Langlois a préſenté à Sa Majeſté les proviſions d'un office de Conſeiller-Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, pour le S.r Pierre Mouette, Sa Majeſté a mis ſur leſdites proviſions le *ſoit montré.*

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le prochain Sceau pour le Jeudi deux Mars au matin, à Verſailles.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé *LOURDET, PIERRE, CAMUSAT, FARMAIN.*

Le Roi ayant fait ſavoir à M. Feydeau de Brou, doyen du Conſeil, qu'il ne tiendroit le Sceau indiqué pour le Jeudi deux Mars au matin, que le ſoir du même jour, M. de Brou en a fait avertir M.rs les Conſeillers d'État & Maîtres des Requêtes, & le S.r Langlois l'a fait dire au S.r Bernard, Porte-coffre de ſemeſtre, qui a envoyé de nouveaux avertiſſemens pour ledit jour aux Officiers qui devoient y aſſiſter.

Vingt-quatrième Sceau.

ET le Jeudi deuxième jour du mois de Mars audit an mil sept cent cinquante-huit, six heures du soir, le Roi a donné le Sceau pour la vingt-quatrième fois, dans son château de Versailles, dans la même pièce où Sa Majesté avoit donné les précédens.

On a observé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens Sceaux, pour aller prendre Sa Majesté à la porte de son cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de justice, présentations & lectures des lettres de grace, rémission ou pardon.

M. le Duc de Fleury, premier Gentilhomme de la chambre; & M. le Duc de Villeroy, Capitaine des Gardes-du-corps du Roi, se sont mis derrière le fauteuil de Sa Majesté, faisant les fonctions, l'un pour M. le Duc d'Aumont, & l'autre pour M. le Duc d'Ayen.

Le S.r Pierre Mouette, ci-devant nommé, a eu l'honneur de prêter serment entre les mains de Sa Majesté pour l'office de Conseiller-Secrétaire du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances, étant présenté par le S.r le Begue, Conseiller-Secrétaire du Roi, qui avoit expédié les provisions: ce serment a été reçû en la même forme que ceux reçûs aux Sceaux précédens.

Les S.rs Camusat & Farmain, Huissiers ordinaires du Roi en sa grande Chancellerie de France, ont fait les lectures & publications; le premier, de l'extrait mortuaire de M. de Fontanieu, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel; l'autre, de la démission de l'office de Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes

ordinaire de ſon Hôtel, faite par M. Bertier de Sauvigny, Conſeiller d'État & Intendant de la généralité de Paris : ces deux publications ont été faites avec les mêmes formalités ci-devant rapportées.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le Sceau ſuivant pour le Jeudi ſeize du préſent mois de Mars au matin, à Verſailles.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France ; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé LOURDET, PIERRE, CAMUSAT, FARMAIN.

Vingt-cinquième Sceau.

ET le Jeudi ſeizième jour du mois de Mars audit an mil ſept cent cinquante-huit, le Roi étant revenu de la Meſſe, a donné le Sceau pour la vingt-cinquième fois, dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens Sceaux, pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon.

M. de Bernage, l'un de M.rs les Conſeillers d'État ordinaires nommés pour le Sceau, n'y eſt point venu, étant indiſpoſé, & n'a point été remplacé.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le Sceau ſuivant pour le Mardi matin vingt-huit du préſent mois de Mars, dernière fête de Pâques, à Verſailles.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France ; à Verſailles les jour & an que deſſus. Signé LOURDET, PIERRE, CAMUSAT, FARMAIN.

Vingt-ſixième Sceau.

ET le Mardi vingt-huitième jour du mois de Mars, ſeconde fête de Pâques, audit an mil ſept cent cinquante-huit, le Roi étant revenu de la Meſſe, a donné le Sceau pour la vingt-ſixième fois, dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux Sceaux précédens, pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon.

M. de Bernage, Conſeiller d'État ordinaire, n'ayant pû ſe trouver à ce Sceau, n'a point été remplacé.

Le S.r Farmain, Huiſſier ordinaire du Roi en ſa grande Chancellerie de France, a fait la lecture & publication de la vacance de l'office de Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Maître des Requêtes ordinaire de ſon Hôtel, dont étoit pourvû M. Bourgeois de Boynes, nommé Premier Préſident du Parlement de Beſançon : cette publication a été faite avec les mêmes formalités ci-devant rapportées.

M. Feydeau de Brou, doyen du Conſeil, a préſenté à Sa Majeſté les noms de M.rs les ſix Maîtres des Requêtes qui doivent entrer de ſervice au Sceau pendant le quartier d'Avril; le Roi les a agréés.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le Sceau ſuivant pour le Vendredi quatorze Avril au matin, à Verſailles.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé LOURDET, PIERRE, CAMUSAT, FARMAIN.

Vingt-ſeptième Sceau.

ET le Vendredi quatorzième jour du mois d'Avril audit an mil ſept cent cinquante-huit, le Roi étant revenu de la Meſſe, a donné le Sceau pour la vingt-ſeptième fois, dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

M.rs Feydeau de Brou, doyen du Conſeil; d'Agueſſeau; d'Agueſſeau de Freſnes, Trudaine & Poulletier, Conſeillers d'État ordinaires, y ont occupé leur même place.

M. de Bernage, l'un de M.rs les Conſeillers d'État nommés pour aſſiſter au Sceau, étant indiſpoſé, ne s'y eſt point trouvé, & n'a point été remplacé.

M.rs Dufour de Villeneuve, de Cypierre, Doublet de Perſan, Pinault de Tenelles, Dupré de Saint-Maur & Deſvieux, Maîtres des Requêtes nommés par le Roi pour le préſent quartier d'Avril, ſur la préſentation de M. Feydeau de Brou, doyen du Conſeil, ont aſſiſté au Sceau debout aux deux côtés du fauteuil de Sa Majeſté, chacun ſuivant ſon rang; M. Baraſſy, Grand-Rapporteur, après le dernier.

Le S.r Jolly, Grand-Audiencier de France; le S.r Carpentier, Contrôleur général de la grande Chancellerie; le S.r Véron, Garde des Rôles des offices de France; le S.r Mirey, Conſervateur des hypothèques, & le S.r Robin, Scelleur, tous Officiers du préſent quartier d'Avril, ont pris chacun leur place, debout, à l'endroit du bureau qui leur étoit marqué par le ſuſdit règlement, & y ont rempli les fonctions de leur office.

Les Procureurs-Syndics & anciens Officiers de la compagnie des Conſeillers-Secrétaires du Roi; les Secrétaires du Roi de ſervice pendant le préſent mois d'Avril, & les Officiers de

la grande Chancellerie, qui ne ſervent point par quartier, ont occupé leur même place, & ont rempli leurs mêmes fonctions comme aux Sceaux précédens.

M. le Duc de Fleury, l'un des premiers Gentilshommes de la chambre du Roi, faiſant les fonctions pour M. le Duc d'Aumont abſent, & M. le Prince de Beauveau, Capitaine des Gardes-du-corps du Roi de quartier, qui étoient venus à la ſuite du Roi, ſe ſont placés derrière le fauteuil de Sa Majeſté.

Le S.r Lourdet, en qualité de doyen des Huiſſiers ordinaires du Roi en la grande Chancellerie de France, s'eſt mis auſſi derrière ledit fauteuil.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon, qu'aux Sceaux précédens.

Le S.r Langlois a préſenté à Sa Majeſté les proviſions d'un office de Conſeiller-Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, pour le S.r Gabriel Dounant; le Roi a mis ſur leſdites proviſions le *ſoit montré.*

Le Sceau étant fini, le Grand-Audiencier a demandé à Sa Majeſté à quel jour il lui plairoit de remettre le Sceau, & Sa Majeſté l'a indiqué au Vendredi matin vingt-huit du préſent mois d'Avril, à Verſailles; le Scelleur ayant reporté les Sceaux devant le Roi, & M. Feydeau de Brou les ayant remis dans les coffres, le Roi les a fermés; & Sa Majeſté s'étant levée, a été reconduite juſqu'à la porte de ſon cabinet, dans le même ordre qu'Elle étoit venue, étant précédée par le S.r Bontemps, premier Valet-de-chambre, de ſervice pour le S.r Marchais, portant le coffre des Sceaux, & par les quatre Huiſſiers ordinaires en la grande Chancellerie de France, & ſuivie de M. le

Duc de Fleury & de M. le Prince de Beauveau, & de M.rs les Conseillers d'État ordinaires & Maîtres des Requêtes, & des Officiers de la grande Chancellerie.

Avant que le Roi se levât pour sortir du Sceau, M. Feydeau de Brou, doyen du Conseil, a demandé à Sa Majesté la permission, pour que le S.r Farmain, Huissier ordinaire du Roi en sa grande Chancellerie de France, chargé de la vente de l'office de Conseiller-Secrétaire du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances, saisi réellement sur le S.r Barthélemi Moisnet, fit apposer dans le château de Versailles les affiches pour parvenir à la vente de cet office; ce que le Roi a accordé.

Le présent procès-verbal fait & rédigé par nous Huissiers ordinaires du Roi en sa grande Chancellerie de France; à Versailles, les jour & an que-dessus. Signé LOURDET, PIERRE, CAMUSAT, FARMAIN.

Vingt-huitième Sceau.

ET le Vendredi vingt-huitième jour du mois d'Avril audit an mil sept cent cinquante-huit, le Roi étant revenu de la Messe, a donné le Sceau pour la vingt-huitième fois dans son château de Versailles, dans la même pièce où Sa Majesté avoit donné les précédens.

On a observé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux Sceaux précédens, pour aller prendre Sa Majesté à la porte de son cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de justice, présentations & lectures des lettres de grace, rémission ou pardon.

Monseigneur le Dauphin est venu faire sa cour au Roi pendant le Sceau, & s'est tenu debout à côté de Sa Majesté.

L'Huissier de la grande Chancellerie, qui tenoit la porte par laquelle Monseigneur le Dauphin est entré, a marché devant ce Prince jusqu'au fauteuil du Roi.

M. de Bernage, Conſeiller d'État ordinaire, & M. de Cypierre, l'un de M.[rs] les Maîtres des Requêtes de ſervice pendant le préſent quartier, n'ont point aſſiſté au Sceau, & n'ont point été remplacés.

Le S.[r] Gabriel Dounant, ci-devant nommé, a eu l'honneur de prêter ſerment entre les mains de Sa Majeſté pour l'office de Conſeiller-Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, étant préſenté par le S.[r] Cochepin, Conſeiller-Secrétaire du Roi, qui avoit expédié les proviſions ; ce ſerment a été reçû en la même forme que ceux ci-devant rapportés.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le prochain Sceau pour le Vendredi matin douze Mai, à Verſailles.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France ; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé *LOURDET, PIERRE, CAMUSAT, FARMAIN.*

Le Roi étant à Choiſy, & ſe trouvant indiſpoſé d'un rhumatiſme ſur le genou, qui l'avoit empêché de retourner à Verſailles, a fait ſavoir à M. Feydeau de Brou, doyen du Conſeil, qu'il tiendroit le Sceau indiqué à Verſailles, dans ſon château de Choiſy, les mêmes jour & heure; en conſéquence de quoi M. de Brou a fait avertir M.[rs] les Conſeillers d'État & Maîtres des Requêtes, & le S.[r] Langlois l'a mandé au S.[r] Bernard, Porte-coffre de ſemeſtre, qui a envoyé de nouveaux avertiſſemens aux Officiers de la Chancellerie, qui devoient y aſſiſter.

Vingt-neuvième Sceau.

ET le Vendredi douzième jour du mois de Mai audit an mil ſept cent cinquante-huit, le Roi étant revenu de la Meſſe, a donné

a donné le Sceau pour la vingt-neuvième fois, dans le grand ſalon du petit château neuf de Choiſy, attenant la chambre de Sa Majeſté; lequel ſalon étoit préparé de même que la pièce du château de Verſailles, où le Roi a donné les précédens Sceaux, comme il eſt dit ci-deſſus.

M.[rs] les Conſeillers d'État, Maîtres des Requêtes & Grand-Rapporteur, & les Officiers de la grande Chancellerie de ſervice, ſe ſont rendus au château de Choiſy dans ledit ſalon préparé pour la tenue du Sceau.

On a obſervé le même cérémonial qu'aux Sceaux précédens, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon.

M. le Prince de Turenne, Grand-Chambellan de France, s'eſt placé derrière le fauteuil de Sa Majeſté.

Le Roi a permis de laiſſer entrer au Sceau toutes les Perſonnes de la Cour & Officiers qui étoient du voyage.

Le S.[r] Langlois a préſenté à Sa Majeſté les proviſions d'un office de Conſeiller-Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, pour le S.[r] Jean-Victor Varin ſieur de la Marre; le Roi a mis ſur leſdites proviſions le *ſoit montré.*

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le prochain Sceau pour le Mardi matin trente du préſent mois de Mai, à Verſailles.

Avant que le Sceau commençât, les Procureurs-Syndics & anciens Officiers de la compagnie des Conſeillers-Secrétaires du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, ont été introduits par M. le Duc d'Aumont, premier Gentilhomme de la chambre d'exercice, dans la chambre de Sa Majeſté, & ils ont eu l'honneur de préſenter au Roi la bourſe de cent jetons, qu'ils ont coûtume de préſenter à M. le Garde des Sceaux de France, à l'occaſion de la fête de S.[t] Jean Porte-

Latine leur Patron ; le S.r Hatte, doyen de ladite compagnie, a porté la parole, & le S.r Hémard, Tréſorier de ladite compagnie, a remis ladite bourſe entre les mains de Sa Majeſté.

Le Roi a fait donner à dîner aux Officiers du Sceau dans une ſalle de l'ancien château.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France ; à Choiſy, les jour & an que deſſus. Signé LOURDET, PIERRE, CAMUSAT, FARMAIN.

Trentième Sceau.

ET le Mardi trentième jour du mois de Mai audit an mil ſept cent cinquante-huit, le Roi étant revenu de la Meſſe, a donné le Sceau pour la trentième fois, dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux Sceaux précédens, pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon.

M. Trudaine, Conſeiller d'État ordinaire, & M.rs de Cypierre & Pinault de Tenelles, Maitres des Requêtes de ſervice pendant le préſent quartier, ne ſont point venus au Sceau, & n'ont point été remplacés.

Le S.r Jean-Victor Varin ſieur de la Marre, ci-devant nommé, a eu l'honneur de prêter ſerment entre les mains de Sa Majeſté, pour l'office de Conſeiller-Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, étant préſenté par le S.r Pommyer, Conſeiller-Secrétaire du Roi, qui avoit

expédié les provisions ; ce serment a été reçû en la même forme ci-devant rapportée.

Le S.r Farmain, Huissier ordinaire du Roi en sa grande Chancellerie de France, a fait la première publication de la vente de l'office de Conseiller-Secrétaire du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances, saisi réellement sur le S.r Barthélemi Moisnet, propriétaire dudit office, dont il avoit apposé les affiches aux portes de la pièce dans laquelle Sa Majesté donnoit le Sceau; M.e Moreau de Vorme, Avocat au Conseil & du poursuivant, ayant demandé la remise, Sa Majesté, après avoir pris l'avis de M.rs les Conseillers d'État, l'a prononcée au premier Sceau : cette publication s'est faite avec les mêmes formalités que celles ci-devant rapportées.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le prochain Sceau au Vendredi matin seize Juin, à Versailles.

Le présent procès-verbal fait & rédigé par nous Huissiers ordinaires du Roi en sa grande Chancellerie de France; à Versailles, les jour & an que dessus. Signé *LOURDET, PIERRE, CAMUSAT, FARMAIN.*

Trente-unième Sceau.

ET le Vendredi seizième jour du mois de Juin audit an mil sept cent cinquante-huit, le Roi étant revenu de la Messe, a donné le Sceau pour la trente-unième fois dans son château de Versailles, dans la même pièce où Sa Majesté avoit donné les précédens.

On a observé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux Sceaux précédens, pour aller prendre Sa Majesté à la porte de son cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de justice, présentations & lectures des lettres de grace, rémission ou pardon.

M. Dufour de Villeneuve, l'un de M.rs les Maîtres des Requêtes de ſervice pendant le préſent quartier, n'eſt point venu au Sceau, étant incommodé, & il n'a point été remplacé.

Le S.r Farmain, Huiſſier ordinaire du Roi en ſa grande Chancellerie de France, a fait la ſeconde publication de la vente de l'office de Conſeiller-Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, ſaiſi réellement ſur le S.r Barthélemi Moiſnet, propriétaire dudit office ; M.e Moreau de Vorme, Avocat au Conſeil & du pourſuivant, ayant demandé la remiſe Sa Majeſté, après avoir pris l'avis de M.rs les Conſeillers d'État, l'a prononcée à quinzaine.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le Sceau ſuivant pour le Vendredi matin trente du préſent mois de Juin, à Verſailles.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France ; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé *LOURDET, PIERRE, CAMUSAT, FARMAIN,*

Trente-deuxième Sceau.

ET le Vendredi trentième jour du mois de Juin audit an mil ſept cent cinquante-huit, le Roi étant revenu de la Meſſe, a donné le Sceau pour la trente-deuxième fois dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux Sceaux précédens, pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon.

Le Roi ayant commencé le Sceau plus tôt qu'à l'ordinaire, il n'y a eu de M.rs les Conſeillers d'État, que M.rs Feydeau

de Brou, d'Agueſſeau & d'Agueſſeau de Freſnes, qui s'y ſoient trouvés.

M.rs les Maîtres des Requêtes ne s'y ſont point trouvés.

M. Charles-François-Hyacinthe Eſmangart, Conſeiller au Grand-Conſeil, qui avoit traité de l'office de Conſeiller du Roi Grand-Rapporteur en la grande Chancellerie de France, dont étoit pourvû M. Baraſſy, & dont les proviſions avoient été ſcellées au dernier Sceau, a eu l'honneur de prêter ſerment, au commencement du Sceau, entre les mains de Sa Majeſté, pour ledit office de Grand-Rapporteur, étant préſenté par le S.r Trinquand, Conſeiller-Secrétaire du Roi, qui avoit expédié les proviſions; & ledit S.r Eſmangart a pris la place marquée au Grand-Rapporteur par le règlement pour la tenue du Sceau, & a fait à ſon tour le rapport d'une lettre de juſtice: ce ſerment a été prêté en la même forme ci-devant rapportée.

M. le Marquis de Villeroy, Capitaine des Gardes-du-corps du Roi, en ſurvivance de M. le Duc de Villeroy ſon oncle, s'eſt mis derrière le fauteuil de Sa Majeſté, faiſant les fonctions pour M. le Prince de Beauveau.

M. Poulletier, Conſeiller d'État eſt venu pendant le Sceau; & ayant fait demander au Roi par M. Feydeau de Brou la permiſſion d'entrer, Sa Majeſté lui a accordé, & il a pris ſéance à ſa place ordinaire.

M. Deſvieux, l'un de M.rs les Maîtres des Requêtes, eſt venu auſſi pendant le Sceau, & on a obſervé à ſon égard les mêmes formalités que pour M. Poulletier.

Le S.r Camuſat, Huiſſier ordinaire du Roi en ſa grande Chancellerie de France, a fait la troiſième publication de la vente de l'office de Conſeiller-Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, ſaiſi réellement ſur le S.r Barthélemi Moiſnet, propriétaire dudit office; comme la partie

saisie avoit formé une demande en nullité, Sa Majesté, après avoir pris l'avis de M.rs les Conseillers d'État, a remis à prononcer l'adjudication, sauf quinzaine, après le jugement qui interviendra au Conseil de Chancellerie sur ladite demande en nullité.

M. Feydeau de Brou, doyen du Conseil, a présenté au Roi les noms de M.rs les six Maîtres des Requêtes qui doivent entrer de service au Sceau pendant le quartier de Juillet prochain, & Sa Majesté les a agréés.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le prochain Sceau pour le Vendredi matin vingt-un Juillet, à Versailles.

Le présent procès-verbal fait & rédigé par nous Huissiers ordinaires du Roi en sa grande Chancellerie de France; à Versailles, les jour & an que dessus. Signé *LOURDET, PIERRE, CAMUSAT, FARMAIN.*

Trente-troisième Sceau.

ET le Vendredi vingt-unième jour du mois de Juillet audit an mil sept cent cinquante-huit, le Roi étant revenu de la Messe, a donné le Sceau pour la trente-troisième fois, dans son château de Versailles, dans la même pièce où Sa Majesté avoit donné les précédens.

M.rs Feydeau de Brou, doyen du Conseil; d'Aguesseau, de Bernage, d'Aguesseau de Fresnes, Trudaine & Poulletier, Conseillers d'État ordinaires, y ont occupé leur même place.

M.rs Saunier, Thoynard de Jouy, de Montaran, le Pelletier de Morfontaine & de Boullongne, Maitres des Requêtes, nommés par le Roi sur la présentation de M. Feydeau de Brou, doyen du Conseil, pour assister au Sceau pendant le présent quartier de Juillet; M. Esmangart, Conseiller au Grand-Conseil, Grand-Rapporteur en la Chancellerie de France, & M. de la

Haye, Procureur du Roi des Requêtes de l'Hôtel, & Général des grande & petites Chancelleries de France, étoient debout aux deux côtés du fauteuil de Sa Majeſté, ſuivant leur rang & l'ordre preſcrit par le règlement.

M. Fargès de Poliſy, l'un de M.rs les Maîtres des Requêtes nommés pour aſſiſter au Sceau, n'y eſt point venu, & n'a point été remplacé.

Les Officiers de la grande Chancellerie du préſent quartier de Juillet, ſavoir, le S.r Berſin, Grand-Audiencier de France, le S.r Denis des Puizards, Contrôleur général de la grande Chancellerie ; le S.r Chazelle, Garde des Rôles des offices de France; le S.r Poan, Conſervateur des hypothèques ſur les rentes, & le S.r Regnault de Villers, Scelleur, ont pris chacun leur place debout à l'endroit du bureau, ſuivant l'ordre preſcrit par le règlement, & y ont rempli les fonctions de leur office.

Les Procureurs-Syndics & anciens Officiers de la compagnie des Conſeillers-Secrétaires du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances; les Secrétaires du Roi de la même compagnie, de ſervice pendant le préſent mois de Juillet, & les Officiers de la grande Chancellerie, qui ne ſervent point par quartier, ont occupé leur même place & rempli leurs fonctions comme aux Sceaux précédens.

M. le Duc d'Aumont, premier Gentilhomme de la chambre en exercice, & M. le Duc de Villeroy, Capitaine des Gardes-du-corps du Roi, qui étoient venus à la ſuite du Roi, ont pris leur place debout derrière le fauteuil de Sa Majeſté.

Le S.r Lourdet, en qualité de Doyen des Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France, s'eſt mis auſſi derrière ledit fauteuil.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux Sceaux

précédens pour aller prendre Sa Majesté à la porte de son cabinet, & le même ordre pour les rapports des lettres de justice, présentations & lectures des lettres de grace, rémission ou pardon.

Le Sceau étant fini, le Grand-Audiencier a demandé à Sa Majesté à quel jour il lui plairoit de remettre le Sceau, & Sa Majesté l'a indiqué au Samedi matin cinq du mois d'Août, à Versailles; le Scelleur ayant reporté les Sceaux devant Sa Majesté, M. Feydeau de Brou les a remis dans les coffres; le Roi les a fermés, & Sa Majesté s'étant levée, a été reconduite jusqu'à la porte de son cabinet, dans le même ordre qu'Elle étoit venue, étant précédée par le S.r de Champlost, premier Valet-de-chambre de service, portant le coffre des Sceaux, & par les quatre Huissiers ordinaires en la grande Chancellerie de France, & suivie de M. le Duc d'Aumont & de M. le Duc de Villeroy, & de M.rs les Conseillers d'État & Maîtres des Requêtes, & des Officiers de la grande Chancellerie.

Le S.r Montois, qui avoit traité de l'office de Porte-coffre de la grande Chancellerie, dont étoit pourvû le S.r Gillot, est entré de semestre.

Le présent procès-verbal fait & rédigé par nous Huissiers ordinaires du Roi en sa grande Chancellerie de France; à Versailles, les jour & an que dessus. Signé *LOURDET, PIERRE, CAMUSAT, FARMAIN.*

Trente-quatrième Sceau.

ET le Samedi cinquième jour du mois d'Août audit an mil sept cent cinquante-huit, le Roi étant revenu de la Messe, a donné le Sceau pour la trente-quatrième fois, dans son château de Versailles, dans la même pièce où Sa Majesté avoit donné les précédens.

On

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux Sceaux précédens, pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon.

M. le Marquis de Villeroy, Capitaine des Gardes-du-corps en ſurvivance, qui étoit venu à la ſuite de Sa Majeſté, s'eſt mis derrière le fauteuil du Roi, faiſant les fonctions pour M. le Duc de Villeroy ſon oncle.

Madame l'Infante, Ducheſſe de Parme, eſt venue pendant le Sceau faire ſa cour au Roi, & s'eſt tenue debout à côté de Sa Majeſté.

L'Huiſſier de la Chancellerie, qui tenoit la porte par laquelle Madame l'Infante eſt entrée, a marché devant cette Princeſſe juſqu'au fauteuil du Roi.

Madame l'Infante étoit accompagnée de ſon Chevalier d'honneur, de ſes Dames de compagnie, & des Officiers des Gardes-du-corps du Roi, de ſervice auprès d'elle.

Le S.r Claude Coquinot a eu l'honneur de prêter ſerment entre les mains de Sa Majeſté pour l'office de Conſeiller-Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, étant préſenté par le S.r Pommier, Conſeiller-Secrétaire du Roi, qui avoit expédié les proviſions: ce ſerment a été reçû avec les mêmes formalités ci-devant rapportées.

Le Sceau étant fini, Sa Majeſté a indiqué le Sceau ſuivant pour le Dimanche matin vingt du préſent mois d'Août, à Verſailles.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé *LOURDET, PIERRE, CAMUSAT, FARMAIN.*

Trente - cinquième Sceau.

ET le Dimanche vingtième jour du mois d'Août audit an mil ſept cent cinquante-huit, le Roi, étant revenu de la Meſſe, a donné le Sceau pour la trente-cinquième fois dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux Sceaux précédens, pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon.

M. le Duc de Duras, premier Gentilhomme de la chambre du Roi, s'eſt mis derrière le fauteuil de Sa Majeſté, faiſant les fonctions pour M. le Duc d'Aumont.

M. de Bernage, l'un de M.rs les Conſeillers d'État ordinaires nommés pour le Sceau, n'y eſt point venu, & n'a point été remplacé.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le Sceau ſuivant pour le Samedi matin deux du mois de Septembre, à Verſailles.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé *LOURDET, PIERRE, CAMUSAT, FARMAIN.*

Trente - ſixième Sceau.

ET le Samedi deuxième jour du mois de Septembre audit an mil ſept cent cinquante-huit, le Roi, étant revenu de la Meſſe, a donné le Sceau pour la trente-ſixième fois, dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux Sceaux précédens, pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon.

Madame (Marie-Adélaïde de France), Madame Victoire & Madame Sophie ſont venues au Sceau faire leur cour au Roi, & elles ſe ſont tenues debout autour du fauteuil de Sa Majeſté; toutes les Dames, Seigneurs & Officiers des Gardes-du-corps du Roi, de ſervice auprès d'elles, ſont entrés à leur ſuite.

L'Huiſſier de la Chancellerie, qui tenoit la porte par laquelle Madame & Meſdames ſont entrées, a marché devant ces Princeſſes juſqu'au fauteuil du Roi.

Le S.r Langlois a préſenté à Sa Majeſté les proviſions d'un office de Conſeiller-Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, pour le S.r Bernard de Juſſieu; le Roi a mis ſur leſdites proviſions le *ſoit montré.*

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le prochain Sceau pour le Vendredi matin, fête de S.t Michel, vingt-neuf du préſent mois de Septembre, à Verſailles.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé LOURDET, PIERRE, CAMUSAT, FARMAIN.

Trente-ſeptième Sceau.

ET le Vendredi vingt-neuvième jour du mois de Septembre, fête de S.t Michel, audit an mil ſept cent cinquante-huit, le Roi, qui avoit indiqué le préſent Sceau pour le matin, ſe trouvant indiſpoſé, ne l'a donné qu'à ſept heures du ſoir, pour la trente-ſeptième fois, dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux Sceaux précédens, pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon.

Le S.r Bernard de Juſſieu, ci-devant nommé, a eu l'honneur de prêter ſerment entre les mains de Sa Majeſté pour l'office de Conſeiller-Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, étant préſenté par le S.r le Begue, Conſeiller-Secrétaire du Roi: ce ſerment a été reçû en la même forme que ceux çi-devant rapportés.

M. Feydeau de Brou, doyen du Conſeil, a préſenté au Roi les noms de M.rs les ſix Maîtres des Requêtes qui doivent entrer de ſervice au Sceau pendant le quartier d'Octobre prochain, & Sa Majeſté les a agréés.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le prochain Sceau pour le Mercredi matin dix-huit du mois d'Octobre, à Verſailles.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé LOURDET, PIERRE, CAMUSAT, FARMAIN.

Trente-huitième Sceau.

ET le Mercredi dix-huitième jour du mois d'Octobre audit an mil ſept cent cinquante-huit, le Roi, étant revenu de la Meſſe, a donné le Sceau pour la trente-huitième fois dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

M.rs Feydeau de Brou, doyen du Conſeil; de Bernage, Trudaine & Poulletier, Conſeillers d'État ordinaires, y ont occupé leur même place.

M.[rs] d'Agueſſeau & d'Agueſſeau de Freſnes, auſſi Conſeillers d'État, nommés par le Roi pour avoir voix délibérative dans ce Conſeil, n'y ont point aſſiſté, ayant obtenu au dernier Sceau la permiſſion de Sa Majeſté d'aller dans leurs Terres, & ils n'ont point été remplacés.

M.[rs] Boula de Quincy, de Silhouette, le Pilleur d'Apligny, Guignard de Saint-Prieſt, d'Aine & de Cotte, Maîtres des Requêtes, nommés par le Roi, ſur la préſentation de M. Feydeau de Brou, doyen du Conſeil, pour aſſiſter au Sceau pendant le préſent quartier d'Octobre, & M. Eſmangart, Conſeiller au Grand-Conſeil, Grand-Rapporteur en la Chancellerie de France, étoient debout aux deux côtés du fauteuil de Sa Majeſté, ſuivant leur rang & l'ordre preſcrit par le règlement.

Les Officiers de la Chancellerie du préſent quartier d'Octobre, ſavoir, le S.[r] Ogier, Grand-Audiencier de France; le S.[r] Mariette, Contrôleur général de la grande Chancellerie; le S.[r] Chazelle, Garde des Rôles des offices de France, faiſant les fonctions pour ce quartier; le S.[r] Coignard, Conſervateur des hypothèques ſur les rentes, & le S.[r] Lottin, Scelleur, ont pris chacun leur place debout aux deux côtés du bureau, ſuivant l'ordre preſcrit par le règlement, & y ont rempli les fonctions de leur office.

Les Procureurs, Syndics & anciens Officiers de la compagnie des Conſeillers-Secrétaires du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances; les Secrétaires du Roi de la même compagnie, de ſervice pendant le préſent mois d'Octobre, & les Officiers de la Chancellerie, qui ne ſervent point par quartier, ont occupé leur même place & ont rempli leurs mêmes fonctions, comme aux Sceaux précédens.

M. le Duc de Fleury, premier Gentilhomme de la chambre, faiſant les fonctions pour M. le Duc d'Aumont; & M. le

Maréchal Duc de Luxembourg, Capitaine des Gardes-du-corps du Roi, de quartier, qui étoient venus à la ſuite du Roi, ont pris leur place debout derrière le fauteuil de Sa Majeſté.

Le S.r Lourdet, en qualité de Doyen des Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France, s'eſt mis auſſi derrière ledit fauteuil.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon, qu'aux Sceaux précédens.

Le Sceau étant fini, le Grand-Audiencier a demandé à Sa Majeſté à quel jour il lui plairoit de remettre le Sceau, & Sa Majeſté l'a indiqué au Dimanche matin douze du mois de Novembre, à Verſailles; le Scelleur ayant reporté les Sceaux devant Sa Majeſté, M. Feydeau de Brou les a remis dans les coffres, le Roi les a fermés; & Sa Majeſté s'étant levée, a été reconduite juſqu'à la porte de ſon cabinet dans le même ordre qu'Elle étoit venue, étant précédée par le S.r Bontemps, premier Valet-de-chambre de ſervice, portant le coffre des Sceaux, & par les Huiſſiers ordinaires en la grande Chancellerie de France, & ſuivie de M. le Duc de Fleury & de M. le Maréchal Duc de Luxembourg, & de M.rs les Conſeillers d'État & Maîtres des Requêtes, & des Officiers de la grande Chancellerie.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé LOURDET, CAMUSAT, FARMAIN.

Trente-neuvième Sceau.

ET le Dimanche douzième jour du mois de Novembre audit an mil ſept cent cinquante-huit, le Roi, étant revenu de

la Meſſe, a donné le Sceau pour la trente-neuvième fois, dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux Sceaux précédens, pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon.

M. le Prince de Turenne, Grand-Chambellan de France, qui étoit venu à la ſuite du Roi, a pris ſa place derrière le fauteuil de Sa Majeſté.

M. d'Agueſſeau, Conſeiller d'État ordinaire, n'étant point encore revenu de ſes Terres, n'a point aſſiſté au Sceau, & n'a point été remplacé.

Le S.r Langlois a préſenté à Sa Majeſté les proviſions d'un office de Conſeiller-Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances; pour le S.r Jacques Chreſtien ſieur de Fumechon ; le Roi a mis ſur leſdites proviſions le *ſoit montré.*

Sa Majeſté a commis M. Boula de Quincy, l'un de M.rs les Maîtres des Requêtes préſens au Sceau, pour Rapporteur d'une oppoſition au titre, & a écrit ſon nom ſur le repli des proviſions de l'office.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le prochain Sceau pour le Jeudi matin fête de S.t André, trente du préſent mois de Novembre, à Verſailles.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France ; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé LOURDET, CAMUSAT, FARMAIN.

Quarantième Sceau.

ET le Jeudi trentième jour du mois de Novembre, fête de Sr André audit an mil ſept cent cinquante-huit, le Roi, étant revenu de la Meſſe, a donné le Sceau pour la quarantième fois, dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux Sceaux précédens, pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon.

Le Sr Jacques Chreſtien ſieur de Fumechon, ci-devant nommé; & le Sr Louis-René Binet ſieur de Boiſgiroult, Meſtre-de-camp de Cavalerie, Chevalier de l'Ordre royal & militaire de St Louis, ont eu l'honneur de prêter ſerment entre les mains de Sa Majeſté pour leurs offices de Conſeillers-Secrétaires du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, étant préſentés, le premier par le Sr de Saint-Laurent, Conſeiller-Secrétaire du Roi; & le ſecond par le S.^r le Begue, auſſi Conſeiller-Secrétaire du Roi, qui avoient expédié leurs proviſions; ces ſermens ont été prêtés en la même forme ci-devant rapportée, excepté néanmoins que le Sr de Boiſgiroult a prêté ſerment ſans être en manteau & en rabat, attendu ſon état de Militaire, mais en habit ordinaire, avec les mêmes formalités que celui du Sr de Montmort, ainſi qu'il eſt porté au procès-verbal du vingt-unième Sceau tenu par Sa Majeſté, à Verſailles, le treize Janvier dernier.

Le Roi avoit mis le *ſoit montré* ſur les proviſions du Sr Binet, dans ſon cabinet, ſur la préſentation qui lui fut faite deſdites proviſions

provifions par M. le Comte de Saint-Florentin, Miniftre & Secrétaire d'État.

Le S.r Bontemps, premier Valet-de-chambre du Roi, de fervice, s'eft mis derrière le fauteuil de Sa Majefté, & y a refté pendant tout le temps qu'a duré le Sceau; M. le Duc d'Aumont, premier Gentilhomme de la chambre en exercice, ni aucun de M.rs les premiers Gentilshommes de la chambre ne s'y étant point trouvés.

Le S.r Langlois a préfenté à Sa Majefté les provifions d'un office de Confeiller-Secrétaire du Roi, Maifon, Couronne de France & de fes Finances, pour le S.r Jofeph-Marie Pafcaud; le Roi a mis fur lefdites provifions le *foit montré*.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le prochain Sceau pour le Vendredi matin quinze Décembre, à Verfailles.

Le préfent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiffiers ordinaires du Roi en fa grande Chancellerie de France; à Verfailles, les jour & an que deffus. Signé *LOURDET, CAMUSAT, FARMAIN.*

Le Roi ayant fait favoir à M. Feydeau de Brou, doyen du Confeil, qu'il ne tiendroit le Sceau indiqué pour le Vendredi quinze Décembre, dix heures du matin, que fur les fix heures du foir du même jour, M. de Brou en a fait avertir M.rs les Confeillers d'État & Maîtres des Requêtes; & le S.r Langlois l'a fait dire au S.r Montois, Porte-coffre de femeftre, qui a envoyé de nouveaux avertiffemens pour ladite heure aux Officiers de la grande Chancellerie, qui devoient y affifter.

Quarante-unième Sceau.

ET le Vendredi quinzième jour du mois de Décembre audit an mil fept cent cinquante-huit, fept heures du foir, le Roi a

donné le Sceau pour la quarante-unième fois, dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux Sceaux précédens, pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon.

M. Trudaine, l'un de M.rs les Conſeillers d'État nommés pour aſſiſter au Sceau, étant indiſpoſé, ne s'y eſt point trouvé, & n'a point été remplacé.

Le S.r Bontemps, premier Valet-de-chambre du Roi, de quartier, s'eſt mis derrière le fauteuil de Sa Majeſté, M. le Duc d'Aumont, premier Gentilhomme de la chambre d'exercice, étant abſent.

Le S.r Joſeph-Marie Paſcaud, ci-devant nommé, a eu l'honneur de prêter ſerment entre les mains de Sa Majeſté pour l'office de Conſeiller-Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, étant préſenté par le S.r Légal, Conſeiller-Secrétaire du Roi, qui avoit expédié les proviſions: ce ſerment a été prêté en la même forme ci-devant rapportée.

Le S.r Langlois a préſenté à Sa Majeſté les proviſions d'un office de Conſeiller-Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, pour le S.r Alexis-Emmanuel Meſnage de Preſſigny; le Roi a mis ſur leſdites proviſions le *ſoit montré.*

Sa Majeſté a commis M. de Silhouette, l'un de M.rs les Maîtres des Requêtes préſens au Sceau, pour Rapporteur d'une oppoſition formée au titre d'un office, & a écrit ſon nom ſur le repli des proviſions dudit office.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le prochain Sceau

pour le Jeudi matin vingt-huit du présent mois de Décembre, jour de la fête des S.[ts] Innocens, à Verſailles.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé LOURDET, CAMUSAT, FARMAIN.

Quarante-deuxième Sceau.

ET le Jeudi vingt-huitième jour du mois de Décembre, fête des S.[ts] Innocens, audit an mil ſept cent cinquante-huit, le Roi, étant revenu de la Meſſe, a donné le Sceau pour la quarante-deuxième fois, dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit tenu les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens, pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon.

Monſieur le Comte de Luſace (Xavier-Auguſte, Prince de Saxe, fils de Frédéric-Auguſte III, Roi de Pologne, Électeur de Saxe, & frère de Madame la Dauphine) qui étoit venu avec le Roi, lui a fait ſa cour pendant quelque temps au Sceau, debout à la droite de Sa Majeſté, ayant avec lui ſon Chambellan, & quelques Officiers attachés à ſa perſonne.

Le S.[r] Alexis-Emmanuel Meſnage de Preſſigny, ci-devant nommé, a eu l'honneur de prêter ſerment entre les mains de Sa Majeſté pour l'office de Conſeiller-Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, étant préſenté par le S.[r] Cochepin, Conſeiller-Secrétaire du Roi, qui avoit expédié les proviſions : ce ſerment a été reçû en la même forme ci-devant rapportée.

Le S.[r] Langlois a préſenté à Sa Majeſté les proviſions d'un

office de Conseiller-Secrétaire du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances, pour le S.r Nicolas-Pierre-Élisabeth Geoffroy; le Roi a mis sur lesdites provisions le *soit montré.*

M. Feydeau de Brou, doyen du Conseil, a présenté au Roi les noms de M.rs les six Maîtres des Requêtes, qui doivent entrer de service au Sceau pendant le quartier de Janvier prochain, & Sa Majesté les a agréés.

Le S.r Ogier, Grand-Audiencier de France, a fait la lecture de l'édit suivant.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE: A tous présens & à venir; SALUT. Il nous a été très-humblement représenté par nos amés & féaux Conseillers les quatre Grands-Audienciers de France, les quatre Contrôleurs généraux de la grande Chancellerie, les quatre Gardes des Rôles des offices de France, les quatre Conservateurs des hypothèques sur les rentes & augmentations de gages par nous dûes, & le Trésorier général du Sceau, que leurs offices exigent une résidence & un service personnel partout où est indiqué le Sceau; que plusieurs de ces offices demandent un travail considérable, & sont chargés d'une garantie envers le public, à raison des oppositions formées ès mains desdits Officiers, & que ces offices, dont l'exercice est nécessaire, & dont presque tout le revenu ne consiste que dans un casuel proportionné au travail, sont d'un très-médiocre produit, à raison desquelles considérations nous les aurions exempté en divers temps des augmentations de finance demandées aux autres Officiers des Chancelleries de notre royaume; pour quoi ils nous ont très-humblement supplié de les faire rayer du rôle des augmentations de finance créées en vertu de notre édit du mois d'Août dernier. La satisfaction que nous avons du zèle

& des ſervices deſdits Officiers de notre grande Chancellerie, & leur exactitude dans les fonctions importantes qu'ils exercent ſous nos yeux, nous auroient fait deſirer d'avoir entièrement égard à d'auſſi juſtes repréſentations; mais les dépenſes extra-ordinaires de la préſente guerre nous obligeant malgré nous à tirer des ſecours proportionnés de nos ſujets, nous nous ſommes déterminés à leur attribuer une augmentation d'un ſol pour livre ſur le droit de marc d'or; ce que nous avons fait d'autant plus volontiers, que cette augmentation ne ſera point onéreuſe, & ſera preſque inſenſible. A CES CAUSES, & autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre Conſeil, & de notre certaine ſcience & autorité royale, nous avons par notre préſent édit, perpétuel & irrévocable, dit, ſtatué & ordonné; diſons, ſtatuons & ordonnons, voulons & nous plaît ce qui ſuit:

ARTICLE PREMIER.

A commencer du premier Janvier de l'année mil ſept cent cinquante-neuf, il ſera perçû par nos Tréſoriers du marc d'or, douze deniers pour livre en dehors du marc d'or entier qui ſe paye pour chacun des offices de Judicature, Police, Finance & autres généralement quelconques qui ſont ſujets audit marc d'or, leſquels douze deniers pour livre ſeront perçûs ainſi & de la même manière que le ſont les autres droits qui ſe perçoivent ſur ledit marc d'or, ſoit à notre profit, ſoit à celui deſdits Officiers & de nos Conſeillers-Secrétaires de notre grande Chancellerie ou autres, à quelque titre & pour quelque cauſe que ce ſoit, & être enſuite par leſdits Tréſoriers partagés également entre noſdits dix-ſept Officiers de notre grande Chancellerie, & payés à chacun d'eux ſur leurs ſimples quittances; à la charge par chacun des titulaires deſdits dix-ſept offices de notre grande Chancellerie, de nous payer, ſans ſolidité, la ſomme de vingt

mille livres dans le courant   ſur les quittances du Tréſorier de nos revenus caſuels, le tout revenant pour noſdits dix-ſept Officiers, à la ſomme de trois cents quarante mille livres.

I I.

DISPENSONS nos Officiers de notre grande Chancellerie, de nous payer aucune finance pour augmentations de gages ou autrement, en conſéquence de notre édit du mois d'Août dernier, & même ne pourront leſdits dix-ſept Officiers de notre grande Chancellerie, & leurs ſucceſſeurs auxdits offices, être obligés à l'avenir à prendre aucune augmentation de gages, dont nous les déchargeons pour toûjours, attendu les finances conſidérables qu'ils nous ont ci-devant payé, & celles qu'ils doivent payer en exécution du préſent édit.

I I I.

PERMETTONS à noſdits dix-ſept Officiers de notre grande Chancellerie, d'emprunter chacun en particulier, au denier vingt, ſans aucune retenue du Vingtième & Deux ſols pour livre du Dixième ou autres impoſitions, les deniers néceſſaires pour nous payer ladite nouvelle finance de vingt mille livres, même d'affecter & hypothéquer ſpécialement & par privilége, chacun ſa part des douze deniers pour livre ſur le marc d'or, à eux attribués par le préſent édit, deſquels mention ſera faite ſur les quittances de finance.

I V.

AVONS confirmé & confirmons, & en tant que beſoin, avons attribué & attribuons par le préſent édit à noſdits dix-ſept Officiers de notre grande Chancellerie, la qualité de Conſeillers en nos Conſeils, & au ſurplus les avons confirmés & confirmons dans tous les honneurs, prérogatives, priviléges & exemptions

à eux accordés par nos précédens édits, déclarations, arrêts, règlemens & lettres patentes, & par ceux des Rois nos prédécesseurs, que nous voulons être obſervés ſelon leur forme & teneur ; ordonnons que notre préſent édit ſera lû & publié, l'audience du Sceau tenante. SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amés & féaux Conſeillers les Gens tenant notre Cour de Parlement, que le préſent édit ils aient à faire lire, publier & regiſtrer, & le contenu en icelui garder & obſerver ſelon ſa forme & teneur : CAR TEL EST NOTRE PLAISIR ; & afin que ce ſoit choſe ferme & ſtable à toûjours, nous y avons fait mettre notre ſcel. DONNÉ à Verſailles au mois de Décembre, l'an de grace mil ſept cent cinquante-huit, & de notre règne le quarante-troiſième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas,* Par le Roi, PHELYPEAUX. *Viſa* LOUIS. Vû au Conſeil, DE BOULLONGNE. Et ſcellé du grand ſceau de cire verte.

Pendant cette publication, les portes de la Salle du Sceau ont été ouvertes & refermées enſuite.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le Sceau ſuivant pour le Vendredi matin douze Janvier mil ſept cent cinquante-neuf, à Verſailles ; & Sa Majeſté s'étant levée a été reconduite dans le même ordre qu'Elle étoit venue juſqu'à la porte de ſon cabinet, où étant, le S.r Lourdet, doyen des Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France, a eu l'honneur de préſenter à Sa Majeſté la liſte des Officiers de la grande Chancellerie de France, pour l'année mil ſept cent cinquante-neuf.

Le Roi étant rentré dans ſon cabinet, & M. Feydeau de Brou ayant dit à Sa Majeſté que tous les Officiers de la grande Chancellerie des quatre quartiers s'étoient rendus à Verſailles à l'occaſion de la nouvelle année, & qu'ils étoient tous dans

la chambre de Sa Majesté ; le Roi a donné ordre à l'Huissier de son cabinet de les faire entrer, & ils ont eu l'honneur de présenter à Sa Majesté leurs profonds respects.

Le présent procès-verbal fait & rédigé par nous Huissiers ordinaires du Roi en sa grande Chancellerie de France ; à Versailles, les jour & an que dessus. Signé *LOURDET, CAMUSAT, FARMAIN.*

Quarante-troisième Sceau.

ET le Vendredi douzième jour du mois de Janvier de l'an mil sept cent cinquante-neuf, le Roi, étant revenu de la Messe, a donné le Sceau pour la quarante-troisième fois, dans son château de Versailles, dans la même pièce où Sa Majesté avoit donné les précédens.

On a observé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens, pour aller prendre Sa Majesté à la porte de son cabinet, & le même ordre pour les rapports des lettres de justice, présentations & lectures des lettres de grace, rémission ou pardon.

M.rs Feydeau de Brou, doyen du Conseil ; d'Aguesseau, d'Aguesseau de Fresnes, Trudaine & Poulletier, Conseillers d'État ordinaires, y ont occupé leur même place.

M. de Bernage, l'un de M.rs les Conseillers d'État ordinaires nommés pour assister au Sceau, ne s'y est point trouvé, étant incommodé, & n'a point été remplacé.

M.rs Bignon, Turgot, Roüillé d'Orfeuil, Morel de Vindé, Moreau de Plancy & Taboureau des Reaux, Maîtres des Requêtes, nommés par le Roi sur la présentation de M. Feydeau de Brou, doyen du Conseil, pour assister au Sceau pendant le présent quartier de Janvier, & M. Esmangart, Grand-Rapporteur, se sont tenus debout aux deux côtés du fauteuil du Roi, suivant leur rang, conformément au règlement ci-dessus transcrit.

Les

Les Officiers de la grande Chancellerie du présent quartier de Janvier, savoir, le S.r Sauvage, Grand-Audiencier de France, le S.r Chazelle, Contrôleur général de la grande Chancellerie; le S.r Chuppin, Garde des Rôles des offices de France; le S.r Brillon du Perron, Conservateur des hypothèques sur les rentes, & le S.r Cligny du Breuil, Scelleur, se sont placés debout, chacun à l'endroit du bureau qui lui étoit marqué par le susdit règlement, & y ont rempli les fonctions de leur office.

Les Procureurs-Syndics & anciens Officiers de la compagnie des Conseillers-Secrétaires du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances; les Conseillers-Secrétaires du Roi, de service pendant le présent mois, & les Officiers de la grande Chancellerie, qui ne servent point par quartier, ont occupé leur même place & rempli leurs mêmes fonctions, comme aux Sceaux précédens.

M. le Prince de Turenne, Grand-Chambellan de France, M. le Duc de Duras, premier Gentilhomme de la chambre du Roi, de service, & M. le Duc d'Ayen, Capitaine des Gardes-du-corps du Roi, de quartier, qui étoient venus à la suite du Roi, se sont placés derrière le fauteuil de Sa Majesté.

Le S.r Lourdet, en qualité de Doyen des Huissiers de la grande Chancellerie de France, s'est mis aussi derrière ledit fauteuil.

Le S.r Nicolas-Pierre-Élisabeth Geoffroy, ci-devant nommé, a eu l'honneur de prêter serment entre les mains de Sa Majesté, pour l'office de Conseiller-Secrétaire du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances, étant présenté par le S.r Cochepin, Conseiller-Secrétaire du Roi, qui avoit expédié les provisions: ce serment a été reçû en la forme ci-devant rapportée.

Le S.r Langlois a présenté à Sa Majesté les provisions d'un

office de Conſeiller-Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, pour le S.r Antoine-François Bouret de Valleroche, & celles de Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Garde des Rôles des offices de France, pour le S.r Antoine-Iſidore Lottin; le Roi a mis ſur leſdites proviſions les *ſoit montré.*

Le Sceau étant fini, le Grand-Audiencier a demandé à Sa Majeſté à quel jour il lui plairoit de remettre le Sceau, & Sa Majeſté l'a indiqué au Vendredi matin vingt-ſix du préſent mois de Janvier, à Verſailles; le Scelleur ayant reporté les Sceaux devant Sa Majeſté, & M. Feydeau de Brou les ayant remis dans les coffres; le Roi les a fermés, & Sa Majeſté s'étant levée, a été reconduite juſqu'à la porte de ſon cabinet, dans le même ordre & avec le même cérémonial qu'Elle étoit venue, étant précédée par le S.r de la Roche, premier Valet-de-chambre de quartier, portant le coffre des Sceaux, & des Huiſſiers ordinaires en la grande Chancellerie de France, & ſuivie de M. le Duc de Duras & de M. le Duc d'Ayen, & de M.rs les Conſeillers d'État, Maîtres des Requêtes, Grand-Rapporteur, & des Officiers de la grande Chancellerie.

Le S.r Bernard, Porte-coffre eſt entré de ſemeſtre.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé *LOURDET, CAMUSAT, FARMAIN.*

Quarante-quatrième Sceau.

ET le Vendredi vingt-ſixième jour du mois de Janvier audit an mil ſept cent cinquante-neuf, le Roi étant revenu de la Meſſe, a donné le Sceau pour la quarante-quatrième fois, dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens, pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon.

M.rs de Bernage, d'Agueſſeau de Freſnes & Trudaine, Conſeillers d'État ordinaires, n'ont point aſſiſté au Sceau, étant indiſpoſés, & n'ont point été remplacés.

M. le Comte d'Ayen, Capitaine des Gardes-du-corps du Roi, en ſurvivance, s'eſt mis derrière le fauteuil de Sa Majeſté, faiſant les fonctions pour M. le Duc d'Ayen ſon père.

Le S.r de la Roche, premier Valet-de-chambre du Roi, de quartier, s'eſt mis auſſi derrière le fauteuil de Sa Majeſté, & y a reſté pendant tout le Sceau, M. le Duc de Duras, premier Gentilhomme de la chambre, étant abſent.

Les S.rs Antoine-François Bouret de Valleroche, & Antoine-Iſidore Lottin, ci-devant nommés, ont eu l'honneur de prêter ferment entre les mains de Sa Majeſté, le premier pour l'office de Conſeiller-Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, étant préſenté par le S.r Cochepin, Conſeiller-Secrétaire du Roi, qui avoit expédié les proviſions ; & l'autre, pour l'office de Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Secrétaire de Sa Majeſté, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, Garde des Rôles des offices de France, Contrôleur général de l'augmentation du Sceau, & celui de Commis y joint, étant préſenté par le S.r Chuppin, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Garde des Rôles des offices de France, qui avoit expédié les proviſions; ces ſermens ont été reçûs en la forme ci-devant rapportée.

Le S.r Farmain, Huiſſier ordinaire du Roi en ſa grande Chancellerie de France, a fait la lecture & publication de la

démiſſion de l'office de Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Maître des Requêtes ordinaire de ſon Hôtel, faite par M. Maſſon de Bercy ; cette publication a été faite avec les mêmes formalités ci-devant rapportées.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le Sceau ſuivant pour le Vendredi matin neuf Février, à Verſailles.

Avant que le Sceau commençât, M. Feydeau de Brou, doyen du Conſeil, étant dans le cabinet du Roi, & ayant dit à Sa Majeſté que les Officiers de la grande Chancellerie de France & les Syndics de la compagnie des Conſeillers-Secrétaires du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, étoient dans la chambre de Sa Majeſté, & ſouhaitoient d'avoir l'honneur de lui préſenter les cierges de la Chandeleur, le Roi a donné ordre à l'Huiſſier de ſon cabinet de les faire entrer, & le S.r Sauvage, Grand-Audiencier de France, a eu l'honneur de faire au nom de la grande Chancellerie de France, la préſentation à Sa Majeſté deſdits cierges, qui étoient portés par le S.r de Saint-Gilles, Cirier de la grande Chancellerie, le tout en la manière accoûtumée, & ſuivant l'uſage obſervé, lorſque les Sceaux de France ſont entre les mains d'un Chancelier ou d'un Garde des Sceaux.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé LOURDET, CAMUSAT, FARMAIN.

Quarante-cinquième Sceau.

ET le Vendredi neuvième jour du mois de Février audit an mil ſept cent cinquante-neuf, le Roi étant revenu de la Meſſe, a donné le Sceau pour la quarante-cinquième fois, dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice & préſentations.

M. Trudaine, l'un de M.rs les Conſeillers d'État ordinaires nommés pour aſſiſter au Sceau, n'y eſt point venu, étant incommodé, & n'a point été remplacé.

M. le Duc de Fronſac, premier Gentilhomme de la chambre du Roi, qui étoit venu à la ſuite de Sa Majeſté, s'eſt placé derrière le fauteuil du Roi, faiſant les fonctions pour M. le Duc de Duras.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le Sceau ſuivant pour le Samedi matin vingt-quatre du préſent mois de Février, fête de S.t Mathias, à Verſailles.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé LOURDET, CAMUSAT, FARMAIN.

Quarante-ſixième Sceau.

ET le Samedi vingt-quatrième jour du mois de Février, fête de S.t Mathias, audit an mil ſept cent cinquante-neuf, le Roi étant revenu de la Meſſe, a donné le Sceau pour la quarante-ſixième fois, dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens, pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon.

M. Trudaine, l'un de M.rs les Conſeillers d'État ordinaires

nommés pour aſſiſter au Sceau, n'y eſt point venu, étant incommodé, & n'a point été remplacé.

M. le Duc de Bouillon, Grand-Chambellan de France, qui étoit venu à la ſuite du Roi, s'eſt placé derrière le fauteuil de Sa Majeſté.

Le S.r Langlois a préſenté à Sa Majeſté les proviſions de l'office de Garde-Dépoſitaire des minutes de la grande Chancellerie de France, pour ſervir au quartier d'Avril de chaque année, pour le S.r Achilles le Begue, Conſeiller-Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances; & celle de Conſeiller-Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, pour le S.r Antoine Paporet de Maxilly; le Roi a mis ſur leſdites proviſions les *ſoit montré.*

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le Sceau ſuivant pour le Mardi matin treize Mars, à Verſailles.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé *LOURDET, CAMUSAT, FARMAIN.*

Quarante-ſeptième Sceau.

ET le Mardi treizième jour du mois de Mars audit an mil ſept cent cinquante-neuf, le Roi étant revenu de la Meſſe, a donné le Sceau pour la quarante-ſeptième fois, dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens, pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon.

M. de Bernage, l'un de M.rs les Conſeillers d'État ordinaires nommés pour aſſiſter au Sceau, n'y eſt point venu, étant incommodé, & n'a point été remplacé.

Le S.r Achilles le Begue, Conſeiller-Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances; & le S.r Antoine Paporet de Maxilly, ci-devant nommés, ont eu l'honneur de prêter ſerment entre les mains de Sa Majeſté; le premier, pour l'office de Garde-Dépoſitaire des minutes de la grande Chancellerie de France, pour ſervir au quartier d'Avril de chaque année, étant préſenté par le S.r Lebeuf, Conſeiller-Secrétaire du Roi, qui avoit expédié les proviſions; & l'autre, pour l'office de Conſeiller-Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, étant préſenté par le S.r Cochepin, Conſeiller-Secrétaire du Roi, qui avoit expédié les proviſions: ces ſermens ont été prêtés en la forme ci-devant rapportée.

Le S.r Langlois a préſenté au Roi les proviſions d'un office de Conſeiller-Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, pour le S.r Jérôme de Laage de Meux; Sa Majeſté a mis ſur leſdites proviſions le *ſoit montré.*

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le Sceau ſuivant pour le Mercredi matin vingt-huit du préſent mois de Mars, à Verſailles.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé LOURDET, CAMUSAT, FARMAIN.

Quarante-huitième Sceau.

ET le Mercredi vingt-huitième jour du mois de Mars audit an mil ſept cent cinquante-neuf, le Roi étant revenu de la

Meſſe, a donné le Sceau pour la quarante-huitième fois, dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens, pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon.

Le S.r de la Roche, premier Valet-de-chambre du Roi, de quartier, qui avoit apporté le coffre des Sceaux, s'eſt mis derrière le fauteuil de Sa Majeſté, & y a reſté pendant tout le Sceau, M. le Duc de Duras, premier Gentilhomme de la chambre, étant abſent.

Le S.r Jérôme de Laage de Meux, ci-devant nommé, a eu l'honneur de prêter ſerment entre les mains de Sa Majeſté pour l'office de Conſeiller-Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, étant préſenté par le S.r le Begue, Conſeiller-Secrétaire du Roi, qui avoit expédié les proviſions; ce ſerment a été prêté en la forme ci-devant rapportée.

M. Feydeau de Brou, doyen du Conſeil, a préſenté à Sa Majeſté les noms de M.rs les ſix Maîtres des Requêtes qui doivent entrer de ſervice au Sceau pendant le quartier d'Avril; le Roi les a agréés.

Le S.r Langlois a préſenté à Sa Majeſté les proviſions d'un office de Scelleur héréditaire de la grande Chancellerie de France, pour ſervir au quartier de Janvier de chaque année, pour le S.r Henri Quoinat, pourvû de l'office de Chauffe-cire héréditaire des Chancelleries de France, dont il a paſſé ſa procuration *ad reſignandum* en faveur du S.r Montois, Porte-coffre de la Chancellerie, ſemeſtre de Juillet; le Roi a mis ſur leſdites proviſions de Scelleur le *ſoit montré*.

Le

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le Sceau ſuivant pour le Mercredi matin onze Avril, à Verſailles.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France ; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé *LOURDET, CAMUSAT, FARMAIN.*

Quarante - neuvième Sceau.

ET le Mercredi onzième jour du mois d'Avril audit an mil ſept cent cinquante-neuf, le Roi étant revenu de la Meſſe, a donné le Sceau pour la quarante-neuvième fois, dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens, pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon.

M.rs Feydeau de Brou, doyen du Conſeil ; d'Agueſſeau, de Bernage, d'Agueſſeau de Freſnes, Trudaine & Poulletier, Conſeillers d'État ordinaires, y ont occupé leur même place.

M.rs d'Argouges de Fleury, de Cypierre, Amelot de Chaillou ; de Perſan, Deſvieux & le Boulanger d'Acqueville, Maîtres des Requêtes nommés par le Roi ſur la préſentation de M. Feydeau de Brou, doyen du Conſeil, pour aſſiſter au Sceau pendant le préſent quartier d'Avril, & M. Eſmangart, Grand-Rapporteur, ſe ſont tenus debout aux deux côtés du fauteuil du Roi, ſuivant leur rang, & conformément au règlement ci-devant tranſcrit.

Les Officiers de la grande Chancellerie du préſent quartier d'Avril, ſavoir, le S.r Joly, Grand-Audiençier de France ; le S.r Carpentier, Contrôleur général de la grande Chancellerie ;

le S.r Véron, Garde des Rôles des offices de France; le S.r Mirey, Conſervateur des hypothèques ſur les rentes; & le S.r Robin, Scelleur, ſe ſont placés debout chacun à l'endroit du bureau qui lui étoit marqué par le ſuſdit règlement, & y ont rempli les fonctions de leur office.

Les Procureurs-Syndics & anciens Officiers de la compagnie des Conſeillers - Secrétaires du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances; les Conſeillers-Secrétaires du Roi, de ſervice pendant le préſent mois, & les Officiers de la grande Chancellerie, qui ne ſervent point par quartier, ont occupé les mêmes places, & ont rempli leurs mêmes fonctions comme aux Sceaux précédens.

M. le Duc de Duras, premier Gentilhomme de la chambre du Roi, de ſervice; & M. le Prince de Beauveau, Capitaine des Gardes-du-corps du Roi, de quartier, qui étoient venus à la ſuite du Roi, ſe ſont placés derrière le fauteuil de Sa Majeſté.

Le S.r Lourdet, en qualité de Doyen des Huiſſiers de la grande Chancellerie de France, s'eſt mis auſſi derrière ledit fauteuil.

Monſeigneur le Dauphin eſt venu faire ſa cour au Roi pendant le Sceau, & s'eſt tenu debout à côté de Sa Majeſté.

L'Huiſſier de la grande Chancellerie, qui tenoit la porte par laquelle Monſeigneur le Dauphin eſt entré, a marché devant ce Prince juſqu'au fauteuil du Roi.

Le S.r Henri Quoinat, ci-devant nommé, a eu l'honneur de prêter ſerment entre les mains de Sa Majeſté pour l'office de Scelleur héréditaire de la grande Chancellerie de France, pour ſervir au quartier de Janvier de chaque année, étant préſenté par le S.r Légal, Conſeiller-Secrétaire du Roi, qui avoit expédié les proviſions: ce ſerment a été prêté en la forme ci-devant rapportée, excepté que ledit S.r Quoinat étoit ſeulement

en habit noir ayant quitté ſon épée, qu'il a remis enſuite pour faire les fonctions de Scelleur; ces Officiers ſont les ſeuls qui aient le droit d'aſſiſter au Sceau l'épée au côté.

Sa Majeſté a commis M. d'Argouges de Fleury, l'un de M.rs les Maîtres des Requêtes préſens au Sceau, pour Rapporteur d'une oppoſition formée au titre d'un office, & a écrit ſon nom ſur le repli des proviſions dudit office.

Le Sceau étant fini, le Grand-Audiencier a demandé à Sa Majeſté à quel jour il lui plairoit de remettre le Sceau, & Sa Majeſté l'a indiqué au Vendredi matin vingt-ſept du préſent mois d'Avril, à Verſailles; le Scelleur ayant reporté les Sceaux devant Sa Majeſté, & M. Feydeau de Brou les ayant remis dans les coffres, le Roi les a fermés: & Sa Majeſté s'étant levée, a été reconduite juſqu'à la porte de ſon cabinet, dans le même ordre & avec le même cérémonial qu'Elle étoit venue, étant précédée par le S.r Binet des Marchais, premier Valet-de-chambre de quartier, portant le coffre des Sceaux, & des Huiſſiers ordinaires en la grande Chancellerie de France, & ſuivie de M. le Duc de Duras & de M. le Prince de Beauveau, & de M.rs les Conſeillers d'État, Maîtres des Requêtes & Grand-Rapporteur, & des Officiers de la grande Chancellerie.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé LOURDET, CAMUSAT, FARMAIN.

Le Roi ayant fait ſavoir à M. Feydeau de Brou, doyen du Conſeil, qu'il ne tiendroit le Sceau indiqué pour le Vendredi vingt-ſept du préſent mois d'Avril, dix heures du matin, que ſur les ſix heures du ſoir du même jour, M. de Brou en a fait avertir M.rs les Conſeillers d'État & Maîtres des Requêtes, & le S.r Langlois l'a fait dire au S.r Bernard, Porte-coffre de

ſemeſtre, qui a envoyé de nouveaux avertiſſemens pour ladite heure aux Officiers de la grande Chancellerie, qui devoient y aſſiſter.

Cinquantième Sceau.

ET le Vendredi vingt-ſeptième jour du mois d'Avril audit an mil ſept cent cinquante-neuf, ſept heures du ſoir, le Roi a donné le Sceau pour la cinquantième fois, dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens, pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice & préſentations.

M. Trudaine, l'un de M.^rs les Conſeillers d'État nommés pour aſſiſter au Sceau, ne s'y eſt point trouvé, & n'a point été remplacé.

M. le Marquis de Villeroy, Capitaine des Gardes-du-corps du Roi, qui étoit venu à la ſuite du Roi, s'eſt mis derrière le fauteuil de Sa Majeſté, M. le Prince de Beauveau, Capitaine des Gardes-du-corps du Roi, de quartier, étant abſent.

Le Sr Binet des Marchais, premier Valet-de-chambre du Roi, de quartier, s'eſt mis auſſi derrière ledit fauteuil de Sa Majeſté, M. le Duc de Duras, premier Gentilhomme de la chambre d'exercice, étant abſent.

Le Sr Langlois a préſenté à Sa Majeſté les proviſions d'un office de Conſeiller-Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes finances, pour le Sr Pierre-Jean-Baptiſte Gerbier; le Roi a mis ſur leſdites proviſions le *ſoit montré.*

Le Sr Étienne Montois, Porte-coffre de la grande Chancellerie de France, ſemeſtre de Juillet, ayant traité de l'office

de Chauffe-cire héréditaire des Chancelleries de France, & ses provisions étant scellées du Sceau dernier, & ayant prêté serment entre les mains de M. Feydeau de Brou, doyen du Conseil, a rempli à ce Sceau les fonctions de sondit office de Chauffe-cire.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le prochain Sceau pour le Vendredi matin onze Mai, à Versailles.

Le présent procès-verbal fait & rédigé par nous Huissiers ordinaires du Roi en sa grande Chancellerie de France; à Versailles, les jour & an que dessus. Signé LOURDET, CAMUSAT, FARMAIN.

Cinquante - unième Sceau.

ET le Vendredi onzième jour du mois de Mai audit an mil sept cent cinquante-neuf, le Roi étant revenu de la Messe, a donné le Sceau pour la cinquante-unième fois, dans son château de Versailles, dans la même pièce où Sa Majesté avoit donné les précédens.

On a observé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens, pour aller prendre Sa Majesté à la porte de son cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de justice, présentations & lectures des lettres de grace, rémission ou pardon.

M. Trudaine, l'un de M.rs les Conseillers d'État nommés pour assister au Sceau, n'y est point venu, & n'a point été remplacé.

Le S.r Pierre-Jean-Baptiste Gerbier, ci-devant nommé, a eu l'honneur de prêter serment entre les mains de Sa Majesté, pour l'office de Conseiller-Secrétaire du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances, étant présenté par le S.r Lebeuf, Conseiller-Secrétaire du Roi, qui avoit expédié les provisions; ce serment a été prêté en la forme ci-devant rapportée.

Le S.r Langlois a présenté à Sa Majesté les provisions de deux offices de Conseillers-Secrétaires du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances, pour les S.rs Michel Foucault, & Henri-François-Nicolas Camet; le Roi a mis sur lesdites provisions les *soit montré.*

Le S.r Farmain, Huissier ordinaire du Roi en sa grande Chancellerie de France, a fait la lecture & publication de l'acte de démission de l'office de Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, faite par M. de Silhouette, Conseiller ordinaire au Conseil royal, Contrôleur général des Finances; cette publication a été faite avec les mêmes formalités ci-devant rapportées.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le prochain Sceau pour le Jeudi matin vingt-quatre du présent mois de Mai, jour de la fête de l'Ascension, à Versailles.

Avant que le Sceau commençât, les Procureurs-Syndics & anciens Officiers de la compagnie des Conseillers-Secrétaires du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances, ont été introduits par M. le Duc de Duras, premier Gentilhomme de la chambre en exercice, dans le cabinet du Roi, & ils ont eu l'honneur de présenter à Sa Majesté la bourse de cent jetons, qu'ils ont coûtume de présenter à M. le Garde des Sceaux de France, à l'occasion de la fête de S.t Jean Porte-Latine leur Patron; le S.r Rollin, Sous-doyen de ladite compagnie, a porté la parole, & le S.r Hémard, Trésorier de ladite compagnie, a remis ladite bourse entre les mains du Roi.

Le S.r Pierre, Huissier ordinaire du Roi en sa grande Chancellerie de France, est décédé le cinq Mai présent mois, après une longue maladie qui l'a empêché, depuis le mois d'Octobre dernier, d'assister au Sceau; ce qui est cause que les procès-verbaux du Sceau ne sont signés que par les S.rs Lourdet,

Camuſat & Farmain, en attendant que l'office dudit feu S.r Pierre ſoit rempli.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France ; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé *LOURDET, CAMUSAT, FARMAIN.*

Cinquante-deuxième Sceau.

ET le Jeudi vingt-quatrième jour du mois de Mai audit an mil sept cent cinquante-neuf, fête de l'Aſcenſion ; le Roi étant revenu de la Meſſe, a donné le Sceau pour la cinquante-deuxième fois, dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens, pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon.

Les S.rs Michel Foucault & Henri-François-Nicolas Camet, ci-devant nommés, ont eu l'honneur de prêter ſerment entre les mains de Sa Majeſté pour les offices de Conſeillers-Secrétaires du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, étant préſentés par le S.r Lebeuf, Conſeiller-Secrétaire du Roi, qui avoit expédié les proviſions ; ces ſermens ont été prêtés en la forme ci-devant rapportée.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le Sceau ſuivant pour le Mardi matin cinq du mois de Juin, ſeconde fête de la Pentecôte, à Verſailles.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France ; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé *LOURDET, CAMUSAT, FARMAIN.*

Cinquante-troiſième Sceau.

ET le Mardi cinquième jour du mois de Juin, ſeconde fête de la Pentecôte, audit an mil ſept cent cinquante-neuf, le Roi étant revenu de Vêpres, environ les cinq heures du ſoir, a donné le Sceau pour la cinquante-troiſième fois, dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens. Ce Sceau, qui avoit été indiqué pour le matin, a été remis au ſoir, à cauſe d'un Conſeil que le Roi a tenu.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens, pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon.

Monſeigneur le Dauphin eſt venu avec le Roi au Sceau, & y a reſté quelque temps, debout à la gauche de Sa Majeſté.

M. le Duc de Fleury, premier Gentilhomme de la chambre, s'eſt mis derrière le fauteuil de Sa Majeſté, faiſant les fonctions pour M. le Duc de Duras, abſent.

M. d'Argouges de Fleury, l'un de M.[rs] les Maîtres des Requêtes, de ſervice au Sceau pendant le préſent quartier, eſt venu lorſque le Sceau étoit commencé; & ayant fait demander au Roi par M. Feydeau de Brou, la permiſſion d'entrer, Sa Majeſté lui a accordé, & il a pris ſa place ordinaire.

Le S.[r] Farmain, Huiſſier ordinaire du Roi en ſa grande Chancellerie de France, a fait la lecture & publication de la démiſſion de l'office de Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Maître des Requêtes ordinaire de ſon Hôtel, faite par M. Gagnat de Longny; cette publication a été faite avec les mêmes formalités ci-devant rapportées.

Le

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le prochain Sceau pour le Vendredi matin vingt-deux du préfent mois de Juin, à Verfailles.

Le préfent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiffiers ordinaires du Roi en fa grande Chancellerie de France ; à Verfailles, les jour & an que deffus. Signé LOURDET, CAMUSAT, FARMAIN.

Cinquante-quatrième Sceau.

ET le Vendredi vingt-deuxième jour du mois de Juin audit an mil fept cent cinquante-neuf, le Roi, étant revenu de la Meffe, a donné le Sceau pour la cinquante-quatrième fois, dans fon château de Verfailles, dans la même pièce où Sa Majefté avoit donné les précédens.

On a obfervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens, pour aller prendre Sa Majefté à la porte de fon cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juftice & préfentations.

M. d'Agueffeau de Frefnes, l'un de M.rs les Confeillers d'État ordinaires, choifis pour affifter au Sceau, eft venu lorfque le Sceau étoit commencé ; & ayant fait demander au Roi par M. Feydeau de Brou, la permiffion d'entrer, Sa Majefté lui a accordé, & il a pris féance à fa place ordinaire.

Le S.r Langlois a préfenté à Sa Majefté les provifions d'un office de Confeiller-Secrétaire du Roi, Maifon, Couronne de France & de fes Finances, pour le S.r Louis-François Mahé de la Bourdonnaye ; Sa Majefté a mis fur lefdites provifions le *foit montré.*

M. Feydeau de Brou, doyen du Confeil, a préfenté au Roi les noms de M.rs les fix Maîtres des Requêtes qui doivent entrer de fervice au Sceau pendant le quartier de Juillet prochain, & Sa Majefté les a agréés.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le prochain Sceau pour le Lundi matin neuf Juillet, à Verſailles.

On a ſcellé à ce Sceau une commiſſion ſur arrêt du Conſeil d'État privé du Roi, en date du vingt-huit Mai mil ſept cent cinquante-neuf, rendu ſur le rapport de M. Dufour de Villeneuve, Maître des Requêtes, en faveur du Chauffe-cire de la grande Chancellerie de France, qui le maintient dans le droit de commettre à la place de Chauffe-cire dans les Chancelleries du Royaume.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France ; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé *LOURDET, CAMUSAT, FARMAIN,*

Cinquante-cinquième Sceau.

ET le Lundi neuvième jour du mois de Juillet audit an mil ſept cent cinquante-neuf, le Roi, étant revenu de la Meſſe, a donné le Sceau pour la cinquante-cinquième fois dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

M.rs Feydeau de Brou, doyen du Conſeil; d'Agueſſeau, de Bernage, d'Agueſſeau de Freſnes, Trudaine & Poulletier, Conſeillers d'État ordinaires, y ont occupé leur même place.

M.rs Fargès de Poliſy, Saunier, Thoynard de Jouy, de Montaran, le Pelletier de Morfontaine & de Fleſſelles, Maîtres des Requêtes nommés par le Roi ſur la préſentation de M. Feydeau de Brou, doyen du Conſeil, pour aſſiſter au Sceau pendant le préſent quartier de Juillet; M. Dupleix de Perle, Conſeiller au Grand-Conſeil, Grand-Rapporteur en la Chancellerie de France, étoient debout aux deux côtés du fauteuil de Sa Majeſté, ſuivant leur rang & l'ordre preſcrit par le règlement.

Les Officiers de la grande Chancellerie du présent quartier de Juillet, ſavoir le S.r Berſin, Grand-Audiencier de France; le S.r Denis des Puiſards, Contrôleur général de la grande Chancellerie; le S.r Chazelle, Garde des Rôles des offices de France; le S.r Poan, Conſervateur des hypothèques ſur les rentes, & le S.r Regnault de Villers, Scelleur, ont pris chacun leur place, debout à l'endroit du bureau, ſuivant l'ordre preſcrit par le règlement, & y ont rempli les fonctions de leur office.

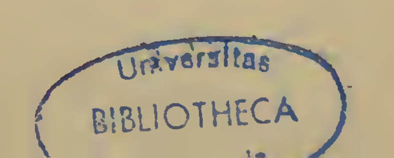
Les Procureurs, Syndics & anciens Officiers de la compagnie des Conſeillers-Secrétaires du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances; les Secrétaires du Roi de la même compagnie, de ſervice pendant le préſent mois de Juillet, & les Officiers de la Chancellerie, qui ne ſervent point par quartier, ont occupé leur même place & rempli leurs mêmes fonctions, comme aux Sceaux précédens.

M. le Duc de Duras, premier Gentilhomme de la chambre en exercice, & M. le Marquis de Villeroy, Capitaine des Gardes-du-corps du Roi, de quartier, en ſurvivance de M. le Duc de Villeroy ſon oncle, qui étoient venus à la ſuite du Roi, ont pris leur place debout derrière le fauteuil de Sa Majeſté.

Le S.r Lourdet, en qualité de Doyen des Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France, s'eſt mis auſſi derrière ledit fauteuil.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens, pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon.

Le S.r Louis-François Mahé de la Bourdonnaye, ci-devant nommé, a eu l'honneur de prêter ſerment entre les mains de



Sa Majeſté pour l'office de Conſeiller - Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, étant préſenté par le S.r Legal, Conſeiller-Secrétaire du Roi, qui avoit expédié les proviſions: ce ſerment a été prêté en la forme ci-devant rapportée.

Le Sceau étant fini, le Grand-Audiencier a demandé à Sa Majeſté à quel jour il lui plairoit de remettre le Sceau, & Sa Majeſté l'a indiqué au Lundi matin vingt-trois du préſent mois de Juillet, à Verſailles; le Scelleur ayant reporté les Sceaux devant Sa Majeſté, M. Feydeau de Brou les a remis dans les coffres, le Roi les a fermés; & Sa Majeſté s'étant levée, a été reconduite jusqu'à la porte de ſon cabinet dans le même ordre qu'Elle étoit venue, étant précédée par le S.r de Champloſt, premier Valet-de-chambre de ſervice, portant le coffre des Sceaux, & par les Huiſſiers ordinaires en la grande Chancellerie de France, & ſuivie de M. le Duc de Duras & de M. le Marquis de Villeroy, & de M.rs les Conſeillers d'État, Maîtres des Requêtes & Grand-Rapporteur, & des Officiers de la grande Chancellerie.

Le S.r Montois, Porte-coffre, eſt entré de ſemeſtre.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé LOURDET, CAMUSAT, FARMAIN.

Cinquante-ſixième Sceau.

ET le Lundi vingt-troiſième jour du mois de Juillet audit an mil ſept cent cinquante-neuf, le Roi étant revenu de la Meſſe, a donné le Sceau pour la cinquante-ſixième fois dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens, pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon.

M. le Duc de Villeroy, Capitaine des Gardes-du-corps du Roi, de quartier, qui étoit venu à la ſuite de Sa Majeſté, a pris ſa place derrière le fauteuil du Roi.

Le S.[r] Langlois a préſenté à Sa Majeſté les proviſions d'un office de Conſeiller-Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, pour le S.[r] Mathurin de Cazes; le Roi a mis ſur leſdites proviſions le *ſoit montré.*

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le Sceau ſuivant pour le Vendredi matin dix du mois d'Août, jour de la fête de S.[t] Laurent, à Verſailles.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé *LOURDET, CAMUSAT, FARMAIN.*

Cinquante-ſeptième Sceau.

ET le Vendredi dixième jour du mois d'Août, fête de Saint Laurent, audit an mil ſept cent cinquante-neuf, le Roi, étant revenu de la Meſſe, a donné le Sceau pour la cinquante-ſeptième fois, dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens, pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon.

Le S.[r] Mathurin de Cazes, ci-devant nommé, a eu l'honneur de prêter ferment entre les mains de Sa Majefté pour l'office de Confeiller-Secrétaire du Roi, Maifon, Couronne de France & de fes Finances, étant préfenté par le S.[r] Cochepin, Confeiller-Secrétaire du Roi, qui avoit expédié les provifions: ce ferment a été reçû en la forme ci-devant rapportée.

Le S.[r] Langlois a préfenté au Roi les provifions d'un office de Confeiller-Secrétaire du Roi, Maifon, Couronne de France & de fes Finances, pour le S.[r] Geoffroy Chalut fieur de Vérin; Sa Majefté a mis fur lefdites provifions le *foit montré.*

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le Sceau fuivant au Vendredi matin vingt-quatre du préfent mois d'Août, jour de la fête de S.[t] Barthélemi, à Verfailles.

Le préfent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiffiers ordinaires du Roi en fa grande Chancellerie de France; à Verfailles, les jour & an que deffus. Signé LOURDET, CAMUSAT, FARMAIN.

Cinquante-huitième Sceau.

ET le Vendredi vingt-quatrième jour du mois d'Août, fête de S.[t] Barthélemi, audit an mil fept cent cinquante-neuf, le Roi, étant revenu de la Meffe, a donné le Sceau pour la cinquante-huitième fois, dans fon château de Verfailles, dans la même pièce où Sa Majefté avoit donné les précédens.

On a obfervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens, pour aller prendre Sa Majefté à la porte de fon cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juftice, préfentations & lectures des lettres de grace, rémiffion ou pardon.

Le S.[r] de Champloft, premier Valet-de-chambre du Roi, de quartier, qui avoit apporté le coffre des Sceaux, s'eft mis

derrière le fauteuil de Sa Majesté, M. le Duc de Duras, premier Gentilhomme de la chambre, étant absent.

Les provisions de l'office de Conseiller-Secrétaire du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances, dont le S.r Geoffroy Chalut sieur de Vérin, ci-devant nommé, avoit traité, & sur lesquelles Sa Majesté avoit mis le *soit montré*, n'ont point été scellées, & ledit sieur Chalut a été renvoyé à se pourvoir au Conseil de Chancellerie, pour obtenir l'homologation de son contrat de vente avec les créanciers opposans, & la radiation de la saisie réelle dudit office, qui est celui du S.r Barthélemi Moisnet, dont il avoit été fait trois publications au Sceau les 30 Mai, 16 & 30 Juin 1758, pour parvenir à la vente dudit office.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le prochain Sceau au Samedi matin huit Septembre, jour de la fête de la Nativité de la S.te Vierge, à Versailles.

Le présent procès-verbal fait & rédigé par nous Huissiers ordinaires du Roi en sa grande Chancellerie de France; à Versailles, les jour & an que dessus. Signé LOURDET, CAMUSAT, FARMAIN.

Cinquante-neuvième Sceau.

ET le Samedi huitième jour du mois de Septembre, fête de la Nativité de la S.te Vierge, audit an mil sept cent cinquante-neuf, le Roi, étant revenu de la Messe, a donné le Sceau pour la cinquante-neuvième fois, dans son château de Versailles, dans la même pièce où Sa Majesté avoit donné les précédens.

On a observé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens, pour aller prendre Sa Majesté à la porte de son cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de justice, présentations & lectures des lettres de grace, rémission ou pardon.

M. de Bernage, Conſeiller d'État, eſt venu le Sceau étant commencé ; & ayant fait demander au Roi par M. Feydeau de Brou, la permiſſion d'entrer, Sa Majeſté lui a accordé, & il a pris ſéance à ſa place ordinaire.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le Sceau ſuivant pour le Samedi matin vingt-neuf du préſent mois de Septembre, jour de la fête de S.t Michel, à Verſailles.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France ; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé *LOURDET, CAMUSAT, FARMAIN.*

Soixantième Sceau.

ET le Samedi vingt-neuvième jour du mois de Septembre, fête de S.t Michel, audit an mil ſept cent cinquante-neuf, le Roi étant revenu de la Meſſe, a donné le Sceau pour la ſoixantième fois, dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens, pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon.

M.rs d'Agueſſeau & d'Agueſſeau de Freſnes, Conſeillers d'État, ne ſont point venus au Sceau, le premier ayant obtenu un congé du Roi, & l'autre, parce que M. ſon fils étoit attaqué de la petite vérole.

M. Trudaine, auſſi Conſeiller d'État, n'eſt point venu au Sceau, à cauſe d'une indiſpoſition.

Le S.r de Champloſt, premier Valet-de-chambre du Roi, de quartier, qui avoit apporté le coffre des Sceaux, s'eſt mis derrière

derrière le fauteuil du Roi, M. le Duc de Duras, premier Gentilhomme de la chambre étant absent.

Le S.r Farmain, Huissier ordinaire du Roi en sa grande Chancellerie de France, a fait la lecture & publication de l'extrait mortuaire de M. Isidore-Louis le Boullanger d'Acqueville, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel: cette publication s'est faite avec les mêmes formalités ci-devant rapportées.

M. Feydeau de Brou, doyen du Conseil, a présenté à Sa Majesté les noms de M.rs les six Maîtres des Requêtes qui doivent entrer de service au Sceau pendant le quartier d'Octobre, le Roi les a agréés.

Le S.r Langlois étant incommodé, n'est point venu au Sceau; le S.r Foltier son Commis, chargé de son porte-feuille, s'est placé derrière M. de Brou, & lui a présenté les différentes minutes qui sont du ressort dudit S.r Langlois en sa qualité de Secrétaire, & M. de Brou les a présentées au Roi.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le Sceau suivant pour le Vendredi matin dix-neuf Octobre, à Versailles.

Le présent procès-verbal fait & rédigé par nous Huissiers ordinaires du Roi en sa grande Chancellerie de France; à Versailles, les jour & an que dessus. Signé *LOURDET, CAMUSAT, FARMAIN.*

Soixante-unième Sceau.

ET le Vendredi dix-neuvième jour du mois d'Octobre, six heures du soir, audit an mil sept cent cinquante-neuf, le Roi a donné le Sceau pour la soixante-unième fois, dans son château de Versailles, dans la même pièce où Sa Majesté avoit donné les précédens; ce Sceau avoit été indiqué pour le matin.

M.rs Feydeau de Brou, doyen du Conseil, de Bernage &

Poulletier, Conſeillers d'État ordinaires, y ont occupé leur même place.

M.[rs] d'Agueſſeau, d'Agueſſeau de Freſnes & Trudaine, auſſi Conſeillers d'État, nommés par le Roi pour aſſiſter au Sceau, n'y ſont point venus, & n'ont point été remplacés.

M.[rs] Gagne de Périgny, Dupleix de Bacquencourt, de Guignard de Saint-Prieſt, Baſtard, de Vilevault & Journet, Maîtres des Requêtes, nommés par le Roi ſur la préſentation de M. Feydeau de Brou, doyen du Conſeil, pour aſſiſter au Sceau pendant le préſent quartier d'Octobre; & M. Eſmangart, Conſeiller au Grand-Conſeil, Grand-Rapporteur en la Chancellerie de France, étoient debout aux deux côtés du fauteuil de Sa Majeſté, ſuivant leur rang & l'ordre preſcrit par le règlement.

Les Officiers de la grande Chancellerie, du préſent quartier d'Octobre, ſavoir, le S.[r] Ogier, Grand-Audiencier de France, le S.[r] Mariette, Controleur général de la grande Chancellerie; le S.[r] Lottin, Garde des Rôles des offices de France; le S.[r] Coignard, Conſervateur des hypothèques ſur les rentes, & le S.[r] Lottin, Scelleur, ont pris chacun leur place, debout aux deux côtés du bureau, ſuivant l'ordre preſcrit par le règlement, & y ont rempli les fonctions de leur office.

Les Procureurs-Syndics & anciens Officiers de la compagnie des Conſeillers-Secrétaires du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances; les Secrétaires du Roi de la même compagnie, de ſervice pendant le préſent mois d'Octobre, & les Officiers de la grande Chancellerie, qui ne ſervent point par quartier, ont occupé leur même place, & rempli leurs mêmes fonctions, comme aux Sceaux précédens.

M. le Duc de Duras, premier Gentilhomme de la chambre du Roi, de ſervice, & M. le Maréchal Duc de Luxembourg, Capitaine des Gardes-du-corps du Roi, de quartier, qui étoient

venus à la suite du Roi, ont pris leur place debout derrière le fauteuil de Sa Majesté.

Le S.r Lourdet, en qualité de Doyen des Huissiers ordinaires du Roi en sa grande Chancellerie de France, s'est mis aussi derrière ledit fauteuil.

On a observé à ce Sceau le même cérémonial & le même ordre pour les rapports des lettres de justice, présentations & lectures des lettres de grace, rémission ou pardon, qu'aux Sceaux précédens.

Le S.r Langlois a présenté à Sa Majesté les provisions d'un office de Conseiller-Secrétaire du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances, pour le S.r Angélique-François Bellanger; le Roi a mis sur lesdites provisions le *soit montré.*

Le Sceau étant fini, le Grand-Audiencier a demandé à Sa Majesté à quel jour il lui plairoit de remettre le Sceau, & Sa Majesté l'a indiqué au Vendredi deux du mois de Novembre, jour de la Commémoration des Morts, six heures du soir, à Versailles; le Scelleur ayant reporté les Sceaux devant Sa Majesté, M. Feydeau de Brou les a remis dans les coffres, le Roi les a fermés; & Sa Majesté s'étant levée, a été reconduite jusqu'à la porte de son cabinet dans le même ordre qu'Elle étoit venue, étant précédée par le S.r Bontemps, premier Valet-de-chambre, de quartier, portant le coffre des Sceaux, & par les Huissiers ordinaires en la grande Chancellerie de France, & suivie de M. le Duc de Duras & de M. le Maréchal Duc de Luxembourg, & de M.rs les Conseillers d'État, Maîtres des Requêtes, & des Officiers de la grande Chancellerie.

Le présent procès-verbal fait & rédigé par nous Huissiers ordinaires du Roi en sa grande Chancellerie de France; à Versailles, les jour & an que dessus. Signé LOURDET, CAMUSAT, FARMAIN.

Soixante-deuxième Sceau.

ET le Vendredi deuxième jour du mois de Novembre, Commémoration des Morts, six heures du soir, audit an mil sept cent cinquante-neuf, le Roi a donné le Sceau pour la soixante-deuxième fois, dans son château de Versailles, dans la même pièce où Sa Majesté avoit donné les précédens.

On a observé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens, pour aller prendre Sa Majesté à la porte de son cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de justice, présentations & lectures des lettres de grace, rémission ou pardon.

M.rs d'Aguesseau, d'Aguesseau de Fresnes & Trudaine, Conseillers d'État ordinaires, ne sont point venus au Sceau, & n'ont point été remplacés.

Le S.r Bontemps, premier Valet-de-chambre du Roi, de quartier, qui avoit apporté le coffre des Sceaux, s'est mis derrière le fauteuil du Roi, M. le Duc de Duras, premier Gentilhomme de la chambre, étant absent.

Le S.r Angélique-François Bellanger, ci-devant nommé, a eu l'honneur de prêter serment entre les mains de Sa Majesté pour l'office de Conseiller-Secrétaire du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances, étant présenté par le S.r de Saint-Laurent, Conseiller-Secrétaire du Roi, qui avoit expédié les provisions: ce serment a été reçû en la même forme ci-devant rapportée.

Le S.r Langlois a présenté à Sa Majesté les provisions d'un office de Conseiller-Secrétaire du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances, pour le S.r Octave-Marie-Pie Giambone; le Roi a mis sur lesdites provisions le *soit montré*.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le Sceau prochain pour le Lundi dix-neuf du présent mois de Novembre, six heures du soir, à Versailles.

Le présent procès-verbal fait & rédigé par nous Huissiers ordinaires du Roi en sa grande Chancellerie de France ; à Versailles, les jour & an que dessus. Signé LOURDET, CAMUSAT, FARMAIN.

Soixante-troisième Sceau.

ET le Lundi dix-neuvième jour du mois de Novembre, six heures du soir, audit an mil sept cent cinquante-neuf, le Roi a donné le Sceau pour la soixante-troisième fois, dans son château de Versailles, dans la même pièce où Sa Majesté avoit donné les précédens.

On a observé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens, pour aller prendre Sa Majesté à la porte de son cabinet, & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de justice, présentations & lectures des lettres de grace, rémission ou pardon.

M.rs d'Aguesseau, d'Aguesseau de Fresnes & Trudaine, Conseillers d'État ordinaires, ne sont point venus au Sceau, & n'ont point été remplacés.

Le S.r Octave-Marie-Pie Giambone, ci-devant nommé, a eu l'honneur de prêter serment entre les mains de Sa Majesté pour l'office de Conseiller-Secrétaire du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances, étant présenté par le S.r Légal, Conseiller-Secrétaire du Roi, qui avoit expédié les provisions : ce serment a été reçû en la même forme ci-devant rapportée.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le prochain Sceau

pour le Lundi trois du mois de Décembre, ſix heures du ſoir, à Verſailles.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé *LOURDET, CAMUSAT, FARMAIN.*

Soixante-quatrième Sceau.

ET le Lundi troiſième jour du mois de Décembre, ſix heures du ſoir, audit an mil ſept cent cinquante-neuf, le Roi a donné le Sceau pour la ſoixante-quatrième fois, dans ſon châtean de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

Comme Sa Majeſté avoit quitté ſon appartement ordinaire pour occuper celui de Madame (Marie-Adelaïde de France), à cauſe de la maladie ſurvenue à Madame Infante, Ducheſſe de Parme (Louiſe-Éliſabeth de France), M.rs les Conſeillers d'État ordinaires, M.rs les Maîtres des Requêtes, & les Officiers de la grande Chancellerie, ſe ſont rendus, ſur les cinq heures du ſoir, dans la pièce qui précède la chambre deſtinée pour coucher le Roi, & y ont attendu Sa Majeſté, qui eſt ſortie vers les ſix heures dans l'ordre ſuivant, pour ſe rendre dans la pièce préparée pour le Sceau: les Officiers des Cent-Suiſſes, les Exempts des Gardes-du-corps, & les Écuyers du Roi marchoient devant; venoient enſuite un Huiſſier de la chambre, portant les flambeaux; & le S.r Bontemps, premier Valet-de-chambre, portant le coffre des Sceaux, entre les Huiſſiers de la grande Chancellerie; le Roi marchoit ſeul, ſuivi de M.r le Duc de Duras, premier Gentilhomme de la chambre, d'année, & de M. le Maréchal Duc de Luxembourg, Capitaine des Gardes-du-corps du Roi, de quartier, & de M.rs les Conſeillers d'État, Maîtres des Requêtes, & des

Officiers de la grande Chancellerie; M.rs les Chefs-de-brigades des Gardes-du-corps marchoient ſur les côtés du Roi : Sa Majeſté a traverſé dans cet ordre tous ſes appartemens; & étant arrivée à la pièce préparée pour la tenue du Sceau, y eſt entrée accompagnée comme à l'ordinaire, & M.rs les Chefs-de-brigades & Exempts des Gardes-du-corps, Officiers des Cent-ſuiſſes, & autres qui l'avoient accompagnée, ont reſté en dehors dans la galerie pour attendre Sa Majeſté au ſortir du Sceau.

On a obſervé à ce Sceau le même ordre qu'aux précédens pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon.

M.rs d'Agueſſeau, d'Agueſſeau de Freſnes & Trudaine, Conſeillers d'État ordinaires, ne ſont point venus au Sceau, & n'ont point été remplacés.

Le S.r Camuſat, Huiſſier ordinaire du Roi en ſa grande Chancellerie de France, a fait la lecture & publication de l'extrait mortuaire de M. Morel de Vindé, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Maître des Requêtes ordinaire de ſon Hôtel : cette publication a été faite avec les mêmes formalités ci-devant rapportées.

Le S.r Langlois a préſenté à Sa Majeſté les proviſions d'un office de Conſeiller-Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, pour le S.r Charles Loyſon; Sa Majeſté a mis ſur leſdites proviſions le *ſoit montré.*

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le prochain Sceau pour le Vendredi vingt-un du préſent mois de Décembre, jour de la fête de S.t Thomas, ſix heures du ſoir, à Verſailles; & Sa Majeſté s'étant levée, eſt ſortie, & a été reconduite dans le même ordre qu'Elle étoit venue juſqu'à la porte de ſa chambre.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé LOURDET, CAMUSAT, FARMAIN.

Soixante-cinquième Sceau.

ET le Vendredi vingt-unième jour du mois de Décembre, fête de S.t Thomas, fix heures du foir, audit an mil fept cent cinquante-neuf, le Roi a donné le Sceau pour la foixante-cinquième fois, dans fon château de Verfailles, dans la même pièce où Sa Majefté avoit donné les précédens.

On a obfervé à ce Sceau le même cérémonial qu'au dernier, pour aller prendre Sa Majefté à la porte de fa chambre & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juftice, préfentations & lectures des lettres de grace, rémiffion ou pardon.

M.rs d'Agueffeau & Trudaine, Confeillers d'État ordinaires, ne font point venus au Sceau, & n'ont point été remplacés.

M. le Duc de Montmorency, Capitaine des Gardes-du-corps du Roi, en furvivance de M. le Maréchal Duc de Luxembourg fon père, qui étoit venu à la fuite du Roi, s'eft mis derrière le fauteuil de Sa Majefté, faifant les fonctions pour M. le Maréchal Duc de Luxembourg.

Le S.r Pierre Caulet d'Hauteville, & le S.r Charles Loyfon, ci-devant nommés, ont eu l'honneur de prêter ferment entre les mains de Sa Majefté pour les offices de Confeillers-Secrétaires du Roi, Maifon, Couronne de France & de fes Finances, étant préfentés, le premier par le S.r Legras de la Charmotte, Confeiller-Secrétaire du Roi; & l'autre par le S.r le Fouin de Bauterne, auffi Confeiller-Secrétaire du Roi, qui avoient expédié leurs provifions; ces fermens ont été reçûs en la même forme ci-devant rapportée. Le Roi avoit mis le *foit montré* fur les provifions du S.r Caulet d'Hauteville, dans fon cabinet, lors de la préfentation qui lui en fut faite par M. le Comte de Saint-Florentin, Miniftre & Secrétaire d'État.

M. Feydeau

M. Feydeau de Brou, doyen du Conſeil, a préſenté à Sa Majeſté les noms de M.rs les ſix Maîtres des Requêtes, qui doivent entrer de ſervice au Sceau pendant le quartier de Janvier 1760, & le Roi les a agréés.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le prochain Sceau pour le Jeudi trois Janvier mil ſept cent ſoixante, fête de S.te Geneviève, ſix heures du ſoir, à Verſailles; & Sa Majeſté s'étant levée, eſt ſortie, & a été reconduite dans le même ordre & avec le même cérémonial qu'Elle étoit venue, juſqu'à la porte de ſa chambre, où étant, M. Feydeau de Brou, doyen du Conſeil, lui a préſenté les Officiers de la grande Chancellerie du préſent quartier d'Octobre, qui ont été admis à préſenter leurs reſpects au Roi, à cauſe de la fin du quartier.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé LOURDET, CAMUSAT, FARMAIN.

Vû par nous Conſeillers d'État ordinaires, commis par le règlement du 26 février 1757, pour le Conſeil du Sceau, les procès-verbaux des ſéances des Sceaux tenus par Sa Majeſté, dreſſés par les Huiſſiers ordinaires du Roi en la grande Chancellerie de France, les 4 & 18 Mars, 2 & 26 Avril, 10 & 27 Mai, 14 & 24 Juin, 2, 16 & 29 Juillet, 20 Août, 2 & 20 Septembre, 4 & 22 Octobre, 12 & 30 Novembre, 12 & 28 Décembre mil ſept cent cinquante-ſept; 13 & 30 Janvier, 17 Février, 2, 16 & 28 Mars, 14 & 28 Avril, 12 & 30 Mai, 16 & 30 Juin, 21 Juillet, 5 & 20 Août, 2 & 29 Septembre, 18 Octobre, 12 & 30 Novembre, 15 & 28 Décembre mil ſept cent cinquante-huit; 12 & 26 Janvier, 9 & 24 Février, 13 & 28 Mars, 11 & 27 Avril, 11 & 24 Mai, 5 & 22 Juin, 9 & 23 Juillet, 10 & 24 Août, 8 & 29 Septembre,

19 Octobre, 2 & 19 Novembre, 3 & 21 Décembre mil sept cent cinquante-neuf, certifions que le contenu esdits procès-verbaux est véritable & conforme à tout ce qui a été observé dans lesdites séances, tant pour le cérémonial que pour l'ordre du travail; en foi de quoi nous avons signé le présent certificat. A Paris, ce trente-unième jour du mois de Décembre mil sept cent cinquante-neuf. *Signé* FEYDEAU DE BROU, D'AGUESSEAU, DE BERNAGE, D'AGUESSEAU DE FRESNES, TRUDAINE, POULLETIER.

Soixante-sixième Sceau.

ET le Jeudi troisième jour du mois de Janvier, fête de S.[te] Geneviève, six heures du soir, de l'an mil sept cent soixante, le Roi étant revenu du Salut, a donné le Sceau pour la soixante-sixième fois, dans son château de Versailles, dans la même pièce où Sa Majesté avoit donné les précédens.

On a observé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens, pour aller prendre Sa Majesté à la porte de son cabinet, & le même ordre pour les rapports des lettres de justice, présentations & lectures des lettres de grace, rémission ou pardon.

M.[rs] Feydeau de Brou, doyen du Conseil; d'Aguesseau, de Bernage, d'Aguesseau de Fresnes & Poulletier, Conseillers d'État ordinaires, y ont occupé leur même place.

M. Trudaine, l'un de M.[rs] les Conseillers d'État ordinaires nommés pour assister au Sceau, ne s'y est point trouvé, étant indisposé, & n'a point été remplacé.

M.[rs] Thiroux d'Espersennes, Poulletier de la Salle, de la Garde, de Gourgues & Depont, Maîtres des Requêtes, nommés par le Roi sur la présentation de M. Feydeau de Brou, doyen

du Conseil, pour assister au Sceau pendant le présent quartier de Janvier; & M. Dupleix de Perle, Grand-Rapporteur, se sont tenus debout aux deux côtés du fauteuil du Roi, suivant leur rang, conformément au règlement ci-devant transcrit.

M. Merault de Villeron, l'un de M.rs les Maîtres des Requêtes nommés pour assister au Sceau, n'y est point venu, étant indisposé, & n'a point été remplacé.

Les Officiers de la grande Chancellerie du présent quartier de Janvier, savoir, le S.r Sauvage, Grand-Audiencier de France; le S.r Chazelle, Contrôleur général de la grande Chancellerie; le S.r Lottin, faisant les fonctions de Garde des Rôles pour le S.r Chuppin malade; le S.r Brillon du Perron, Conservateur des hypothèques sur les rentes, & le S.r Quoinat, Scelleur, en survivance du S.r Cligny du Breuil, se sont placés debout chacun à l'endroit du bureau qui lui étoit marqué par le susdit règlement, & y ont rempli les fonctions de leur office.

Les Procureurs-Syndics & anciens Officiers de la compagnie des Conseillers-Secrétaires du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances; les Conseillers-Secrétaires du Roi, de la même compagnie, de service pendant le présent mois, & les Officiers de la grande Chancellerie, qui ne servent point par quartier, ont occupé les mêmes places & rempli les mêmes fonctions, comme aux Sceaux précédens.

M. le Duc de Fleury, premier Gentilhomme de la chambre, d'année; & M. le Comte d'Ayen, Capitaine des Gardes-du-corps du Roi, en survivance de M. le Duc d'Ayen son père, qui étoient venus à la suite du Roi, se sont placés derrière le fauteuil de Sa Majesté.

Le S.r Lourdet, en qualité de Doyen des Huissiers de la grande Chancellerie de France, s'est mis aussi derrière ledit fauteuil.

Madame (Marie-Adelaïde de France) a traversé la pièce

où se tenoit le Sceau, avec sa suite, & a fait, en passant, sa révérence à Sa Majesté.

L'Huissier de la grande Chancellerie, qui tenoit la porte par laquelle Madame est entrée, a marché devant elle jusqu'à la porte par laquelle elle est sortie.

Le S.r Langlois a présenté à Sa Majesté les provisions d'un office de Conseiller-Secrétaire du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances, pour le S.r Jérémie-André Gougeon de la Binardière; le Roi a mis sur lesdites provisions le *soit montré.*

Le Sceau étant fini, le Grand-Audiencier a demandé à Sa Majesté à quel jour il lui plairoit de remettre le Sceau, & Sa Majesté l'a indiqué au Vendredi dix-huit du présent mois de Janvier, six heures du soir, à Versailles: le Scelleur ayant reporté les Sceaux devant Sa Majesté, & M. Feydeau de Brou les ayant remis dans les coffres, le Roi les a fermés; & Sa Majesté s'étant levée, a été reconduite jusqu'à la porte de son cabinet dans le même ordre & avec le même cérémonial qu'Elle étoit venue, étant précédée par le S.r de la Roche, premier Valet-de-chambre, de quartier, portant le coffre des Sceaux, & des Huissiers ordinaires en la grande Chancellerie de France, & suivie de M. le Duc de Fleury & de M. le Comte d'Ayen, & de M.rs les Conseillers d'État, Maîtres des Requêtes & Officiers de la grande Chancellerie de France, où étant arrivée, le S.r Lourdet, doyen des Huissiers ordinaires du Roi en sa grande Chancellerie de France, a eu l'honneur de présenter à Sa Majesté la liste des Officiers de la grande Chancellerie de France, pour l'année mil sept cent soixante.

Comme le Roi rentroit dans son cabinet, M. Feydeau de Brou, doyen du Conseil, ayant dit à Sa Majesté que les Officiers de la grande Chancellerie demandoient la permission de

lui présenter leurs respects à l'occasion de la nouvelle année; le Roi a eu la bonté de se retourner, & de recevoir les profonds respects desdits Officiers.

Le S.r Bernard, Porte-coffre est entré de semestre.

Le présent procès-verbal fait & rédigé par nous Huissiers ordinaires du Roi en sa grande Chancellerie de France; à Versailles, les jour & an que dessus. Signé *LOURDET, CAMUSAT, FARMAIN.*

Soixante-septième Sceau.

ET le Vendredi dix-huitième jour du mois de Janvier, six heures du soir, audit an mil sept cent soixante, le Roi a donné le Sceau pour la soixante-septième fois, dans son château de Versailles, dans la même pièce où Sa Majesté avoit donné les précédens.

On a observé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens, pour aller prendre Sa Majesté à la porte de son cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de justice, présentations & lectures des lettres de grace, rémission ou pardon.

M. Trudaine, Conseiller d'État, & M. Merault de Villeron, Maître des Requêtes, ne sont point venus au Sceau, étant indisposés, & ils n'ont point été remplacés.

Madame (Marie-Adelaïde de France) & Mesdames Victoire & Sophie de France, ont traversé la pièce où se tenoit le Sceau, avec leur suite, & elles ont fait, en passant, leurs révérences à Sa Majesté.

L'Huissier de la grande Chancellerie, qui tenoit la porte par laquelle Mesdames sont entrées, a marché devant elles jusqu'à la porte par où elles sont sorties.

Le S.r Jérémie-André Gougeon de la Binardière, ci-devant nommé, a eu l'honneur de prêter serment entre les mains de Sa

Majesté pour l'office de Conseiller-Secrétaire du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances, étant présenté par le S.r Levié, Conseiller - Secrétaire du Roi, qui avoit expédié ses provisions: ce serment a été prêté en la même forme ci-devant rapportée.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le Sceau prochain pour le Vendredi premier du mois de Février, six heures du soir, à Versailles.

Le présent procès-verbal fait & rédigé par nous Huissiers ordinaires du Roi en sa grande Chancellerie de France; à Versailles, les jour & an que dessus. Signé LOURDET, CAMUSAT, FARMAIN.

Soixante-huitième Sceau.

ET le Vendredi premier jour du mois de Février, six heures du soir, audit an mil sept cent soixante, le Roi a donné le Sceau pour la soixante-huitième fois, dans son château de Versailles, dans la même pièce où Sa Majesté avoit donné les précédens.

On a observé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens, pour aller prendre Sa Majesté à la porte de son cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de justice, présentations & lectures des lettres de grace, rémission ou pardon.

M. Trudaine, l'un de M.rs les Conseillers d'État nommés pour assister au Sceau, n'y est point venu, étant indisposé, & n'a point été remplacé.

M. le Duc de Montmorency, Capitaine des Gardes-du-corps du Roi, en survivance de M. le Maréchal Duc de Luxembourg son père, qui étoit venu à la suite du Roi, s'est mis derrière le fauteuil de Sa Majesté, faisant les fonctions pour M. le Duc d'Ayen, absent.

Le S.r Farmain, Huissier ordinaire du Roi en sa grande

Chancellerie de France, a fait la lecture & publication de la démiſſion faite par M. Pierre-Marie Thiroux, de ſon office de Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Maître des Requêtes ordinaire de ſon Hôtel ; cette publication s'eſt faite avec les mêmes formalités ci-devant rapportées.

Le S.r Langlois a préſenté au Roi les proviſions de l'office de Procureur de Sa Majeſté des Requêtes de l'Hôtel, & Général des grande & petites Chancelleries de France, pour le S.r Claude-François-de-Paule Boucault; le Roi a mis ſur leſdites proviſions le *ſoit montré.*

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le Sceau ſuivant pour le Vendredi quinze du préſent mois de Février, ſix heures du ſoir, à Verſailles.

Avant que le Sceau commençât, les Officiers de la grande Chancellerie, & les Syndics de la compagnie des Conſeillers-Secrétaires du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, étant préſentés par M. Feydeau de Brou, doyen du Conſeil, ont eu l'honneur de remettre à Sa Majeſté, dans ſa chambre, lorſqu'Elle venoit au Sceau, les cierges de la Chandeleur, qui étoient portés par le S.r de Saint-Gilles, Cirier de la grande Chancellerie de France; le tout en la manière accoûtumée, & ſuivant l'uſage obſervé lorſque les Sceaux de France ſont entre les mains d'un Chancelier ou d'un Garde des Sceaux.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé LOURDET, CAMUSAT, FARMAIN.

Soixante-neuvième Sceau.

ET le Vendredi quinzième jour du mois de Février audit an mil ſept cent ſoixante, ſix heures du ſoir, le Roi a donné le

Sceau pour la ſoixante-neuvième fois, dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens, pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon.

M. Trudaine, Conſeiller d'État ordinaire, n'eſt point venu au Sceau, & n'a point été remplacé.

Madame (Marie-Adelaïde de France), Madame Sophie & Madame Louiſe ont traverſé la pièce où ſe tenoit le Sceau, avec leur ſuite, & elles ont fait, en paſſant, leurs révérences à Sa Majeſté.

L'Huiſſier de la grande Chancellerie, qui tenoit la porte par laquelle Madame & Meſdames ſont entrées, a marché devant elles juſqu'à la porte par laquelle elles ſont ſorties.

Le S.r Langlois a préſenté à Sa Majeſté les proviſions d'un office de Conſeiller-Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes finances, pour le S.r Robert-Auguſtin Godde; Sa Majeſté a mis ſur leſdites proviſions le *ſoit montré.*

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le prochain Sceau pour le Lundi trois du mois de Mars, ſix heures du ſoir, à Verſailles.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé *Lourdet, Camusat, Farmain.*

Soixante-dixième Sceau.

Et le Lundi troiſième jour du mois de Mars, ſix heures du ſoir, audit an mil ſept cent ſoixante, le Roi a donné le Sceau pour

pour la ſoixante-dixième fois, dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens, pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon.

M. le Comte d'Ayen, Capitaine des Gardes-du-corps du Roi, en ſurvivance de M. le Duc d'Ayen ſon père, qui étoit venu à la ſuite du Roi, s'eſt mis derrière le fauteuil de Sa Majeſté.

Le S.r Camuſat, Huiſſier ordinaire du Roi en ſa grande Chancellerie de France, s'eſt mis auſſi derrière ledit fauteuil, le S.r Lourdet étant incommodé, & n'ayant pû venir au Sceau.

Le S.r Claude-François-de-Paule Boucault & le S.r Robert-Auguſtin Godde, ci-devant nommés, ont eu l'honneur de prêter ſerment entre les mains de Sa Majeſté, le premier pour l'office de Procureur général des grande & petites Chancelleries de France, étant préſenté par le S.r le Begue, Conſeiller-Secrétaire du Roi, qui avoit expédié ſes proviſions; & l'autre, pour l'office de Conſeiller-Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, étant préſenté par le S.r Germain, Conſeiller-Secrétaire du Roi, qui avoit expédié ſes proviſions: ces ſermens ont été prêtés en la forme ci-devant rapportée. Le S.r Boucault, qui avoit prêté ſerment entre les mains de Monſieur le Chancelier pour l'office de Procureur général des Requêtes de l'Hôtel, après avoir prêté entre les mains de Sa Majeſté celui dont il étoit tenu pour l'office de Procureur général des grande & petites Chancelleries de France, a pris ſa place derrière M.rs les Maîtres des Requêtes, conformément au règlement du 26 Février 1757.

Le S.r Farmain, Huissier ordinaire du Roi en sa grande Chancellerie de France, a fait la lecture & publication de l'extrait mortuaire de M. Pelletier de la Houssaye, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel: cette publication a été faite avec les mêmes formalités ci-devant rapportées.

Le S.r Langlois a présenté au Roi les provisions d'un office de Conseiller-Secrétaire du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances, pour le S.r Claude-Louis Masson, le Roi a mis sur lesdites provisions le *soit montré.*

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le Sceau suivant pour le Mardi dix-huit du présent mois de Mars, six heures du soir, à Versailles.

Le présent procès-verbal fait & rédigé par nous Huissiers ordinaires du Roi en sa grande Chancellerie de France; à Versailles, les jour & an que dessus. Signé *CAMUSAT, FARMAIN.*

Soixante-onzième Sceau.

ET le Mardi dix-huitième jour du mois de Mars, six heures du soir, audit an mil sept cent soixante, le Roi a donné le Sceau pour la soixante-onzième fois, dans son château de Versailles, dans la même pièce où Sa Majesté avoit donné les précédens.

On a observé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens, pour aller prendre Sa Majesté à la porte de son cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de justice, présentations & lectures des lettres de grace, rémission ou pardon.

Le S.r Geoffroi de Chalut, sieur de Verin, & le S.r Claude-Louis Masson, ci-devant nommés, ont eu l'honneur

de prêter ſerment entre les mains de Sa Majeſté pour les offices de Conſeillers-Secrétaires du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, étant préſentés, le premier par le S.r le Gras de la Charmotte, Conſeiller-Secrétaire du Roi; & l'autre par le S.r le Métayer, auſſi Conſeiller-Secrétaire du Roi, qui avoient expédié leurs proviſions; ces ſermens ont été prêtés en la même forme ci-devant rapportée. Sa Majeſté avoit mis le *ſoit montré* ſur les proviſions du S.r de Chalut le dix Août dernier, mais elles n'avoient pas été ſcellées, parce que ledit S.r de Chalut avoit été renvoyé à ſe pourvoir au Conſeil de Chancellerie, pour obtenir avec les créanciers oppoſans, l'homologation de ſon contrat d'acquiſition de l'office du S.r Barthélemi Moiſnet, dont il avoit été fait trois publications au Sceau, les 30 Mai, 16 & 30 Juin 1758; mais le contrat ayant été homologué par un arrêt rendu au Conſeil de Chancellerie, qui avoit ordonné la radiation de ladite ſaiſie réelle, les proviſions ont été ſcellées à ce Sceau, & il a prêté en conſéquence le ſerment ſuſdit.

Sa Majeſté a commis M.rs Merault de Villeron & Thiroux d'Eſperſennes, Maîtres des Requêtes, préſens au Sceau, pour Rapporteurs des deux oppoſitions formées aux titres de deux offices, & a écrit leurs noms ſur le repli des proviſions deſdits offices.

Le S.r Camuſat, Huiſſier ordinaire du Roi en ſa grande Chancellerie de France, s'eſt placé derrière le fauteuil du Roi, le S.r Lourdet continuant d'être indiſpoſé.

M. Feydeau de Brou, doyen du Conſeil, a préſenté à Sa Majeſté les noms de M.rs les ſix Maîtres des Requêtes qui doivent entrer de ſervice au Sceau pendant le quartier d'Avril, & le Roi les a agréés.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le prochain Sceau

pour le Mercredi-ſaint au matin deux du mois d'Avril, à Verſailles.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France ; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé CAMUSAT, FARMAIN.

Soixante-douzième Sceau.

ET le Mercredi de la ſemaine-ſainte, deuxième jour du mois d'Avril, audit an mil ſept cent ſoixante, le Roi étant revenu de la Meſſe, a donné le Sceau pour la ſoixante-douzième fois, dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens, pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon.

M.rs Feydeau de Brou, doyen du Conſeil ; d'Agueſſeau, de Bernage, d'Agueſſeau de Freſnes, Trudaine & Poulletier, Conſeillers d'État ordinaires, y ont occupé leur même place.

M.rs Dufour de Villeneuve, Amelot de Chaillou, Pinault de Tenelles, Ducluzel de la Chabrerie & Aſtruc, Maîtres des Requêtes, nommés par le Roi ſur la préſentation de M. Feydeau de Brou, doyen du Conſeil, pour aſſiſter au Sceau pendant le préſent quartier d'Avril ; & M. Eſmangart, Conſeiller au Grand-Conſeil, Grand-Rapporteur, ſe ſont tenus debout aux deux côtés du fauteuil du Roi, ſuivant leur rang, conformément au règlement ci-devant tranſcrit.

M. du Pré de Saint-Maur, l'un de M.rs les Maîtres des Requêtes nommés par le Roi pour aſſiſter au Sceau, n'y eſt point venu, & n'a point été remplacé.

Les Officiers de la grande Chancellerie du présent quartier d'Avril, ſavoir le S.r Jolly, Grand-Audiencier de France; le S.r Carpentier, Contrôleur général de la grande Chancellerie; le S.r Véron, Garde des Rôles des offices de France; le S.r Mirey, Conſervateur des hypothèques ſur les rentes, & le S.r Robin, Scelleur, ſe ſont placés debout chacun à l'endroit du bureau qui lui étoit marqué par le ſuſdit règlement, & y ont rempli les fonctions de leurs offices.

Les Procureurs, Syndics & anciens Officiers de la compagnie des Conſeillers-Secrétaires du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances; les Conſeillers-Secrétaires du Roi de la même compagnie, de ſervice pendant le préſent mois, & les Officiers de la grande Chancellerie, qui ne ſervent point par quartier, ont occupé les mêmes places & rempli leurs mêmes fonctions, comme aux Sceaux précédens.

M. le Duc de Fleury, premier Gentilhomme de la chambre, d'année, & M. le Comte d'Ayen, Capitaine des Gardes-du-corps du Roi en ſurvivance de M. le Duc d'Ayen ſon père, faiſant les fonctions pour M. le Prince de Beauveau, Capitaine des Gardes-du-corps du Roi, de quartier, abſent, qui étoient venus à la ſuite du Roi, ſe ſont placés derrière le fauteuil de Sa Majeſté.

Le S.r Lourdet, en qualité de Doyen des Huiſſiers de la grande Chancellerie de France, s'eſt mis auſſi derrière ledit fauteuil.

Le Sceau étant fini, le Grand-Audiencier a demandé à Sa Majeſté à quel jour il lui plairoit de remettre le Sceau, & Sa Majeſté l'a indiqué au Mardi vingt-deux du préſent mois d'Avril, au matin, à Verſailles; le Scelleur ayant reporté les Sceaux devant Sa Majeſté, & M. Feydeau de Brou les ayant remis dans les coffres, le Roi les a fermés; & Sa Majeſté s'étant levée, a été

reconduite jusqu'à la porte de son cabinet dans le même ordre & avec le même cérémonial qu'Elle étoit venue, étant précédée par le S.r Binet des Marchais, premier Valet-de-chambre de quartier, portant le coffre des Sceaux, & par les Huissiers ordinaires en la grande Chancellerie de France, & suivie de M. le Duc de Fleury & de M. le Comte d'Ayen, & de M.rs les Conseillers d'État, Maîtres des Requêtes, & des Officiers de la grande Chancellerie.

Le présent procès-verbal fait & rédigé par nous Huissiers ordinaires du Roi en sa grande Chancellerie de France; à Versailles, les jour & an que dessus. Signé *LOURDET, CAMUSAT, FARMAIN.*

Soixante-treizième Sceau.

ET le Mardi vingt-deuxième jour du mois d'Avril audit an mil sept cent soixante, le Roi étant revenu de la Messe, a donné le Sceau pour la soixante-treizième fois, dans son château de Versailles, dans la même pièce où Sa Majesté avoit donné les précédens.

On a observé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens, pour aller prendre Sa Majesté à la porte de son cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de justice, présentations & lectures des lettres de grace, rémission ou pardon.

M. de Bernage, l'un de M.rs les Conseillers d'État nommés pour assister au Sceau, n'y est point venu & n'a point été remplacé.

M. le Prince de Beauveau, Capitaine des Gardes-du-corps du Roi, de quartier, qui étoit venu à la suite de Sa Majesté, s'est placé derrière le fauteuil du Roi.

Le S.r Jacques-René Devin a eu l'honneur de prêter

ſerment entre les mains de Sa Majeſté pour l'office de Conſeiller-Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, étant préſenté par le S.r Légal, Conſeiller-Secrétaire du Roi qui avoit expédié les proviſions; ce ſerment a été prêté avec les mêmes formalités ci-devant rapportées. Sa Majeſté avoit mis le *ſoit montré* ſur les proviſions dudit S.r Devin, dans ſon cabinet, ſur la préſentation qui lui fut faite deſdites proviſions par M. le Comte de Saint-Florentin, Miniſtre & Secrétaire d'État.

Le S.r Camuſat, Huiſſier ordinaire du Roi en ſa grande Chancellerie de France, a fait la lecture & publication de la démiſſion faite par M. de Bérulle, nommé premier Préſident du Parlement de Dauphiné, de l'état & office de Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Maître des Requêtes ordinaire de ſon Hôtel: cette publication a été faite avec les mêmes formalités ci-devant rapportées.

Le S.r Langlois a préſenté à Sa Majeſté les proviſions d'un office de Conſeiller-Secrétaire du Roi, Tréſorier-Payeur des gages des Secrétaires du Roi & autres Officiers de la grande Chancellerie, pour le S.r Denyau; le Roi a mis ſur leſdites proviſions le *ſoit montré.*

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le Sceau ſuivant pour le Samedi matin dix du mois de Mai, à Verſailles.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé LOURDET, CAMUSAT, FARMAIN,

Soixante-quatorzième Sceau.

ET le Samedi dixième jour du mois de Mai audit an mil ſept cent ſoixante, le Roi étant revenu de la Meſſe,

a donné le Sceau pour la soixante-quatorzième fois, dans son château de Versailles, dans la même pièce où Sa Majesté avoit donné les précédens.

On a observé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens, pour aller prendre Sa Majesté à la porte de son cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de justice, présentations & lectures des lettres de grace, rémission ou pardon.

M. Poulletier, l'un de M.rs les Conseillers d'État nommés pour assister au Sceau, n'y est point venu & n'a point été remplacé.

Le S.r ... Denyau, ci-devant nommé, a eu l'honneur de prêter serment entre les mains de Sa Majesté pour l'office de Conseiller-Secrétaire du Roi, Trésorier-Payeur des gages des Secrétaires du Roi & autres Officiers de la grande Chancellerie, étant présenté par le S.r Légal, Conseiller-Secrétaire du Roi, qui avoit expédié les provisions: ce serment a été prêté avec les mêmes formalités ci-devant rapportées.

On a scellé à ce Sceau des provisions d'un office de Conseiller-Secrétaire du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances, pour le S.r Charles-Guillaume le Normand d'Étiole.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le prochain Sceau pour le Lundi matin vingt-six du présent mois de Mai, première fête de la Pentecôte, à Versailles.

Avant que le Sceau commençât, les Procureurs-Syndics & anciens Officiers de la compagnie des Conseillers-Secrétaires du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances, ont été introduits par M. le Duc de Fleury, premier Gentilhomme de la Chambre d'exercice, dans le cabinet du Roi, & ils ont eu l'honneur de présenter à Sa Majesté la bourse de cent jetons qu'ils ont coûtume de présenter à M. le Garde des Sceaux

Sceaux de France, à l'occasion de la fête de St Jean Porte-Latine leur patron; le Sr Rollin, doyen de ladite compagnie, a porté la parole, & le Sr Hémard, Tréforier de ladite compagnie, a remis ladite bourfe entre les mains du Roi.

Le préfent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiffiers ordinaires du Roi en fa grande Chancellerie de France; à Verfailles, les jour & an que deffus. Signé *LOURDET, CAMUSAT, FARMAIN.*

Le vingt Mai mil fept cent foixante, le Roi étant à St Hubert, ledit Sr Charles-Guillaume le Normand d'Étiole, ci-deffus dénommé, a prêté le ferment qu'il devoit à Sa Majefté pour l'office de fon Confeiller-Secrétaire, Maifon, Couronne de France & de fes Finances, ainfi qu'il eft certifié fur le repli des provifions dudit office, par le S.^r le Begue, Confeiller-Secrétaire du Roi, Maifon, Couronne de France & de fes Finances, qui les a expédiées.

Soixante-quinzième Sceau.

ET le Lundi vingt-fixième jour du mois de Mai, première fête de la Pentecôte, audit an mil fept cent foixante, le Roi étant revenu de la Meffe, a donné le Sceau pour la foixante-quinzième fois, dans fon château de Verfailles, dans la même pièce où Sa Majefté avoit donné les précédens.

On a obfervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens, pour aller prendre Sa Majefté à la porte de fon cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juftice, préfentations & lectures des lettres de grace, rémiffion ou pardon.

Madame (Marie-Adelaïde de France) & Mefdames Victoire, Sophie & Louife ont traverfé la pièce où fe tenoit le Sceau, avec leur fuite, & elles ont fait, en paffant, leurs révérences à Sa Majefté.

L'Huiſſier de la grande Chancellerie qui tenoit la porte par laquelle Madame & Meſdames ſont entrées, a marché devant elles juſqu'à la porte par laquelle elles ſont ſorties.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le prochain Sceau pour le Jeudi matin douze du mois de Juin, jour de l'octave de la Fête-Dieu, à Verſailles.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé *LOURDET, CAMUSAT, FARMAIN.*

Soixante-ſeizième Sceau.

ET le Jeudi douzième jour du mois de Juin, jour de l'octave de la Fête-Dieu, audit an mil ſept cent ſoixante, le Roi étant revenu de la proceſſion du très-ſaint-Sacrement, a donné le Sceau pour la ſoixante-ſeizième fois, dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens, pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon.

Le S.r Charles-Simon Vanneſſon a eu l'honneur de prêter ſerment entre les mains de Sa Majeſté pour l'office d'Huiſſier ordinaire du Roi en ſa grande Chancellerie de France, vacant par le décès du S.r Pierre, étant préſenté par le S.r Veron, Garde des Rôles des offices de France; ce ſerment a été prêté avec les mêmes formalités ci-devant rapportées: le S.r Vanneſſon, après ſa preſtation de ſerment, a mis ſa chaîne d'or au col, & a marché devant Sa Majeſté, lorſqu'Elle eſt ſortie du Sceau pour

rentrer dans son cabinet: les provisions dudit S.r Vannesson ont été expédiées par le S.r Lottin, Garde des Rôles des offices de France, sur la nomination de M.rs les Conseillers d'État, sans *soit montré*, les Huissiers ordinaires du Roi en sa grande Chancellerie de France ayant certifié les bonnes vie & mœurs dudit S.r Vannesson, lorsqu'ils ont eu l'honneur de le présenter à M. Feydeau de Brou, doyen du Conseil, ainsi que cela s'est toûjours pratiqué vis-à-vis Monsieur le Chancelier ou Monsieur le Garde des Sceaux de France, lorsque les Sceaux sont entre leurs mains.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le prochain Sceau pour le Vendredi matin vingt-sept du présent mois de Juin, à Versailles.

Le présent procès-verbal fait & rédigé par nous Huissiers ordinaires du Roi en sa grande Chancellerie de France; à Versailles, les jour & an que dessus. Signé LOURDET, CAMUSAT, FARMAIN, VANNESSON.

Soixante-dix-septième Sceau.

ET le Vendredi vingt-septième jour du mois de Juin audit an mil sept cent soixante, le Roi étant revenu de la Messe, a donné le Sceau pour la soixante-dix-septième fois, dans son château de Versailles, dans la même pièce où Sa Majesté avoit donné les précédens.

On a observé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens, pour aller prendre Sa Majesté à la porte de son cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de justice, présentations & lectures des lettres de grace, rémission ou pardon.

Madame la Dauphine (Marie-Josèphe de Saxe) a traversé

la pièce dans laquelle Sa Majesté tenoit le Sceau, & elle a fait sa révérence au Roi.

L'Huissier de la grande Chancellerie qui tenoit la porte par laquelle Madame la Dauphine est entrée, a marché devant elle jusqu'à la porte par laquelle elle est sortie.

M. Feydeau de Brou, doyen du Conseil, a présenté à Sa Majesté les noms de M.rs les six Maîtres des Requêtes qui doivent entrer de service au Sceau pendant le quartier de Juillet, le Roi les a agréés.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le prochain Sceau pour le Vendredi matin onze du mois de Juillet, à Versailles.

Le présent procès-verbal fait & rédigé par nous Huissiers ordinaires du Roi en sa grande Chancellerie de France; à Versailles, les jour & an que dessus. Signé *LOURDET, CAMUSAT, FARMAIN, VANNESSON.*

Soixante-dix-huitième Sceau.

ET le Vendredi onzième jour du mois de Juillet audit an mil sept cent soixante, le Roi étant revenu de la Messe, a donné le Sceau pour la soixante-dix-huitième fois, dans son château de Versailles, dans la même pièce où Sa Majesté avoit donné les précédens.

On a observé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens, pour aller prendre Sa Majesté à la porte de son cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de justice, présentations & lectures des lettres de grace, rémission ou pardon.

M.rs Feydeau de Brou, doyen du Conseil; d'Aguesseau, de Bernage, d'Aguesseau de Fresnes & Trudaine, Conseillers d'État ordinaires, y ont occupé leur même place.

M. Poulletier, Conſeiller d'État ordinaire, ne s'eſt point trouvé au Sceau, & n'a point été remplacé.

M.rs Fargès de Poliſy, Saunier, Thoynard de Jouy, le Pelletier de Morfontaine, de Fleſſelles & de Boullongne, Maîtres des Requêtes, nommés par le Roi ſur la préſentation de M. Feydeau de Brou, doyen du Conſeil, pour aſſiſter au Sceau pendant le préſent quartier de Juillet ; & M. Eſmangart, Conſeiller au Grand-Conſeil, Grand-Rapporteur, ſe ſont tenus debout aux deux côtés du fauteuil du Roi, ſuivant leur rang, conformément au règlement,

Les Officiers de la grande Chancellerie du préſent quartier de Juillet, ſavoir, le S.r Berſin, Grand-Audiencier de France; le S.r Denis des Puizards, Contrôleur général de la grande Chancellerie; le S.r Chazelle, Garde des Rôles des offices de France; le S.r Coignard, Conſervateur des hypothèques ſur les rentes, faiſant le ſervice pour le S.r Poan; & le S.r Regnault de Villers, Scelleur, ont pris chacun leur place debout & ont rempli les fonctions de leurs offices.

Les Procureurs-Syndics & anciens Officiers de la compagnie des Conſeillers - Secrétaires du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances; les Conſeillers-Secrétaires du Roi, de la même compagnie, de ſervice pendant le préſent mois de Juillet, & les Officiers de la grande Chancellerie, qui ne ſervent point par quartier, ont occupé leur même place & rempli les mêmes fonctions, comme aux Sceaux précédens.

M. le Prince de Turenne, Grand-Chambellan de France, & M. le Duc de Villeroy, Capitaine des Gardes-du-corps du Roi, de quartier, qui étoient venus à la ſuite du Roi, ont pris leur place debout derrière le fauteuil de Sa Majeſté.

Le S.r Lourdet, en qualité de Doyen des Huiſſiers de la grande Chancellerie de France, s'eſt mis auſſi derrière ledit fauteuil.

Madame (Marie-Adelaïde de France) & Mesdames Victoire, Sophie & Louise ont traversé la pièce du Sceau, & elles ont fait, en passant, leurs révérences à Sa Majesté.

L'Huissier de la grande Chancellerie qui tenoit la porte par laquelle Madame & Mesdames sont entrées, a marché devant elles jusqu'à la porte par laquelle elles sont sorties.

Le S.r Langlois a présenté à Sa Majesté les provisions de l'office de Conseiller-Secrétaire du Roi, Trésorier-Payeur des gages des Secrétaires du Roi & autres Officiers de la grande Chancellerie pour le S.r Charles-Henri-Maximilien Gaucherel; le Roi a mis sur lesdites provisions le *soit montré.*

Le Sceau étant fini, le Grand-Audiencier a demandé à Sa Majesté à quel jour il lui plairoit de remettre le Sceau, & Sa Majesté l'a indiqué au Mardi matin vingt-neuf du présent mois de Juillet, à Versailles; le Scelleur ayant reporté les Sceaux devant Sa Majesté, M. Feydeau de Brou les a remis dans les coffres, le Roi les a fermés; & Sa Majesté s'étant levée, a été reconduite jusqu'à la porte de son cabinet dans le même ordre qu'Elle étoit venue, étant précédée par le S.r de Champlost, premier Valet-de-chambre de service, portant le coffre des Sceaux, & par les quatre Huissiers ordinaires en la grande Chancellerie de France, & suivie de M. le Prince de Turenne & de M. le Duc de Villeroy, & de M.rs les Conseillers d'État, Maîtres des Requêtes & Grand-Rapporteur, & des Officiers de la grande Chancellerie.

Le S.r Montois, Porte-coffre, est entré de semestre.

Le présent procès-verbal fait & rédigé par nous Huissiers ordinaires du Roi en sa grande Chancellerie de France; à Versailles, les jour & an que dessus. Signé *LOURDET, CAMUSAT, FARMAIN, VANNESSON.*

Soixante - dix - neuvième Sceau.

ET le Mardi vingt-neuvième jour du mois de Juillet audit an mil ſept cent ſoixante, le Roi étant revenu de la Meſſe, a donné le Sceau pour la ſoixante-dix-neuvième fois, dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux Sceaux précédens pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon.

Madame (Marie-Adelaïde de France) & Meſdames Victoire, Sophie & Louiſe ont traverſé la pièce duSceau, & elles ont fait, en paſſant, leurs révérences à Sa Majeſté.

L'Huiſſier de la grande Chancellerie, qui tenoit la porte par laquelle Madame & Meſdames ſont entrées, a marché devant elles juſqu'à la porte par laquelle elles ſont ſorties.

Le S.r Charles-Henri-Maximilien Gaucherel, a eu l'honneur de prêter ſerment entre les mains de Sa Majeſté pour l'office de Conſeiller-Secrétaire du Roi, Tréſorier-Receveur & Payeur ancien mi-triennal des gages des Secrétaires du Roi & autres Officiers de la grande Chancellerie, étant préſenté par le S.r Légal, Conſeiller-Secrétaire du Roi, qui avoit expédié ſes proviſions: ce ſerment a été prêté avec les mêmes formalités ci-devant rapportées; Sa Majeſté avoit mis le *ſoit montré* ſur leſdites proviſions au dernier Sceau.

Le S.r Alexandre-Claude Detienne a eu l'honneur de prêter ſerment entre les mains de Sa Majeſté pour l'office d'Huiſſier ordinaire du Roi en ſa grande Chancellerie de

France, premier Huiſſier du Grand-Conſeil, au lieu & place du S.r François Lourdet, qui lui en a fait ſa réſignation, étant préſenté par le S.r Légal, Conſeiller-Secrétaire du Roi, qui avoit expédié les proviſions; ce ſerment a été prêté avec les mêmes formalités ci-devant rapportées au Sceau du douze Juin dernier, lors de la réception du S.r Vanneſſon.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le prochain Sceau pour le Mercredi matin treize Août, en ſon château de Choiſi.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé *LOURDET, CAMUSAT, FARMAIN, VANNESSON, DETIENNE.*

Quatre-vingtième Sceau.

ET le Mercredi treizième jour du mois d'Août audit an mil ſept cent ſoixante, le Roi étant revenu de la Meſſe, a donné le Sceau pour la quatre-vingtième fois, dans ſon château de Choiſi, dans la pièce qui précède ſa chambre, laquelle pièce étoit préparée de même que celle où Sa Majeſté a donné les précédens Sceaux, comme il eſt expliqué ci-deſſus.

M.rs les Conſeillers d'État, Maîtres des Requêtes, Grand-Rapporteur & les Officiers de la grande Chancellerie de ſervice, ſe ſont rendus audit château de Choiſi, dans ladite pièce préparée pour la tenue du Sceau.

Le cérémonial & l'ordre du travail ont été les mêmes qu'aux précédens Sceaux.

M.rs d'Agueſſeau & Trudaine, Conſeillers d'État, & M. le Pelletier de Morfontaine, Maître des Requêtes, ſont venus le Sceau étant commencé, & ayant fait demander au Roi par M. Feydeau de Brou la permiſſion d'entrer, que Sa Majeſté leur a accordée,

a accordée, ils ont occupé leur place ordinaire.

M. le Prince de Turenne, Grand-Chambellan de France, s'eſt placé derrière le fauteuil du Roi.

Le S.r Camuſat, doyen des Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France, s'eſt placé auſſi derrière ledit fauteuil.

Le Roi a permis de laiſſer entrer au Sceau toutes les Dames & les Seigneurs qui étoient du voyage.

Le S.r Charles Oblin a eu l'honneur de prêter ſerment entre les mains de Sa Majeſté pour l'office de Scelleur héréditaire de la grande Chancellerie de France & de celle près la Cour du Parlement de Paris, pour ſervir au quartier de Juillet de chaque année, étant préſenté par le S.r Roux, Conſeiller-Secrétaire du Roi, qui avoit expédié les proviſions: ce ſerment a été prêté avec les mêmes formalités ci-devant rapportées au Sceau du 11 Avril 1759, lors de la réception du S.r Quoinat. Le Roi avoit mis le *ſoit montré* ſur les proviſions dudit S.r Oblin dans ſon cabinet, ſur la préſentation qui lui en fut faite par M. le Comte de Saint-Florentin, Miniſtre & Secrétaire d'État.

On a ſcellé à ce Sceau des lettres d'Honoraire de l'office d'Huiſſier ordinaire du Roi en la grande Chancellerie de France, premier Huiſſier du Grand-Conſeil, pour le S.r Lourdet, qui a vendu ſondit office au S.r Detienne, ci-devant nommé.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le prochain Sceau pour le Vendredi matin vingt-neuf du préſent mois d'Août, à Verſailles.

Le Roi a fait donner des rafraîchiſſemens & à déjeûner à M.rs les Conſeillers d'État, Maîtres des Requêtes & autres Officiers de la grande Chancellerie de France, dans une pièce voiſine de celle où ſe tenoit le Sceau.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du

Roi en ſa grande Chancellerie de France ; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé *CAMUSAT, FARMAIN, VANNESSON, DETIENNE.*

Quatre-vingt-unième Sceau.

ET le Vendredi vingt-neuvième jour du mois d'Août audit an mil ſept cent ſoixante, le Roi étant revenu de la Meſſe, a donné le Sceau pour la quatre-vingt-unième fois, dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux Sceaux précédens, pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon.

M. d'Agueſſeau, Conſeiller d'État ordinaire, n'eſt point venu au Sceau, & n'a point été remplacé.

Madame (Marie-Josèphe de Saxe) Dauphine de France, eſt venue pendant le Sceau faire ſa cour à Sa Majeſté, & s'eſt tenue debout à la gauche du Roi, avec tous les Seigneurs & Dames de ſa ſuite.

L'Huiſſier de la grande Chancellerie, qui tenoit la porte par laquelle Madame la Dauphine eſt entrée, a marché devant elle juſqu'au fauteuil du Roi.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le Sceau ſuivant pour le Mardi matin ſeize du mois de Septembre, à Verſailles.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France ; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé *CAMUSAT, FARMAIN, VANNESSON, DETIENNE.*

Quatre-vingt-deuxième Sceau.

ET le Mardi seizième jour du mois de Septembre audit an mil sept cent soixante, le Roi étant revenu de la Messe, a donné le Sceau pour la quatre-vingt-deuxième fois, dans son château de Versailles, dans la même-pièce où Sa Majesté avoit donné les précédens.

On a observé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux Sceaux précédens, pour aller prendre Sa Majesté à la porte de son cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de justice, présentations & lectures des lettres de grace, rémission ou pardon.

La Reine, revenant de la Messe, a traversé la pièce où se tenoit le Sceau, avec sa suite, pour aller voir Monseigneur le Duc de Bourgogne, & elle a fait, en passant, sa révérence à Sa Majesté, qui est restée assise, ainsi que M.rs les Conseillers d'État.

L'Huissier de la grande Chancellerie, qui tenoit la porte par laquelle la Reine est entrée, a marché devant Sa Majesté jusqu'à la porte par laquelle elle est sortie.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le prochain Sceau pour le Lundi matin vingt-neuf du présent mois de Septembre, jour de la fête de S.t Michel, à Versailles.

Le présent procès-verbal fait & rédigé par nous Huissiers ordinaires du Roi en sa grande Chancellerie de France; à Versailles, les jour & an que dessus. Signé CAMUSAT, FARMAIN, VANNESSON, DETIENNE.

Quatre-vingt-troisième Sceau.

ET le Lundi vingt-neuvième jour du mois de Septembre, fête de S.t Michel, audit an mil sept cent soixante, le Roi étant

revenu de la Meſſe, a donné le Sceau pour la quatre-vingt-troiſième fois, dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux Sceaux précédens, pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon.

M. d'Agueſſeau, Conſeiller d'État ordinaire, n'eſt point venu au Sceau, ayant demandé à Sa Majeſté la permiſſion d'aller dans ſes terres, & il n'a point été remplacé.

Madame (Marie-Adelaïde de France) & Meſdames Victoire, Sophie & Louiſe ont traverſé la pièce du Sceau, avec leur ſuite, & elles ont fait, en paſſant, leurs révérences à Sa Majeſté.

L'Huiſſier de la grande Chancellerie, qui tenoit la porte par laquelle Madame & Meſdames ſont entrées, a marché devant elles juſqu'à la porte par laquelle elles ſont ſorties.

Le S.r Detienne, Huiſſier ordinaire du Roi en ſa grande Chancellerie de France, a fait la lecture & publication de la démiſſion faite par M. Bertin, Conſeiller ordinaire au Conſeil Royal, Contrôleur général des Finances, de ſon office de Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Maître des Requêtes ordinaire de ſon Hôtel ; cette publication s'eſt faite avec les mêmes formalités ci-devant rapportées.

Le S.r Langlois a préſenté à Sa Majeſté les proviſions d'un office de Conſeiller-Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, pour le S.r Gilbert-Antoine Ligier de la Prade. Le Roi a mis ſur leſdites proviſions le *ſoit montré.*

M. Feydeau de Brou, doyen du Conſeil, a préſenté à Sa Majeſté les noms de M.rs les ſix Maîtres des Requêtes, qui

doivent entrer de ſervice au Sceau pendant le quartier d'Octobre, & le Roi les a agréés.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le prochain Sceau pour le Vendredi matin vingt-quatre Octobre, à Verſailles.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé CAMUSAT, FARMAIN, VANNESSON, DETIENNE.

Le Roi ayant fait ſavoir à M. Feydeau de Brou, doyen du Conſeil, qu'il ne tiendroit le Sceau indiqué pour le Vendredi vingt-quatre Octobre, dix heures du matin, que ſur les ſix heures du ſoir du même jour, M. de Brou en a fait avertir M.rs les Conſeillers d'État & Maîtres des Requêtes, & le S.r Langlois l'a fait dire au S.r Montois, Porte-coffre de ſemeſtre, qui a envoyé de nouveaux avertiſſemens pour ladite heure aux Officiers de la grande Chancellerie qui devoient y aſſiſter.

Quatre-vingt-quatrième Sceau.

ET le Vendredi vingt-quatrième jour du mois d'Octobre, ſix heures du ſoir, audit an mil ſept cent ſoixante, le Roi a donné le Sceau pour la quatre-vingt-quatrième fois, dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens, pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon.

M.rs Feydeau de Brou, doyen du Conſeil, & Poulletier, Conſeillers d'État ordinaires, y ont occupé leur même place.

M.rs d'Agueſſeau, de Bernage & Trudaine, Conſeillers d'État ordinaires, nommés pour aſſiſter au Sceau, n'y ſont point venus, & ils n'ont point été remplacés.

M. d'Agueſſeau de Freſnes, Conſeiller d'État ordinaire, eſt venu, le Sceau étant commencé, & ayant fait demander au Roi par M. Feydeau de Brou, la permiſſion d'entrer, Sa Majeſté lui a accordé, & il a pris ſéance à ſa place ordinaire.

M.rs Gagne de Périgny, Boula de Quincy, de Cotte, de Vilevault & Dagay de Mutigney, Maîtres des Requêtes nommés par le Roi, ſur la préſentation de M. Feydeau de Brou, doyen du Conſeil, pour aſſiſter au Sceau pendant le préſent quartier d'Octobre, & M. Eſmangart, Grand-Rapporteur, ſe ſont tenus debout aux deux côtés du fauteuil du Roi, ſuivant leur rang, conformément au règlement ci-devant tranſcrit.

M. Baſtard, l'un de M.rs les Maîtres des Requêtes nommés pour aſſiſter au Sceau, n'y eſt point venu, étant indiſpoſé, & n'a point été remplacé.

Les Officiers de la grande Chancellerie du préſent quartier d'Octobre, ſavoir, le S.r Ogier, Grand-Audiencier de France; le S.r Mariette, Cotrôleur général de la grande Chancellerie; le S.r Lottin, Garde des Rôles des offices de France; le S.r Poan, faiſant les fonctions de Conſervateur des hypothèques ſur les rentes pour le S.r Coignard; & le S.r Lottin, Scelleur, ſe ſont placés debout chacun à l'endroit du Bureau qui lui étoit marqué par le ſuſdit règlement, & y ont rempli les fonctions de leurs offices.

Les Procureurs-Syndics & anciens Officiers de la compagnie des Conſeillers-Secrétaires du Roi, Maiſon, Couronne de de France & de ſes Finances, les Conſeillers-Secrétaires du Roi de la même compagnie, de ſervice pendant le préſent mois, & les Officiers de la grande Chancellerie, qui ne ſervent

point par quartier, ont occupé les mêmes places, & rempli leurs mêmes fonctions, comme aux Sceaux précédens.

M. le Prince de Turenne, Grand-Chambellan de France, & M. le Maréchal Duc de Luxembourg, Capitaine des Gardes-du-corps du Roi, de quartier, qui étoient venus à la suite du Roi, se sont placés derrière le fauteuil de Sa Majesté.

Le S.r Camusat, en qualité de doyen des Huissiers de la grande Chancellerie de France, s'est mis aussi derrière ledit fauteuil.

Madame (Marie-Adelaïde de France) & Mesdames Victoire, Sophie & Louise ont traversé, avec leur suite, la pièce où se tenoit le Sceau, & elles ont fait, en passant, leurs révérences à Sa Majesté.

L'Huissier de la grande Chancellerie qui tenoit la porte par laquelle Madame & Mesdames sont entrées, a marché devant elles jusqu'à la porte par où elles sont sorties.

Le S.r Gilbert-Antoine Ligier de la Prade, ci-devant nommé, a eu l'honneur de prêter serment entre les mains de Sa Majesté pour l'office de Conseiller-Secrétaire du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances, étant présenté par le S.r Legal, Conseiller-Secrétaire du Roi, qui avoit expédié les provisions : ce serment a été prêté en la forme ci-devant rapportée.

Le S.r Farmain, Huissier ordinaire du Roi en sa grande Chancellerie de France, a fait la lecture & publication de la démission faite par M. Barentin, Conseiller d'État, de son office de Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel : cette publication s'est faite avec les mêmes formalités ci-devant rapportées.

Le Sceau étant fini, le Grand-Audiencier a demandé au Roi à quel jour il lui plairoit de remettre le Sceau, & Sa Majesté l'a indiqué au Lundi dix-sept Novembre, six heures du soir,

à Verſailles : le Scelleur ayant reporté les Sceaux devant Sa Majeſté, & M. Feydeau de Brou les ayant remis dans les coffres, le Roi les a fermés ; & Sa Majeſté s'étant levée, a été reconduite juſqu'à la porte de ſon cabinet, dans le même ordre & avec le même cérémonial qu'Elle étoit venue, étant précédée par le S.r Binet des Marchais, premier Valet-de-chambre du Roi, portant le coffre des Sceaux pour le S.r Bontemps, premier Valet-de-chambre de quartier, & des quatre Huiſſiers ordinaires en la grande Chancellerie de France, & ſuivie de M. le Prince de Turenne & de M. le Maréchal Duc de Luxembourg, & de M.rs les Conſeillers d'État & Maîtres des Requêtes, & des Officiers de la grande Chancellerie de France.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France ; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé *CAMUSAT, FARMAIN, VANNESSON, DETIENNE.*

Quatre-vingt-cinquième Sceau.

ET le Lundi dix-ſeptième jour du mois de Novembre, ſix heures du ſoir, audit an mil ſept cent ſoixante, le Roi a donné le Sceau pour la quatre-vingt-cinquième fois, dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon.

M.rs d'Agueſſeau & de Bernage, Conſeillers d'État, ne ſont point venus au Sceau, & n'ont point été remplacés.

Monſeigneur

Monſeigneur le Dauphin a traverſé, avec ſa ſuite, la pièce où Sa Majeſté donnoit le Sceau, & il a fait, en paſſant, ſa révérence au Roi.

L'Huiſſier de la grande Chancellerie, qui tenoit la porte par laquelle Monſeigneur le Dauphin eſt entré, a marché devant lui juſqu'à la porte par laquelle il eſt ſorti.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le Sceau ſuivant pour le Lundi premier jour de Décembre, ſix heures du ſoir, à Verſailles.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé CAMUSAT, FARMAIN, VANNESSON, DETIENNE.

Quatre-vingt-ſixième Sceau.

ET le Lundi premier jour du mois de Décembre audit an mil ſept cent ſoixante, ſix heures du ſoir, le Roi a donné le Sceau pour la quatre-vingt-ſixième fois dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens, pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon.

M. d'Agueſſeau, Conſeiller d'État ordinaire, n'eſt point venu au Sceau, & n'a point été remplacé.

Madame (Marie-Adelaïde de France) & Meſdames Victoire, Sophie & Louiſe ont traverſé, avec leur ſuite, la pièce où ſe tenoit le Sceau, & elles ont fait, en paſſant, leurs révérences à Sa Majeſté.

L'Huiſſier de la grande Chancellerie, qui tenoit la porte par laquelle Madame & Meſdames ſont entrées, a marché devant elles juſqu'à la porte par laquelle elles ſont ſorties.

Le S.r Langlois a préſenté à Sa Majeſté les proviſions d'un office de Conſeiller-Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, pour le S.r Edme Gaudot de la Bruère ; le Roi a mis ſur leſdites proviſions le *ſoit montré.*

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le Sceau ſuivant pour le Mercredi dix-ſept du préſent mois de Décembre, ſix heures du ſoir, à Verſailles.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France ; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé CAMUSAT, FARMAIN, VANNESSON, DETIENNE.

Quatre-vingt-ſeptième Sceau.

ET le Mercredi dix-ſeptième jour du mois de Décembre audit an mil ſept cent ſoixante, ſix heures du ſoir, le Roi a donné le Sceau pour la quatre-vingt-ſeptième fois, dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens, pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon.

M. d'Agueſſeau, Conſeiller d'État ordinaire, n'eſt point venu au Sceau, & n'a point été remplacé.

Meſdames Victoire, Sophie & Louiſe ont traverſé, avec leur ſuite, la pièce où ſe tenoit le Sceau, & elles ont fait, en paſſant, leurs révérences à Sa Majeſté.

L'Huiſſier de la grande Chancellerie, qui tenoit la porte par

laquelle Mesdames sont entrées, a marché devant elles jusqu'à la porte par laquelle elles sont sorties.

M. Armand-Henri Baudouin, Conseiller au Grand-Conseil, qui avoit traité de l'office de Conseiller du Roi, Grand-Rapporteur en la Chancellerie de France, dont étoit pourvû M. Dupleix du Perle, & dont les provisions ont été scellées au présent Sceau, & le S.r Edme Gaudot de la Bruère, ci-devant nommé; ont eu l'honneur de prêter serment entre les mains de Sa Majesté, avec les mêmes formalités ci-devant rapportées; le S.r Baudouin pour l'office de Grand-Rapporteur, étant présenté par le S.r le Begue, Conseiller-Secrétaire du Roi, qui avoit expédié les provisions; & le S.r Gaudot pour l'office de Conseiller-Secrétaire du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances, étant présenté par le S.r Cochepin, aussi Conseiller-Secrétaire du Roi, qui avoit expédié les provisions: le S.r Baudoin, après sa prestation de serment, a pris la place marquée au Grand-Rapporteur par le règlement pour la tenue du Sceau.

Les S.rs Camusat & Farmain, Huissiers ordinaires du Roi en la grande Chancellerie de France, ont fait la lecture & publication des démissions faites par M.rs Gagne de Périgny, Joly de Fleury de la Valette, & Moreau de Plancy, de leurs offices de Conseillers du Roi en ses Conseils, Maîtres des Requêtes ordinaires de son Hôtel : ces publications se sont faites avec les mêmes formalités ci-devant rapportées. Le S.r Farmain a publié le premier la démission de M. Gagne de Périgny, comme plus ancien Maître des Requêtes; le S.r Camusat a publié ensuite celle de M. de la Valette, & le S.r Farmain celle de M. Moreau de Plancy.

M. de Périgny ne s'est point trouvé au Sceau, & n'a point été remplacé.

Le S.r Farmain, Huiſſier de la grande Chancellerie, s'eſt mis derrière le fauteuil du Roi pendant la publication qu'a fait le S.r Camuſat.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le Sceau ſuivant pour le Mercredi trente-un du préſent mois de Décembre, ſix heures du ſoir, à Verſailles.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France ; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé *CAMUSAT, FARMAIN, VANNESSON, DETIENNE.*

Quatre-vingt-huitième Sceau.

ET le Mercredi trente-unième jour du mois de Décembre audit an mil ſept cent ſoixante, ſix heures du ſoir, le Roi a donné le Sceau pour la quatre-vingt-huitième fois dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens, pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon.

M. Trudaine, Conſeiller d'État ordinaire, n'eſt point venu au Sceau, & n'a point été remplacé.

M. Gagne de Périgny, l'un de M.rs les ſix Maîtres des Requêtes nommés pour aſſiſter au Sceau pendant le préſent quartier, qui avoit fait publier ſa démiſſion au dernier Sceau, n'a point été remplacé.

M. le Duc de Montmorency, Capitaine des Gardes-du-corps du Roi, en ſurvivance de M. le Maréchal Duc de Luxembourg ſon père, qui étoit venu à la ſuite du Roi, s'eſt placé derrière le fauteuil de Sa Majeſté.

Madame (Marie-Adelaïde de France) & Mesdames Victoire, Sophie & Louise ont traversé, avec leur suite, la pièce où se tenoit le Sceau, & elles ont fait, en passant, leurs révérences à Sa Majesté.

L'Huissier de la grande Chancellerie, qui tenoit la porte par laquelle Madame & Mesdames sont entrées, a marché devant elles jusqu'à la porte par laquelle elles sont sorties.

M. Feydeau de Brou, doyen du Conseil, a présenté au Roi les noms de M.rs les six Maîtres des Requêtes qui doivent entrer de service au Sceau pendant le quartier de Janvier prochain, & Sa Majesté les a agréés.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le Sceau suivant pour le Mardi treize Janvier mil sept cent soixante-un, six heures du soir, à Versailles.

Comme le Roi sortoit de son cabinet pour venir tenir le Sceau, tous les Officiers de la grande Chancellerie des quatre quartiers étant présentés par M. Feydeau de Brou, doyen du Conseil, ont eu l'honneur de présenter à Sa Majesté leurs respects à l'occasion de la nouvelle année, étant dans la chambre du Roi, à la porte de son cabinet.

Après le Sceau, le S.r Camusat, doyen des Huissiers ordinaires du Roi en sa grande Chancellerie de France, a eu l'honneur de présenter à Sa Majesté, dans sa chambre, la liste des Officiers de la grande Chancellerie de France pour l'année mil sept cent soixante-un

Comme Sa Majesté alloit rentrer dans son cabinet, M. Feydeau de Brou, doyen du Conseil, a présenté au Roi les Syndics & anciens Officiers de la compagnie des Conseillers-Secrétaires du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances, qui ont eu l'honneur de présenter leurs respects à Sa Majesté à l'occasion de la nouvelle année; le S.r Carpot,

ſous-doyen de ladite compagnie, a eu l'honneur de porter la parole au nom de ladite compagnie.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé CAMUSAT, FARMAIN, VANNESSON, DETIENNE.

Vû par nous Conſeillers d'État ordinaires commis par le règlement du 26 Février 1757, pour le Conſeil du Sceau, les procès-verbaux des ſéances des Sceaux tenus par le Roi, dreſſés par les Huiſſiers ordinaires de Sa Majeſté en la grande Chancellerie de France, les 3 & 18 Janvier, 1.er & 15 Février, 3 & 18 Mars, 2 & 22 Avril, 10 & 26 Mai, 12 & 27 Juin, 11 & 29 Juillet, 13 & 29 Août, 16 & 29 Septembre, 24 Octobre, 17 Novembre, 1.er, 17 & 31 Décembre mil ſept cent ſoixante, certifions que le contenu eſdits procès-verbaux eſt véritable & conforme à tout ce qui a été obſervé dans leſdites ſéances, tant pour le cérémonial que pour l'ordre du travail; en foi de quoi nous avons ſigné le préſent certificat. A Paris, ce trente-un Décembre mil ſept cent ſoixante. *Signé* FEYDEAU DE BROU, D'AGUESSEAU, DE BERNAGE, D'AGUESSEAU DE FRESNES, TRUDAINE, POULLETIER.

Quatre-vingt-neuvième Sceau.

ET le Mardi treizième jour du mois de Janvier de l'an mil ſept cent ſoixante-un, ſur les ſix heures du ſoir, le Roi a donné le Sceau pour la quatre-vingt-neuvième fois, dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens, pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon

cabinet, & le même ordre pour les rapports des lettres de justice & présentations.

M.rs Feydeau de Brou, doyen du Conseil; d'Agueſſeau, d'Agueſſeau de Freſnes, Trudaine & Poulletier, Conſeillers d'État ordinaires, y ont occupé leur même place.

M. de Bernage, l'un de M.rs les Conſeillers d'État, ne s'eſt point trouvé au Sceau, étant indiſpoſé, & il n'a point été remplacé.

M.rs Thiroux d'Eſperſennes, Poulletier de la Salle, de la Garde, Turgot, Depont & Taboureau des Reaux, Maîtres des Requêtes nommés par le Roi, ſur la préſentation de M. Feydeau de Brou, doyen du Conſeil, pour aſſiſter au Sceau pendant le préſent quartier de Janvier, & M. Baudouin, Grand-Rapporteur, ſe ſont tenus debout aux deux côtés du fauteuil du Roi, ſuivant leur rang, conformément au règlement.

Les Officiers de la grande Chancellerie du préſent quartier de Janvier, ſavoir le S.r Sauvage, Grand-Audiencier de France; le S.r Chazelle, Contrôleur général de la grande Chancellerie; le S.r Chuppin, Garde des Rôles des offices de France; le S.r Brillon du Perron, Conſervateur des hypothèques ſur les rentes, & le S.r Quoinat, Scelleur, ſe ſont placés debout chacun à l'endroit du bureau qui lui étoit marqué, & y ont rempli les fonctions de leurs offices.

Les Procureurs, Syndics & anciens Officiers de la compagnie des Conſeillers-Secrétaires du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances; les Conſeillers-Secrétaires du Roi de la même compagnie, de ſervice pendant le préſent mois, & les Officiers de la grande Chancellerie, qui ne ſervent point par quartier, ont occupé les mêmes places & rempli les mêmes fonctions, comme aux Sceaux précédens.

M. le Duc de Bouillon, Grand-Chambellan de France,

& M. le Duc d'Ayen, Capitaine des Gardes-du-corps du Roi, de quartier, qui étoient venus à la suite du Roi, se sont placés derrière le fauteuil de Sa Majesté.

Le S.r Camusat, en qualité de Doyen des Huissiers de la grande Chancellerie, s'est mis aussi derrière ledit fauteuil; & après la présentation des lettres de ratification, n'y ayant point eu de lettres de grace à ce Sceau, il a fait la lecture & publication de l'extrait mortuaire de M. Aubert de Tourny, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, Intendant de Justice, Police & Finance à Bordeaux; cette publication s'est faite avec les mêmes formalités ci-devant rapportées.

Le S.r Langlois a présenté à Sa Majesté les provisions de deux offices de Conseillers-Secrétaires du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances, pour les S.rs Pierre-Armand Vallet de Villeneuve & Jean-Marie d'Arjuzon; le Roi a mis sur lesdites provisions les *soit montré.*

Le Sceau étant fini, le Grand-Audiencier a demandé à Sa Majesté à quel jour il lui plairoit de remettre le Sceau, & Sa Majesté l'a indiqué au Vendredi trente du présent mois de Janvier, six heures du soir, à Versailles; le Scelleur ayant reporté les Sceaux devant Sa Majesté, & M. Feydeau de Brou les ayant remis dans les coffres, le Roi les a fermés; & Sa Majesté s'étant levée, a été reconduite jusqu'à la porte de son cabinet dans le même ordre & avec le même cérémonial qu'Elle étoit venue, étant précédée par le S.r de la Roche, premier Valet-de-chambre de quartier, portant le coffre des Sceaux, & des quatre Huissiers ordinaires en la grande Chancellerie de France, & suivie de M. le Duc de Bouillon, de M. le Maréchal Duc de Richelieu, premier Gentilhomme de la chambre, d'année, & de M. le Duc d'Ayen, & de M.rs les Conseillers d'État, Maîtres des Requêtes,

Requêtes, & des Officiers de la grande Chancellerie de France.

Le S.r Bernard, Porte-coffre, eſt entré de ſemeſtre.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé *CAMUSAT, FARMAIN, VANNESSON, DETIENNE.*

Quatre-vingt-dixième Sceau.

ET le Vendredi trentième jour du mois de Janvier audit an mil ſept cent ſoixante-un, ſix heures du ſoir, le Roi a donné le Sceau pour la quatre-vingt-dixième fois, dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens, pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon.

M. de Bernage, l'un de M.rs les Conſeillers d'État, n'eſt point venu au Sceau, étant indiſpoſé, & il n'a point été remplacé.

Madame (Marie-Adelaïde de France) & Meſdames Victoire, Sophie & Louiſe, ont traverſé la pièce où ſe tenoit le Sceau, & elles ont fait, en paſſant, leurs révérences à Sa Majeſté.

L'Huiſſier de la grande Chancellerie qui tenoit la porte par laquelle Madame & Meſdames ſont entrées, a marché devant elles juſqu'à la porte par laquelle elles ſont ſorties.

Les S.rs Pierre-Armand Vallet de Villeneuve, & Jean-Marie d'Arjuzon, ci-devant nommés, ont eu l'honneur de prêter ſerment entre les mains de Sa Majeſté pour les offices de

V

Conſeillers-Secrétaires du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, étant préſentés; le premier par le S.r le Fouin de Bauterne, Conſeiller-Secrétaire du Roi; & l'autre par le S.r Levié, auſſi Conſeiller-Secrétaire du Roi, qui avoient expédié leurs proviſions; ces ſermens ont été prêtés en la même forme ci-devant rapportée.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le prochain Sceau pour le Mardi matin dix-ſept du mois de Février, à Verſailles.

Avant que le Sceau commençât, les Officiers de la grande Chancellerie & les Syndics de la compagnie des Conſeillers-Secrétaires du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, étant préſentés par M. Feydeau de Brou, doyen du Conſeil, ont eu l'honneur de remettre à Sa Majeſté, dans ſa chambre, lorſqu'Elle venoit au Sceau, les cierges de la Chandeleur, qui étoient portés par le S.r de Saint-Gilles, Cirier de la grande Chancellerie de France, le tout en la manière accoûtumée, & ſuivant l'uſage obſervé lorſque les Sceaux de France ſont entre les mains d'un Chancelier ou d'un Garde des Sceaux.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé CAMUSAT, FARMAIN, VANNESSON, DETIENNE.

Quatre-vingt-onzième Sceau.

ET le Mardi dix-ſeptième jour du mois de Février audit an mil ſept cent ſoixante-un, le Roi étant revenu de la Meſſe, a donné le Sceau pour la quatre-vingt-onzième fois, dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux Sceaux précédens, pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon

cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon.

M. de Bernage, l'un de M.[rs] les Conſeillers d'État, n'eſt point venu au Sceau, étant indiſpoſé, & il n'a point été remplacé.

Le S.[r] Langlois a préſenté à Sa Majeſté les proviſions de trois offices de Conſeillers-Secrétaires du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, pour les S.[rs] Charles-Louis Gaulard ſieur de Journy, Joſeph-David-Dominique Behic, & Denys-François Deſprez; le Roi a mis ſur leſdites proviſions les *ſoit montré.*

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le prochain Sceau pour le Mardi matin trois du mois de Mars, à Verſailles.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé *CAMUSAT, FARMAIN, VANNESSON, DETIENNE.*

Quatre-vingt-douzième Sceau.

ET le Mardi troiſième jour du mois de Mars audit an mil ſept cent ſoixante-un, le Roi étant revenu de la Meſſe, a donné le Sceau pour la quatre-vingt-douzième fois, dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens, pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon.

M. de Bernage, l'un de M.[rs] les Conſeillers d'État, n'eſt

point venu au Sceau, étant indiſpoſé, & il n'a point été remplacé.

Madame (Marie-Adelaïde de France) a traverſé, avec toute ſa ſuite, la pièce où ſe tenoit le Sceau, & elle a fait, en paſſant, la révérence à Sa Majeſté.

L'Huiſſier de la grande Chancellerie, qui tenoit la porte par laquelle Madame eſt entrée, a marché devant elle juſqu'à la porte par laquelle elle eſt ſortie.

Les S.rs Charles-Louis Gaulard ſieur de Journy, Joſeph-David-Dominique Behic, & Denys-François Deſprez, ci-devant nommés, ont eu l'honneur de prêter ſerment entre les mains de Sa Majeſté pour les offices de Conſeillers-Secrétaires du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, étant préſentés, le premier par le ſieur Lebeuf, Conſeiller-Secrétaire du Roi; le ſecond par le S.r Légal, auſſi Conſeiller-Secrétaire du Roi; & le dernier par le S.r le Fouin de Bauterne, auſſi Conſeiller-Secrétaire du Roi, qui avoient expédié leurs proviſions: ces ſermens ont été prêtés en la même forme ci-devant rapportée.

Le S.r Langlois a préſenté à Sa Majeſté les proviſions de trois offices de Conſeillers-Secrétaires du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, pour les S.rs Jean-François de Fays, Jérôme-Jacques-Élie de Laage & André-Joſeph Bourgongne; le Roi a mis ſur leſdites proviſions les *ſoit montré.*

Le Sceau étant fini, Sa Majeſté a indiqué le prochain Sceau pour le Mercredi matin dix-huit du préſent mois de Mars, à Verſailles.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé CAMUSAT, FARMAIN, VANNESSON, DETIENNE.

Quatre-vingt-treizième Sceau.

ET le Mercredi dix-huitième jour du mois de Mars audit an mil ſept cent ſoixante-un, le Roi étant revenu de la Meſſe, a donné le Sceau pour la quatre-vingt-treizième fois, dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux Sceaux précédens pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon.

M. de Bernage, l'un de M.rs les Conſeillers d'État, n'eſt point venu au Sceau, étant indiſpoſé, & il n'a point été remplacé.

Les S.rs Jean-François de Fays, Jérôme-Jacques-Élie de Laage & André-Joſeph Bourgongne, ci-devant nommés, ont eu l'honneur de prêter ſerment entre les mains de Sa Majeſté, pour les offices de Conſeillers-Secrétaires du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, étant préſentés, les deux premiers par le S.r le Begue, Conſeiller-Secrétaire du Roi; & le dernier par le S.r Legras de la Charmotte, auſſi Conſeiller-Secrétaire du Roi, qui avoient expédié leurs proviſions: ces ſermens ont été prêtés en la même forme ci-devant rapportée.

M. Feydeau de Brou, doyen du Conſeil, a préſenté à Sa Majeſté les noms de M.rs les ſix Maîtres des Requêtes qui doivent entrer de ſervice au Sceau pendant le quartier d'Avril, & le Roi les a agréés.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le prochain Sceau pour le Vendredi matin trois du mois d'Avril, à Verſailles.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France ; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé *CAMUSAT, FARMAIN, VANNESSON, DETIENNE.*

Le Roi ayant fait ſavoir à M. Feydeau de Brou, doyen du Conſeil, qu'il ne tiendroit le Sceau indiqué pour le Vendredi trois du préſent mois d'Avril, dix heures du matin, que ſur les ſix heures du ſoir du même jour, M. de Brou en a fait avertir M.^rs les Conſeillers d'État & Maîtres des Requêtes, & le Sr Langlois l'a fait dire au Sr Bernard, Porte-coffre de ſemeſtre, qui a envoyé de nouveaux avertiſſemens pour ladite heure aux Officiers de la grande Chancellerie qui devoient y aſſiſter.

Quatre-vingt-quatorzième Sceau.

ET le Vendredi troiſième jour du mois d'Avril audit an mil ſept cent ſoixante-un, ſept heures du ſoir, le Roi a donné le Sceau pour la quatre-vingt-quatorzième fois, dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux Sceaux précédens, pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon.

Mrs Feydeau de Brou, doyen du Conſeil ; d'Agueſſeau, de Bernage, d'Agueſſeau de Freſnes, Trudaine & Poulletier, Conſeillers d'État ordinaires, y ont occupé leur même place.

M.^rs d'Argouges de Fleury, Doublet de Perſan, Pinault de

Tenelles, du Pré de Saint-Maur, Desvieux & Astruc, Maîtres des Requêtes, nommés par le Roi sur la présentation de M. Feydeau de Brou, doyen du Conseil, pour assister au Sceau pendant le présent quartier d'Avril; & M. Esmangart, Grand-Rapporteur, se sont tenus debout aux deux côtés du fauteuil du Roi, suivant leur rang, & conformément au règlement.

Les Officiers de la grande Chancellerie du présent quartier d'Avril, savoir, le S.r Joly, Grand-Audiencier de France; le S.r Carpentier, Contrôleur général de la grande Chancellerie; le S.r Véron, Garde des Rôles des offices de France: le S.r Mirey, Conservateur des hypothèques sur les rentes, & le S.r Robin, Scelleur, se sont placés debout chacun à l'endroit du bureau marqué par le règlement, & y ont rempli les fonctions de leurs offices.

Les Procureurs-Syndics & anciens Officiers de la compagnie des Conseillers-Secrétaires du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances; les Conseillers-Secrétaires du Roi, de la même compagnie, de service pendant le présent mois, & les Officiers de la grande Chancellerie, qui ne servent point par quartier, ont occupé les mêmes places & rempli leurs mêmes fonctions, comme aux Sceaux précédens.

M. le Duc de Fronsac, premier Gentilhomme de la chambre du Roi, en survivance de M. le Maréchal Duc de Richelieu son père, & M. le Prince de Beauveau, Capitaine des Gardes-du-corps du Roi, de quartier, qui étoient venus à la suite du Roi, se sont placés derrière le fauteuil de Sa Majesté.

Le S.r Camusat, en qualité de Doyen des Huissiers de la grande Chancellerie de France, s'est mis aussi derrière ledit fauteuil; & après la lecture des lettres de grace, rémission ou pardon, a fait la lecture & publication de la démission faite par M. Larcher, de son office de Conseiller du Roi en ses

Conſeils, Maître des Requêtes ordinaire de ſon Hôtel : cette publication a été faite avec les mêmes formalités ci-devant rapportées.

Le Sceau étant fini, le Grand-Audiencier a demandé à Sa Majeſté à quel jour il lui plairoit de remettre le Sceau, & Sa Majeſté l'a indiqué au Vendredi matin dix-ſept du préſent mois d'Avril, à Verſailles ; le Scelleur ayant reporté les Sceaux devant Sa Majeſté, & M. Feydeau de Brou les ayant remis dans les coffres, le Roi les a fermés ; & Sa Majeſté s'étant levée, a été reconduite juſqu'à la porte de ſon cabinet dans le même ordre & avec le même cérémonial qu'Elle étoit venue, étant précédée par le S.r Binet des Marchais, premier Valet-de-chambre de quartier, portant le coffre des Sceaux, & des quatre Huiſſiers ordinaires en la grande Chancellerie de France, & ſuivie de M. le Duc de Fronſac & de M. le Prince de Beauveau, & de M.rs les Conſeillers d'État, Maîtres des Requêtes & Grand-Rapporteur, & des Officiers de la grande Chancellerie de France.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France ; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé *Camusat, Farmain, Vannesson, Detienne.*

Quatre-vingt-quinzième Sceau.

Et le Vendredi dix-ſeptième jour du mois d'Avril audit an mil ſept cent ſoixante-un, le Roi étant revenu de la Meſſe, a donné le Sceau pour la quatre-vingt-quinzième fois, dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens, pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet

cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de justice, présentations & lectures des lettres de grace, rémission ou pardon.

M. Trudaine, Conseiller d'État ordinaire, n'est point venu au Sceau, & il n'a point été remplacé.

Madame (Marie-Adelaïde de France) & Mesdames Victoire, Sophie & Louise ont traversé la pièce du Sceau, & elles ont fait, en passant, leurs révérences à Sa Majesté.

L'Huissier de la grande Chancellerie qui tenoit la porte par laquelle Mesdames sont entrées, a marché devant elles jusqu'à la porte par laquelle elles sont sorties.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le prochain Sceau pour le Vendredi matin, premier jour du mois de Mai, jour de la fête de S.t Jacques & S.t Philippe, à Versailles.

Le présent procès-verbal fait & rédigé par nous Huissiers ordinaires du Roi en sa grande Chancellerie de France ; à Versailles, les jour & an que dessus. Signé CAMUSAT, FARMAIN, VANNESSON, DETIENNE.

Quatre-vingt-seizième Sceau.

ET le Vendredi premier jour du mois de Mai, fête de S.t Jacques & S.t Philippe, audit an mil sept cent soixante-un, le Roi étant revenu de la Messe, a donné le Sceau pour la quatre-vingt-seizième fois, dans son château de Versailles, dans la même pièce où Sa Majesté avoit donné les précédens.

On a observé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens, pour aller prendre Sa Majesté à la porte de son cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de justice, présentations & lectures des lettres de grace, rémission ou pardon.

M. Trudaine, Conseiller d'État ordinaire, n'est point venu au Sceau, & il n'a point été remplacé.

Le Sr Langlois n'eſt point venu au Sceau, à cauſe d'une indiſpoſition, le Sr Foltier ſon Commis, chargé de ſon porte-feuille, s'eſt placé derrière M. de Brou, & lui a préſenté les différentes expéditions que lui remet ordinairement ledit Sr Langlois, en ſa qualité de Secrétaire nommé par le Roi pour aſſiſter au Sceau, pour les préſenter à Sa Majeſté.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le Sceau prochain pour le Mardi matin, douze du préſent mois de Mai, ſeconde fête de la Pentecôte, à Verſailles.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France ; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé ÇAMUSAT, FARMAIN, VANNESSON, DETIENNE.

Quatre-vingt-dix-ſeptième Sceau.

ET le Mardi douzième jour du mois de Mai, ſeconde fête de la Pentecôte, audit an mil ſept cent ſoixante-un, le Roi étant revenu de la Meſſe, a donné le Sceau pour la quatre-vingt-dix-ſeptième fois dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens, pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon.

M.^rs d'Agueſſeau de Freſnes & Trudaine, Conſeillers d'État ordinaires, ne ſont point venus au Sceau, & n'ont point été remplacés.

M. Auguſtin-Claude Geoffroy, Conſeiller-Clerc au Grand-Conſeil, qui avoit traité de l'office de Conſeiller du Roi Grand-Rapporteur en la grande Chancellerie de France, dont étoit

pourvû M. Esmangart, & dont les provisions ont été scellées au présent Sceau, a eu l'honneur de prêter serment entre les mains de Sa Majesté, étant présenté par le S.r Gougenot, Conseiller-Secrétaire du Roi, qui avoit expédié les provisions; le S.r Geoffroy, après sa prestation de serment, a pris la place marquée au Grand-Rapporteur par le règlement pour la tenue du Sceau : ce serment a été prêté avec les mêmes formalités ci-devant rapportées.

Le S.r Langlois a présenté à Sa Majesté les provisions d'un office de Conseiller-Secrétaire du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances, pour le S.r André-Louis Hermier de Landrimont; le Roi a mis sur lesdites provisions le *soit montré.*

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le prochain Sceau pour le Vendredi vingt-neuf du présent mois de Mai, six heures du soir, dans son château de Marly.

Avant que le Sceau commençât, les Procureurs-Syndics & anciens Officiers de la compagnie des Conseillers-Secrétaires du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances, ont été introduits dans le cabinet du Roi par M. le Duc de Fleury, premier Gentilhomme de la chambre, faisant les fonctions pour M. le Maréchal Duc de Richelieu, & ils ont eu l'honneur de présenter à Sa Majesté la bourse de cent jetons qu'ils ont coûtume de présenter à l'occasion de la fête de S.t Jean-Porte-Latine leur Patron; le S.r Carpot, sous-doyen de ladite compagnie, a porté la parole, & le S.r Hémard, Trésorier de ladite compagnie, a remis ladite bourse entre les mains du Roi.

Le présent procès-verbal fait & rédigé par nous Huissiers ordinaires du Roi en sa grande Chancellerie de France; à Versailles, les jour & an que dessus. Signé *CAMUSAT, FARMAIN, VANNESSON, DETIENNE.*

Quatre-vingt-dix-huitième Sceau.

ET le Vendredi vingt-neuvième jour du mois de Mai, six heures du soir, audit an mil sept cent soixante-un, le Roi a donné le Sceau pour la quatre-vingt-dix-huitième fois, dans son château de Marly, dans la pièce qui précède la chambre où Sa Majesté couche, laquelle pièce étoit préparée de même que celle du château de Versailles, où le Roi a tenu les précédens Sceaux, comme il est expliqué dans les précédens procès-verbaux.

M.rs les Conseillers d'État, Maîtres des Requêtes, & les Officiers de la grande Chancellerie, de service, se sont rendus audit château de Marly, dans ladite pièce préparée pour la tenue du Sceau, & ils ont été prendre Sa Majesté dans sa chambre à coucher, au sortir de son cabinet, & l'ont accompagnée pour venir au Sceau.

On a observé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens, & le même ordre pour les rapports des lettres de justice, présentations & lectures des lettres de grace, rémission ou pardon.

Le S.r André-Louis Hermier de Landrimont, ci-devant nommé, a eu l'honneur de prêter serment entre les mains de Sa Majesté, pour l'office de Conseiller-Secrétaire du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances, étant présenté par le S.r Rigal Caulet, Conseiller-Secrétaire du Roi, qui avoit expédié les provisions : ce serment a été prêté avec les mêmes formalités ci-devant rapportées.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le prochain Sceau pour le Vendredi matin douze du mois de Juin, à Marly.

Le Cirier a fait faire la préparation de la cire dans l'anti-chambre de la Reine.

Le présent procès-verbal fait & rédigé par nous Huissiers ordinaires du Roi en sa grande Chancellerie de France; à Marly, les jour & an que dessus. Signé *CAMUSAT, FARMAIN, VANNESSON, DETIENNE.*

Quatre - vingt - dix - neuvième Sceau.

ET le Vendredi douzième jour du mois de Juin audit an mil sept cent soixante-un, le Roi étant revenu de la Messe, a donné le Sceau pour la quatre-vingt-dix-neuvième fois, dans son château de Marly, dans la même pièce où Sa Majesté avoit donné le précédent.

On a observé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens pour aller prendre Sa Majesté à la porte de son cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de justice, présentations & lectures des lettres de grace, rémission ou pardon.

M. Trudaine, Conseiller d'État ordinaire, n'est point venu au Sceau, & il n'a point été remplacé.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le prochain Sceau pour le Lundi matin vingt-neuf du présent mois de Juin, fête de S.t Pierre, & Sa Majesté a dit qu'Elle feroit savoir à M. Feydeau de Brou le lieu où Elle tiendroit le Sceau.

Avant que le Roi se levât pour sortir de la salle du Sceau, le S.r Farmain, Huissier ordinaire du Roi en sa grande Chancellerie de France, a demandé à Sa Majesté la permission de faire apposer dans le château de Versailles, des affiches pour parvenir à la vente de l'office de Conseiller-Secrétaire du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances, Contrôleur général de la grande Chancellerie de France pendant le quartier

de Juillet, saisi réellement sur le S.r Denis Despuizards; ce que le Roi a accordé: le S.r Farmain en avoit fait part avant le Sceau à M. Feydeau de Brou, doyen du Conseil, qui avoit prévenu Sa Majesté sur cette demande.

Le Cirier a fait faire la préparation de la cire dans le grand sallon du château de Marly, attendu que l'anti-chambre de la Reine étoit occupée pour le service du dîner de Sa Majesté.

Le présent procès-verbal fait & rédigé par nous Huissiers ordinaires du Roi en sa grande Chancellerie de France; à Marly, les jour & an que dessus. Signé CAMUSAT, FARMAIN, VANNESSON, DETIENNE.

Le Roi ayant fait savoir à M. Feydeau de Brou, doyen du Conseil, que le Sceau se tiendroit dans le château de Marly les jour & heure indiqués lors du dernier Sceau, M. de Brou en a fait avertir M.rs les Conseillers d'État & Maîtres des Requêtes, & le S.r Langlois l'a fait dire au S.r Bernard, Porte-coffre de semestre, qui a envoyé les avertissemens en conséquence aux Officiers qui doivent y assister.

Centième Sceau.

ET le Lundi vingt-neuvième jour du mois de Juin, fête de S.t Pierre, audit an mil sept cent soixante-un, le Roi étant revenu de la Messe, a donné le Sceau pour la centième fois, dans son château de Marly, dans la même pièce où Sa Majesté avoit donné les précédens.

On a observé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens, pour aller prendre Sa Majesté à la porte de son cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de justice, présentations & lectures des lettres de grace, rémission ou pardon.

M.[rs] Trudaine & Poulletier, Conſeillers d'État ordinaires, & M. du Pré de Saint-Maur, Maître des Requêtes, ne ſont point venus au Sceau, & ils n'ont point été remplacés.

M. le Duc d'Ayen, Capitaine des Gardes-du-corps du Roi, faiſant les fonctions pour M. le Prince de Beauveau, qui étoit venu à la ſuite du Roi, s'eſt placé derrière le fauteuil de Sa Majeſté.

M. Feydeau de Brou, doyen du Conſeil, a préſenté au Roi les noms de M.[rs] les ſix Maîtres des Requêtes qui doivent entrer de ſervice au Sceau pendant le quartier de Juillet prochain, & Sa Majeſté les a agréés.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le Sceau ſuivant pour le Lundi matin treize du mois de Juillet, à Verſailles.

Le Cirier a fait la préparation de la cire dans la même pièce qu'elle s'eſt faite le dernier Sceau.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France; à Marly, les jour & an que deſſus. Signé *CAMUSAT, FARMAIN, VANNESSON, DETIENNE.*

Cent-unième Sceau.

ET le Lundi treizième jour du mois de Juillet, audit an mil ſept cent ſoixante-un, le Roi étant revenu de la Meſſe, a donné le Sceau pour la cent-unième fois, dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux Sceaux précédens, pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon.

M.[rs] Feydeau de Brou, doyen du Conſeil; d'Agueſſeau, de Bernage, d'Agueſſeau de Freſnes & Poulletier, Conſeillers d'État ordinaires, y ont occupé leur même place.

M. Trudaine, Conſeiller d'État ordinaire, ne s'eſt point trouvé au Sceau, & n'a point été remplacé.

M.[rs] Fargès de Poliſy, Saunier, Thoynard de Jouy, le Pelletier de Morfontaine, de Fleſſelles & de Boullongne, Maîtres des Requêtes nommés par le Roi, ſur la préſentation de M. Feydeau de Brou, doyen du Conſeil, pour aſſiſter au Sceau pendant le préſent quartier de Juillet, & M. l'Abbé Geoffroy, Conſeiller-Clerc au Grand-Conſeil, Grand-Rapporteur en la Chancellerie, ſe ſont tenus debout aux deux côtés du fauteuil du Roi, ſuivant leur rang, conformément au règlement.

Les Officiers de la grande Chancellerie du préſent quartier de Juillet, ſavoir, le S.[r] Berſin, Grand-Audiencier de France; le S.[r] Chazelle, Contrôleur général de la grande Chancellerie, faiſant le ſervice pour le S.[r] Denis Deſpuizards, abſent; le S.[r] Chazelle, Garde des Rôles des offices de France; le S.[r] Coignard, Conſervateur des hypothèques ſur les rentes, faiſant le ſervice pour le S.[r] Poan; & le S.[r] Oblin, Scelleur, ont pris chacun leur place debout, & ont rempli les fonctions de leurs offices.

Les Procureurs-Syndics & anciens Officiers de la compagnie des Conſeillers-Secrétaires du Roi, Maiſon, Couronne de de France & de ſes Finances; les Secrétaires du Roi de la même compagnie, de ſervice pendant le préſent mois de Juillet, & les Officiers de la grande Chancellerie, qui ne ſervent point par quartier, ont occupé leur même place, & rempli leurs mêmes fonctions, comme aux Sceaux précédens,

M. le Duc de Fleury, premier Gentilhomme de la chambre du Roi, faiſant les fonctions pour M. le Maréchal Duc de Richelieu,

Richelieu, & M. le Duc de Villeroy, Capitaine des Gardes-du-corps du Roi, de quartier, qui étoient venus à la ſuite du Roi, ont pris leur place debout derrière le fauteuil de Sa Majeſté.

Le S.r Camuſat, en qualité de doyen des Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France, s'eſt mis auſſi derrière ledit fauteuil.

Meſdames Sophie & Louiſe ont traverſé la pièce du Sceau, & elles ont fait, en paſſant, leurs révérences à Sa Majeſté.

L'Huiſſier de la grande Chancellerie, qui tenoit la porte par laquelle Meſdames ſont entrées, a marché devant elles juſqu'à la porte par laquelle elles ſont ſorties.

Le Sceau étant fini, le Grand-Audiencier a demandé à Sa Majeſté à quel jour il lui plairoit de remettre le Sceau, & Sa Majeſté l'a indiqué au Mardi matin vingt-huit du préſent mois de Juillet, à Verſailles: le Scelleur ayant reporté les Sceaux devant Sa Majeſté, & M. Feydeau de Brou les ayant remis dans les coffres, le Roi les a fermés; & Sa Majeſté s'étant levée, a été reconduite juſqu'à la porte de ſon cabinet, dans le même ordre qu'Elle étoit venue, étant précédée par le S.r de Champloſt, premier Valet-de-chambre de quartier, portant le coffre des Sceaux, & par les quatre Huiſſiers ordinaires en la grande Chancellerie de France, & ſuivie de M. le Duc de Fleury & de M. le Duc de Villeroy, & de M.rs les Conſeillers d'État, Maîtres des Requêtes & Grand-Rapporteur, & des Officiers de la grande Chancellerie.

Le S.r Montois, Porte-coffre, eſt entré de ſemeſtre.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé CAMUSAT, FARMAIN, VANNESSON, DETIENNE.

Cent-deuxième Sceau.

ET le Mardi vingt-huitième jour du mois de Juillet audit an mil ſept cent ſoixante-un, le Roi étant revenu de la Meſſe, a donné le Sceau pour la cent-deuxième fois, dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens, pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon.

M. le Duc de Bouillon, Grand-Chambellan de France, qui étoit venu à la ſuite du Roi, s'eſt placé derrière le fauteuil de Sa Majeſté.

Le S.r Langlois a préſenté au Roi les proviſions d'un office de Conſeiller-Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, pour le S.r Achilles-Jacques le Blanc de Pommard; Sa Majeſté a mis ſur leſdites proviſions le *ſoit montré.*

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le prochain Sceau pour le Lundi matin dix du mois d'Août, fête de S.t Laurent, à Verſailles.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé CAMUSAT, FARMAIN, VANNESSON, DETIENNE.

Cent-troiſième Sceau.

ET le Lundi dixième jour du mois d'Août, fête de Saint Laurent, audit an mil ſept cent ſoixante-un, le Roi étant revenu

de la Messe, a donné le Sceau pour la cent-troisième fois dans son château de Versailles, dans la même pièce où Sa Majesté avoit donné les précédens.

On a observé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens, pour aller prendre Sa Majesté à la porte de son cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de justice, présentations & lectures des lettres de grace, rémission ou pardon.

M. Trudaine, l'un de M.rs les Conseillers d'État ordinaires, n'est point venu au Sceau, & n'a point été remplacé.

Mesdames Sophie & Louise ont traversé, avec leur suite, la pièce du Sceau, & elles ont fait, en passant, leurs révérences à Sa Majesté.

L'Huissier de la grande Chancellerie, qui tenoit la porte par laquelle Mesdames sont entrées, a marché devant elles jusqu'à la porte par laquelle elles sont sorties.

Le S.r Achilles-Jacques le Blanc de Pommard, ci-devant nommé, a eu l'honneur de prêter serment entre les mains de Sa Majesté pour l'office de Conseiller-Secrétaire du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances, étant présenté par le S.r Legras de la Charmotte, Conseiller-Secrétaire du Roi, qui avoit expédié les provisions: ce serment a été prêté avec les mêmes formalités ci-devant rapportées.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le prochain Sceau pour le Dimanche matin vingt-trois du présent mois d'Août, à Versailles.

Le présent procès-verbal fait & rédigé par nous Huissiers ordinaires du Roi en sa grande Chancellerie de France; à Versailles, les jour & an que dessus. Signé CAMUSAT, FARMAIN, VANNESSON, DETIENNE.

Cent-quatrième Sceau.

ET le Dimanche vingt-troisième jour du mois d'Août audit an mil sept cent soixante-un, le Roi étant revenu de la Messe, a donné le Sceau pour la cent-quatrième fois, dans son château de Versailles, dans la même pièce où Sa Majesté avoit donné les précédens.

On a observé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens, pour aller prendre Sa Majesté à la porte de son cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de justice, présentations & lectures des lettres de grace, rémission ou pardon.

M.rs d'Aguesseau de Fresnes & Trudaine, Conseillers d'État ordinaires, sont venus lorsque le Sceau étoit commencé, & ayant fait demander au Roi par M. Feydeau de Brou, la permission d'entrer, Sa Majesté la leur a accordée, & ils ont pris séance à leur place ordinaire.

Le S.r Bersin, Grand-Audiencier de France, a fait la lecture & publication d'un édit concernant le nouveau privilége de la Gazette de France: cette publication s'est faite immédiatement après la présentation des lettres dont il étoit chargé, & avec les mêmes formalités observées pour les publications.

Le S.r Farmain, Huissier ordinaire du Roi en sa grande Chancellerie de France, a fait la première publication de la vente de l'office de Conseiller-Secrétaire du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances, Contrôleur général de la grande Chancellerie de France, de service pendant le quartier de Juillet, saisi réellement sur le S.r Denis Despuizards, propriétaire & titulaire dudit office, dont il avoit apposé les affiches, de l'ordre exprès de Sa Majesté, tant dans les cours

du château de Verſailles, qu'aux portes de la pièce où le Roi donnoit le Sceau: Me Boucher, Conſeiller-Secrétaire du Roi, & Avocat aux Conſeils, pourſuivant la vente, ayant demandé la remiſe, le Roi, après avoir pris l'avis de M.[rs] les Conſeillers d'État, l'a prononcée au premier jour de Sceau: cette publication s'eſt faite avec les mêmes formalités ci-devant rapportées.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le prochain Sceau pour le Dimanche matin, ſix du mois de Septembre, à Verſailles.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé CAMUSAT, FARMAIN, VANNESSON, DETIENNE.

Cent-cinquième Sceau.

ET le Dimanche ſixième jour du mois de Septembre audit an mil ſept cent ſoixante-un, le Roi étant revenu de la Meſſe, a donné le Sceau pour la cent-cinquième fois dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens, pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon.

M. Thoynard de Jouy, l'un de M.[rs] les Maîtres des Requêtes nommés pour aſſiſter au Sceau pendant le préſent quartier, n'y eſt point venu, & n'a point été remplacé.

Le S.[r] Farmain, Huiſſier ordinaire du Roi en ſa grande Chancellerie de France, s'eſt placé derrière le fauteuil du Roi, attendu l'abſence du S.[r] Camuſat, & après la lecture des lettres de grace, il a fait la ſeconde publication de la vente de l'office de Conſeiller-Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de

ſes Finances, Contrôleur général de la grande Chancellerie de France, de ſervice pendant le quartier de Juillet, ſaiſi réellement ſur le S.r Denis Deſpuizards, propriétaire & titulaire dudit office, M.e Damours, Conſeiller-Secrétaire du Roi, & Avocat aux Conſeils, a fait une enchère, & M.e Boucher, auſſi Conſeiller-Secrétaire du Roi, & Avocat aux Conſeils, pourſuivant ladite vente, ayant demandé la remiſe, le Roi, après avoir pris l'avis de M.rs les Conſeillers d'État, l'a prononcée au premier jour de Sceau; cette publication s'eſt faite avec les mêmes formalités ci-devant obſervées.

Le S.r Langlois a préſenté à Sa Majeſté les proviſions d'un office de Conſeiller-Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, pour le S.r Charles-Claude Girard; le Roi a mis ſur leſdites proviſions le *ſoit montré.*

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le prochain Sceau au Lundi matin vingt-un du préſent mois de Septembre, fête de S.t Matthieu, à Verſailles.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé *FARMAIN, VANNESSON, DETIENNE.*

Cent-ſixième Sceau.

ET le Lundi vingt-unième jour du mois de Septembre, fête de S.t Matthieu, audit an mil ſept cent ſoixante-un, le Roi étant revenu de la Meſſe, a donné le Sceau pour la cent-ſixième fois, dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau le même cérémonial qu'aux précédens, pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet & la reconduire, & le même ordre pour les rapports

des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon.

M.rs Saunier, Thoynard de Jouy & le Pelletier de Morfontaine, Maîtres des Requêtes nommés pour aſſiſter au Sceau pendant le préſent quartier, ne ſont point venus au Sceau, & n'ont point été remplacés.

Monſeigneur le Dauphin & Madame la Dauphine (Marie-Josèphe de Saxe) ont traverſé, avec leur ſuite, la pièce du Sceau, & ils ont fait, en paſſant, leurs révérences à Sa Majeſté.

L'Huiſſier de la grande Chancellerie, qui tenoit la porte par laquelle Monſeigneur le Dauphin & Madame la Dauphine ſont entrés, a marché devant eux juſqu'à la porte par laquelle ils ſont ſortis.

Le S.r Charles-Claude Girard, ci-devant nommé, a eu l'honneur de prêter ſerment entre les mains de Sa Majeſté pour l'office de Conſeiller-Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, étant préſenté par le S.r Legras de la Charmotte, Conſeiller - Secrétaire du Roi, qui avoit expédié les proviſions: ce ſerment a été prêté avec les mêmes formalités ci-devant rapportées.

Le S.r Farmain, Huiſſier ordinaire du Roi en ſa grande Chancellerie de France, a fait la troiſième publication de la vente de l'office de Conſeiller - Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, Contrôleur général de la grande Chancellerie de France, de ſervice pendant le quartier de Juillet, ſaiſi réellement ſur le S.r Denis Deſpuizards, propriétaire & titulaire dudit office; il y a eu pluſieurs enchères miſes, tant par M.e Damours que par M.e Boucher, qui ayant demandé à Sa Majeſté l'adjudication, ſauf quinzaine, en faveur de M.e Damours, dernier enchériſſeur, le Roi, après avoir pris l'avis de M.rs les Conſeillers d'État, a prononcé l'adjudication,

ſauf quinzaine, au premier jour de Sceau; cette publication s'eſt faite avec les mêmes formalités ci-devant rapportées.

M. Feydeau de Brou, doyen du Conſeil, a préſenté à Sa Majeſté les noms de M.[rs] les ſix Maîtres des Requêtes, qui doivent entrer de ſervice au Sceau pendant le quartier d'Octobre prochain, & le Roi les a agréés.

Le Sceau étant fini, le Roi a indiqué le prochain Sceau au Mardi matin treize du mois d'Octobre, à Verſailles.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé *CAMUSAT, FARMAIN, VANNESSON, DETIENNE.*

Cent-ſeptième Sceau.

ET le Mardi treizième jour du mois d'Octobre audit an mil ſept cent ſoixante-un, le Roi étant revenu de la Meſſe, a donné le Sceau pour la cent-ſeptième fois dans ſon château de Verſailles, dans la même pièce où Sa Majeſté avoit donné les précédens.

On a obſervé à ce Sceau, ainſi qu'aux précédens, le même cérémonial pour aller prendre Sa Majeſté à la porte de ſon cabinet, & le même ordre pour les rapports des lettres de juſtice, préſentations & lectures des lettres de grace, rémiſſion ou pardon, détaillés dans le premier procès-verbal de la tenue du Sceau par Sa Majeſté.

M.[rs] Feydeau de Brou, doyen du Conſeil; de Bernage, d'Agueſſeau de Freſnes & Poulletier, Conſeillers d'État ordinaires, y ont occupé leur même place.

M.[rs] d'Agueſſeau & Trudaine, Conſeillers d'État ordinaires ne ſont point venus au Sceau, & ils n'ont point été remplacés.

M.[rs] Boula de Quincy, Dupleix de Bacquencourt, d'Aine, Journet,

Journet, Dagay de Mutigney & de Monthyon, Maîtres des Requêtes nommés par le Roi ſur la préſentation de M. Feydeau de Brou, doyen du Conſeil, pour avoir ſéance & voix délibérative dans le Conſeil du Sceau, pendant le préſent quartier d'Octobre, ſe ſont tenus debout aux deux côtés du fauteuil du Roi, ſuivant leur rang, & conformément au règlement.

M.rs les Grands-Rapporteurs en la grande Chancellerie de France, ne ſe ſont point trouvés au Sceau.

Les Officiers de la grande Chancellerie du préſent quartier d'Octobre, ſavoir, le S.r Ogier, Grand-Audiencier de France; le S.r Mariette, Contrôleur général de la grande Chancellerie; le S.r Chazelle, Garde des Rôles des offices de France, faiſant les fonctions pour le S.r Lottin; le S.r Poan, Conſervateur des hypothèques ſur les rentes; & le S.r Lottin, Scelleur, ſe ſont placés debout chacun à l'endroit du bureau marqué par le règlement, & y ont rempli les fonctions de leurs offices.

Les Procureurs-Syndics & anciens Officiers de la compagnie des Conſeillers-Secrétaires du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances; les Conſeillers-Secrétaires du Roi de la même compagnie, de ſervice pendant le préſent mois, & les Officiers de la grande Chancellerie, qui ne ſervent point par quartier, ont occupé les mêmes places & rempli les mêmes fonctions, comme aux Sceaux précédens.

M. le Prince de Turenne, Grand-Chambellan de France, & M. le Maréchal Duc de Luxembourg, Capitaine des Gardes-du-corps du Roi, de quartier, qui étoient venus à la ſuite du Roi, ſe ſont placés derrière le fauteuil de Sa Majeſté.

Le S.r Camuſat, en qualité de Doyen des Huiſſiers de la grande Chancellerie de France, s'eſt mis auſſi derrière ledit fauteuil.

La Reine, accompagnée de Madame la Dauphine, a traverſé,

avec toute ſa ſuite, la pièce où ſe donnoit le Sceau, & elle a fait, en paſſant, la révérence au Roi.

L'Huiſſier de la grande Chancellerie qui tenoit la porte par laquelle la Reine eſt entrée, a marché devant Sa Majeſté juſqu'à la porte par laquelle elle eſt ſortie.

Monſeigneur le Dauphin a traverſé la pièce où le Roi donnoit le Sceau, & il a fait, en paſſant, la révérence à Sa Majeſté.

L'Huiſſier de la grande Chancellerie qui tenoit la porte par laquelle Monſeigneur le Dauphin eſt entré, a marché devant ce Prince juſqu'à la porte par laquelle il eſt ſorti.

M.rs les Ambaſſadeurs & Miniſtres des Cours étrangères, ont traverſé la pièce où ſe donnoit le Sceau, & ils ont fait, en paſſant, leurs révérences à Sa Majeſté.

Le S.r Farmain, Huiſſier ordinaire du Roi en ſa grande Chancellerie de France, a fait, pour la quatrième fois, la publication de la vente de l'office de Conſeiller - Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, Contrôleur général de la grande Chancellerie de France, de ſervice pendant le quartier de Juillet, ſaiſi réellement ſur le S.r Denis Deſpuizards ; comme il ne s'eſt préſenté perſonne pour enchérir, M.e Damours, Avocat aux Conſeils, dernier enchériſſeur, auquel ledit office avoit été adjugé le dernier Sceau, ſauf quinzaine, a demandé à Sa Majeſté l'adjudication définitive; mais M.e Boucher, Avocat aux Conſeils, pourſuivant la vente, ayant remontré au Roi que ledit office n'étant point porté à ſon prix, il ſupplioit Sa Majeſté de remettre ladite adjudication; le Roi, après avoir pris l'avis de M.rs les Conſeillers d'État, a prononcé la remiſe au premier jour de Sceau : cette publication s'eſt faite avec les mêmes formalités que les précédentes.

Le Sceau étant fini, le Grand-Audiencier a demandé à Sa

Majeſté à quel jour il lui plairoit de remettre le Sceau, & Sa Majeſté l'a indiqué au Mercredi matin onze du mois de Novembre, fête de S.t Martin, à Verſailles; le Scelleur ayant reporté les Sceaux devant Sa Majeſté, M. Feydeau de Brou les a remis dans les coffres, que le Roi a fermés.

Le Roi eſt ſorti du Sceau, & a été reconduit juſqu'à la porte de ſon cabinet dans le même ordre & avec le même cérémonial qu'il étoit venu, étant précédé par le S.r Bontems, premier Valet-de-chambre de quartier, portant le coffre des Sceaux, & des quatre Huiſſiers ordinaires en la grande Chancellerie de France, & ſuivi de M. le Prince de Turenne & de M. le Maréchal Duc de Luxembourg, & de M.rs les Conſeillers d'État, Maîtres des Requêtes, & des Officiers de la grande Chancellerie de France.

Toutes les fois que la Reine, Monſeigneur le Dauphin, Madame la Dauphine, les enfans de France & Meſdames de France, ſont entrés dans la ſalle du Sceau, les Huiſſiers de la grande Chancellerie ont ouvert les deux battans des portes, ſans annoncer, & ils ont eu l'honneur de marcher devant, ſoit juſqu'au fauteuil du Roi, ſoit juſqu'aux portes par leſquelles ils ſont ſortis.

Lorſque M.rs les premiers Gentilshommes de la chambre ne ſont point venus aux Sceaux, ils ont été remplacés par les premiers Valets-de-chambre de quartier, qui ſe ſont mis derrière le fauteuil du Roi: M.rs les Capitaines des Gardes-du-corps du Roi, ſe ſont remplacés les uns les autres, lorſqu'ils n'ont pû ſe trouver aux Sceaux.

Le préſent procès-verbal fait & rédigé par nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France; à Verſailles, les jour & an que deſſus. Signé CAMUSAT, FARMAIN, VANNESSON, DETIENNE.

Vû par nous Conſeillers d'État ordinaires, commis par le règlement du 26 Février 1757 pour le Conſeil du Sceau, les procès-verbaux des ſéances des Sceaux tenus par le Roi, dreſſés par les Huiſſiers ordinaires de Sa Majeſté en la grande Chancellerie de France, les 13 & 30 Janvier, 17 Février, 3 & 18 Mars, 3 & 17 Avril, 1.er, 12 & 29 Mai, 12 & 29 Juin, 13 & 28 Juillet, 10 & 23 Août, 6 & 21 Septembre, & 13 Octobre mil ſept cent ſoixante-un, certifions que le contenu eſdits procès-verbaux eſt véritable & conforme à tout ce qui a été obſervé dans leſdites ſéances, tant pour le cérémonial que pour l'ordre du travail; en foi de quoi nous avons ſigné le préſent certificat. A Paris, ce vingt Octobre mil ſept cent ſoixante-un. *Signé* FEYDEAU DE BROU, D'AGUESSEAU, DE BERNAGE, D'AGUESSEAU DE FRESNES, TRUDAINE, POULLETIER.

Le Roi ayant diſpoſé des Sceaux en faveur de Meſſire Nicolas-René Berryer, Miniſtre & Secrétaire d'État, qui a prêté ſerment entre les mains de Sa Majeſté le quatorze Octobre préſent mois, pour l'état & office de Garde des Sceaux de France, Nous Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France, ſouſſignés, avons clos & arrêté les préſens procès-verbaux. A Paris, ce vingtième jour d'Octobre mil ſept cent ſoixante-un. *Signé* CAMUSAT, FARMAIN, VANNESSON, DETIENNE.

Collationné ſur les minutes étant entre les mains de nous, Doyen des Huiſſiers ordinaires du Roi en ſa grande Chancellerie de France.




a39003 009546184b

